



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 177 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 26 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 avril 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 avril, de la motion: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Chambre envisage de mettre en place un système complexe pour les fabricants canadiens de biens pour qu'ils puissent porter des plaintes officielles s'ils croient faire face à une concurrence déloyale de la part d'importations de biens semblables fabriqués en République populaire de Chine. Il s'agit du projet de loi C-50.

Comment mes collègues pensent-ils qu'il puisse y avoir une concurrence loyale entre le Canada et la Chine alors que là-bas les droits des travailleurs et la sécurité au travail sont bien en retard par rapport à ce qu'on retrouve au Canada, le travail des enfants y est encore répandu, les permis et les contrôles réglementaires y sont régulièrement circonvenus grâce à la corruption de fonctionnaires et la protection environnementale y est bien en retard sur le Canada?

Un représentant de longue date du service extérieur en Chine, M. Brian McAdam, a dit que la Chine baignait dans un climat de corruption. Je voudrais le remercier pour les réponses qu'il a données à certaines des questions que je lui ai transmises. C'était très instructif.

L'American Chamber of Commerce en Chine a déclaré que le salaire moyen dans l'industrie était d'environ 4 \$ l'heure. Littéralement personne au Canada ne gagne aussi peu. Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que nos entreprises et nos travailleurs puissent concurrencer un tel système?

Tous les facteurs susmentionnés signifient qu'une entreprise établie au Canada, où les travailleurs ont de nombreux droits, où le travail des enfants n'existe plus et ce, depuis des années, où la sécurité au travail est une préoccupation importante de tous et où la protection environnementale et les règlements comme les codes du bâtiment sont pris au sérieux, va trouver plus coûteux de fabriquer un article qu'une entreprise semblable en Chine.

Une des plus grandes différences, c'est que le travail en milieu carcéral est une réalité en Chine. Peu importe ce que nous aimerions penser ici ou nos espoirs à cet égard, le travail en milieu carcéral est un mode de vie en Chine. Il y a des millions de personnes qui sont en prison pour être tombées enceintes sans permission, pour avoir osé parler du Tibet libre, pour avoir travaillé en faveur des droits des femmes, pour avoir cherché à faire respecter la liberté religieuse de pratiquer le Falun Gong et pour avoir protesté contre l'absence d'enquêtes sur les tragiques événements de la place Tiananmen, le massacre qui a eu lieu dans la nuit du 3 au 4 juin 1989. On n'a pas encore répondu à cela d'une façon satisfaisante pour la communauté mondiale.

Amnistie Internationale m'a fourni l'information suivante:

On fait état de torture dans tout l'éventail des établissements d'État, des postes de police, centres de détention et prisons en passant par les camps de rééducation administrative par le travail et les centres obligatoires de traitement pour toxicomanie. Des fonctionnaires travaillant à l'extérieur du système de justice pénale y ont aussi eu recours, parfois en public, à des fins d'humiliation, de menaces ou de coercition. Au nombre des méthodes de torture utilisées figurent notamment les volées de coups graves, les coups de pied, les chocs électriques, la pendaison par les bras, la mise aux fers dans des positions douloureuses, l'exposition à des conditions extrêmes de chaleur ou de froid ainsi que la privation de sommeil et de nourriture.

Les conditions d'emprisonnement sont dures et s'accompagnent souvent de longues heures de travaux forcés, ainsi que de soins médicaux inadéquats. Des dissidents sans antécédents psychiatriques connus ont été envoyés dans des établissements psychiatriques où on leur a injecté des drogues de force. On signale plus de torture pendant les campagnes de «répression énergétique» visant des crimes précis et les campagnes politiques entourées de beaucoup de publicité, comme la chasse actuelle menée contre l'organisme banni Falun Gong. Parmi les groupes les plus à risque figurent les suspects criminels ordinaires et les travailleurs migrants, les minorités religieuses et ethniques, les activistes syndicaux et les dissidents politiques.

• (1010)

Si c'est là ce que va entériner l'accord, je suis en droit de me demander ce que nous faisons vraiment ici.

Nous savons tous qu'en vertu des lois chinoises la torture est interdite dans la majorité des circonstances. La Chine a dû s'expliquer à quelques reprises à ce sujet devant la collectivité mondiale.

Voici un extrait d'un document d'information d'Amnistie Internationale: Jigme Sangpo a passé la plus grande partie des 40 dernières années derrière les barreaux. Il a été arrêté en 1960 et envoyé dans un camp de rééducation, soit-disant pour avoir infligé des punitions corporelles à des étudiants. Il a été arrêté de nouveau en 1970 et condamné à une peine de dix ans pour ses activités politiques. Sa dernière période de détention a débuté en 1983, au moment où on lui a infligé une peine de 15 ans d'emprisonnement pour avoir diffusé de la propagande contre-révolutionnaire, soit avoir installé sur un mur une affiche prônant l'indépendance du Tibet. La peine a été prolongée de cinq ans en 1988, après qu'il eut crié des slogans, et de nouveau en 1991, pour une nouvelle période de huit ans, après qu'il eut crié « Libérez le Tibet » pendant une visite de la prison par l'ambassadeur de la Suisse en Chine.

Initiatives ministérielles

Je ne sais trop vers où nous nous dirigeons. Selon Amnistie Internationale, au moins 2 960 personnes ont été condamnées à mort et 1 781 autres ont été exécutées au cours des trois derniers mois de la campagne énergique menée par la Chine contre le criminalité. Amnistie Internationale a déclaré aujourd'hui que plus de personnes avaient été exécutées en Chine au cours des trois derniers mois que dans le reste du monde au cours des trois dernières années.

Quand nous nous engageons dans ce genre d'accords, nous devrions examiner très attentivement les pratiques des autres pays. Je ne veux absolument pas donner l'impression d'être contre le libre-échange. Je veux simplement mettre l'accent sur le mot équitable non seulement sur le marché, mais aussi à l'égard des gens du pays avec lequel nous sommes disposés à faire du commerce.

Or, je me demande ce qui se passe quand nous concluons ce genre d'accords et que ces questions ne sont pas abordées. Il est aisé d'intervenir ici et d'affirmer que si nous procédons ainsi, peut-être que le pays visé arrivera à la même conclusion que le Canada pour ses citoyens. À mon avis, c'est un sérieux coup de dé.

En toute franchise, c'est la question que je me pose quand notre commerce avec la Chine s'avère en fait déficitaire. Nos exportations vers la Chine ne représentent qu'une petite fraction de nos importations en provenance de ce pays, qui se chiffrent à approximativement 10,5 milliards de dollars. Le fait de traiter avec un pays qui s'oppose à des groupes comme le Falun Gong, les protestants, les catholiques et d'autres groupes religieux et qui ne s'engage pas à respecter les normes internationalement acceptées au chapitre des droits de l'homme devrait amener tous les députés de la Chambre à s'interroger, particulièrement en raison du fait que nos échanges avec la Chine sont relativement peu élevés.

Je me demande si notre précipitation dans ce dossier peut avoir un lien avec le fait que le gendre du premier ministre est le président du Conseil commercial Canada-Chine. La plus grande entreprise qui a des intérêts en Chine est sans doute Power Corporation et elle entretient aussi des liens avec l'intéressé.

Les députés du parti ministériel sont fiers de dire qu'ils appuient les droits de la personne. Ils aiment prendre la parole et déclarer qu'ils se préoccupent de la question et qu'ils n'appuieront aucun régime qui porte atteinte aux droits de la personne, aux droits des travailleurs, à la liberté religieuse et à la liberté d'expression; pourtant, nous nous engageons malgré tout dans cette voie sans que ces questions aient été réglées, ce qui m'inquiète grandement.

•(1015)

L'idée qu'un pays de la taille du Canada et doté d'une population d'environ 32 millions de personnes entretienne des liens commerciaux avec un pays d'une population de plus de 1,5 milliard de personnes devrait, dans tous les cas, favoriser une expansion commerciale au Canada. Malheureusement, quand on examine la réalité, le pays auquel nous ouvrirons nos portes et contre lequel nous serons en concurrence est un pays qui croit encore au travail forcé des enfants et qui impose encore les travaux forcés aux prisonniers, ce qui complique grandement la tâche de nos entreprises pour soutenir la concurrence sur les marchés. Au lieu d'attendre, nous aurions dû régler ces problèmes avant d'arriver là où nous en sommes.

Je veux que tout le monde à la Chambre sache qu'il n'y a rien de mal avec le commerce, pour autant qu'il soit libre et équitable. Lorsque des pratiques comme celles qui ont cours en Chine de nos jours ne sont pas perçues comme étant libres ou équitables, notamment lorsqu'on les compare à notre mode de vie, je me dois de m'interroger sur la sagesse de notre démarche.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec stupéfaction le député et sa théorie de complot pour expliquer pourquoi le Canada est engagé dans le commerce avec le pays le plus populeux du monde. C'est incroyable.

Hier, son collègue de Calgary a lancé les mêmes accusations ridicules. Je dirai bien franchement que cela témoigne d'une incroyable ignorance de la politique étrangère canadienne.

Le Canada a une politique chinoise établie à l'époque du gouvernement Trudeau, maintenue par le gouvernement Mulroney d'une autre couleur politique et poursuivie sous le gouvernement actuel. Il est tout simplement époustouflant d'entendre dire que cette politique est motivée d'une certaine façon par des relations d'affaires que le gendre du premier ministre entretient en Chine ou quelque chose du genre. Cette théorie semble sortie d'*Alice au pays des merveilles*.

Le député ne sait-il pas que le Canada n'a pas de relations diplomatiques avec Taiwan et ne reconnaît pas la République de Chine? N'est-il pas au courant du fait que la Chine, que cela lui plaise ou non ou que cela me plaise ou non, mais j'approuve, est maintenant membre de l'OMC? Elle a adhéré à l'OMC, tout comme Taiwan.

Si nous voulons continuer à commercer avec la Chine et avec Taiwan, nous devons accepter cette réalité. Il faut faire concorder certaines lois pour que nous reconnaissons la réalité que la Chine fait maintenant partie de l'OMC. Le député parle comme s'il pouvait en quelque sorte empêcher les hordes chinoises d'entrer dans l'OMC. Il faut qu'il se réveille et comprenne que la Chine est maintenant membre de l'OMC. Ne le comprend-il pas?

•(1020)

M. Darrel Stinson: Monsieur le Président, je comprends très bien cela. Je comprends également que l'OMC ne force aucun pays à commercer avec un autre pays. La décision relève entièrement du gouvernement en place. Si le gouvernement estime que les pratiques en vigueur dans ce pays sont conformes à ses propres normes, et je crois comprendre que c'est le cas selon le gouvernement, le commerce avec la Chine ne pose absolument aucun problème.

Si, toutefois, le gouvernement refuse de reconnaître l'existence de problèmes dans ces pays, qu'il ne s'y attaque pas et accepte de soumettre nos entreprises à une concurrence déloyale à cause des pratiques de ces pays, c'est son droit.

Que cela plaise ou non au député, j'ai le droit de soulever des questions de ce genre, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai été élu député. Si je possède des renseignements sur des activités qui ont cours dans certains pays, en particulier en ce qui concerne des questions commerciales de ce genre, il faut en informer le gouvernement d'une façon ou de l'autre. Cela ne plaît peut-être pas au député, mais je crois que j'ai l'obligation de le faire, non seulement envers mes électeurs mais également envers le Canada.

M. Dick Proctor (Palliser, NDP): Monsieur le Président, le député se disait préoccupé par le fait qu'en Chine certains travailleurs ne touchent que 4 \$ l'heure et il se demandait comment nous pourrions rester concurrentiels face à des taux de rémunération aussi faibles.

Initiatives ministérielles

Je rappelle à mon collègue que lorsque le Canada a adhéré à l'Accord de libre-échange nord-américain, nous avons dû affronter, et nous continuons d'affronter la concurrence du Mexique, qui pratique des taux de rémunération comparables. Je ne sais pas précisément quels sont ces taux, mais ils sont certainement inférieurs aux nôtres.

L'une des raisons pour lesquelles mon parti s'est opposé à cela, c'est que les accords comme l'Accord de libre-échange nord-américain et l'Organisation mondiale du commerce n'accordent pas suffisamment de protection aux lois sur l'environnement et les travailleurs.

Pourquoi le parti du député n'exige-t-il pas l'adoption de règles et d'une réglementation de ce genre avant que nous ne signions des accords semblables avec des pays qui ont des lois, des règles et une réglementation qui ne répondent pas à nos normes?

M. Darrel Stinson: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question. Notre parti ne s'oppose pas à cela, pas du tout. Nous voudrions que cela se retrouve dans tout accord. C'est bien beau de dire à la Chambre que nous profitons d'échanges libres et équitables, mais il importe de faire comprendre aux gens qu'il n'y a pas vraiment de libre-échange. Il y a le commerce, certes, mais si nous voulons que les règles du jeu soient les mêmes pour tous, et notre parti a toujours dit qu'il le voulait, il faut que nous jouissions des mêmes conditions. Nous ne pouvons pas concurrencer un salaire de 4 \$ l'heure, qui n'est sans doute pas un bas salaire en Chine, mais plutôt un salaire élevé, voire très élevé. J'ai donné l'exemple du salaire horaire de 4 \$ parce que les gens comprennent mieux cela qu'un salaire de 1,25 \$ ou de 1 \$, ce qui correspond sans doute davantage à la situation en Chine.

Nous estimons qu'en négociant pareils accords, nous devons veiller à ce que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. À défaut de quoi, nous serons toujours aux prises avec des pratiques commerciales inéquitables, qu'il s'agisse de choses comme le travail des enfants ou l'accord de Kyoto, que le parti du député appuie fermement sans même songer aux effets qu'il aurait sur le système monétaire et nos propres entreprises au Canada. Le député et son parti voudraient que nous adhérisions aveuglément à de tels accords alors que d'autres pays ne le font pas ou n'ont pas à se conformer à des normes aussi strictes que les nôtres, loin de là, et polluent autant, voire plus que le Canada.

Tout cela influe sur le commerce, sur la question de savoir si nos entreprises feront ou non des profits ou si elles soutiendront la concurrence sur la scène mondiale. Quand nous imposons des restrictions à nos propres entreprises au Canada, comment pouvons-nous nous attendre à ce qu'elles soient prospères sur la scène mondiale? Comment pouvons-nous soutenir la concurrence dans une situation semblable?

Je ne connais personne qui se lance dans les affaires, particulièrement sur le marché international, et qui s'accommode d'être pénalisé cinq fois plus que la concurrence. Ça ne se fait tout simplement pas. La plupart des gens, quand ils investissent dans des entreprises ou quand ils lancent des entreprises, ont une bonne idée des conditions existantes au moment où ils font leur investissement. Ils savent, d'après leurs calculs, s'ils feront ou non des bénéfices dans un an ou deux. Puis le gouvernement arrive et décide qu'ils devront être en concurrence avec des entreprises qui paient des salaires équivalant à peut-être seulement un tiers ou un cinquième de ce qu'ils payent eux et qui n'ont pas à respecter les mêmes normes environnementales ou à payer les mêmes impôts qu'eux. Le gouvernement leur dit qu'ils vont devoir faire face à la concurrence

de ces entreprises parce qu'il a signé des accords, sans prendre soin que ces questions soient tirées au clair au préalable.

Permettez-moi de répéter que je ne suis pas contre le commerce. L'équité en matière de commerce serait une chose réellement bien, si jamais on arrivait à l'obtenir dans notre pays, ce qui ne semble pas être pour demain. Par exemple, aux États-Unis, où les normes sont très similaires aux nôtres, voire supérieures, les taux d'imposition sont tellement plus bas que chez nous que nos entreprises ont un mal terrible à faire face à la concurrence américaine. De plus, les formalités administratives y sont beaucoup plus faciles que chez nous.

Tout cela a trait au commerce international, mais notre gouvernement, et en particulier ce gouvernement libéral, refuse de voir toutes ces réalités. Il refuse de voir que les individus et les compagnies qui essaient de faire face à la concurrence sont acculés à la faillite. Le gouvernement n'a de cesse d'ajouter encore plus de restrictions. Je me demande d'où il vient exactement et où il va, ce gouvernement.

• (1025)

Il y a beaucoup de gens, dont je suis, qui espèrent que grâce à cet accord, on fera davantage la lumière sur les pratiques en Chine. Si tel est le cas, on pourra sans doute répondre à plusieurs de ces préoccupations, mais je tiens à souligner le caractère incertain de la chose. Trop souvent le gouvernement a recours aux termes peut-être et si. Tous deux sont de nature hypothétique. J'aimerais savoir, si jamais le gouvernement devait réexaminer cette question dans quelques années, s'il ferait marche arrière. J'en doute fort. Il semble qu'une fois qu'il met en place certaines pratiques, il aime pénaliser nos entrepreneurs autant que possible.

En terminant, j'aimerais servir un avertissement au gouvernement. Ce que craint le gouvernement, ce sont les entrepreneurs indépendants de notre pays, car s'ils sont indépendants, ils n'ont pas besoin...

Le Président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

• (1030)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le déroulement du débat depuis quelques instants. J'ai trouvé cela passablement lourd, passablement déprimant jusqu'à un certain point.

Il m'est venu à l'idée, ne serait-ce que pour déridier l'atmosphère quelques instants, de partager avec vous une petite discussion que j'ai eue avec les membres de mon personnel, ce matin, lorsque j'ai appris que c'était aujourd'hui que je devais prononcer mon discours sur le projet de loi C-50, concernant l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce. Je partagerai avec vous le contenu de ce que j'appelle ma caricature fétiche.

C'est une caricature que je conserve depuis nombre d'années et que j'aime bien ressortir à l'occasion. Lorsque c'est déprimant, que je veux me remonter le moral, je regarde cette caricature et cela m'amuse.

Initiatives ministérielles

Il s'agit d'une caricature tirée de la bande dessinée *Philomène*. On voit Philomène devant la classe à l'école; elle a son petit papier et dit à ses amis de la classe: «Aujourd'hui, je fais mon exposé de cinq minutes sur la Chine. L'exposé est intitulé "La Chine, un exposé de cinq minutes".» Sur l'image suivante, on voit Philomène qui regarde sa montre, qui réfléchit et se dit: «Je suis faite.» Elle réalise qu'elle ne réussira pas à couvrir cinq minutes en ayant simplement dit: «Je vous présente mon exposé de cinq minutes portant sur la Chine, intitulé "La Chine, un exposé de cinq minutes".»

Il est curieux que cette caricature, qui est ma caricature fétiche, porte spécifiquement sur la Chine, alors qu'aujourd'hui je dois parler vingt minutes de l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

Cela étant dit, revenons au coeur du sujet. Je pense qu'on doit certainement conclure, ou du moins signaler à la suite du discours de mon collègue de l'Alliance canadienne, qu'il faut prendre acte de la réalité. Prendre acte de la réalité, c'est reconnaître que le Canada et la Chine ont conclu un accord bilatéral, en novembre 1999, sur la libéralisation des échanges entre les deux pays.

Prendre acte de la réalité, c'est considérer et reconnaître le fait que, depuis 1986, la Chine a manifesté son intention de joindre les rangs de l'Organisation mondiale du commerce. Depuis, avec une quarantaine de membres de l'Organisation mondiale du commerce, elle a négocié des accords bilatéraux, entre autres avec le Canada. Les dispositions de ces accords bilatéraux s'appliquent aux autres membres de l'Organisation mondiale du commerce en vertu du critère de la nation la plus favorisée.

Il faut prendre acte également du fait que depuis le 11 décembre 2001, en vertu du Protocole d'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce, la Chine est, à toutes fins utiles, membre de l'organisation. Conséquemment, le Canada n'a d'autre choix que d'adapter sa législation, et j'expliquerai pourquoi dans quelques instants. Normalement, le Canada n'a pas à adapter sa législation à l'admission d'un nouveau membre à l'Organisation mondiale du commerce. Dans le cas de la Chine, on doit le faire, et je vais y revenir dans quelques instants. Peut-être que cela répondra à certaines des appréhensions qui ont été manifestées par notre collègue de l'Alliance canadienne. Il faut prendre acte de cette réalité et modifier en conséquence notre législation.

Notre collègue de l'Alliance canadienne disait: «Ce n'est pas parce qu'un pays est membre de l'Organisation mondiale du commerce que nous devons nécessairement établir des relations commerciales avec ce pays. Le gouvernement du Canada peut décider de faire en sorte de ne pas commercer avec un pays comme la République populaire de Chine.»

Je sou mets respectueusement à mon collègue de l'Alliance canadienne, qui prétend mettre l'entreprise privée au centre du système économique, qui prétend être en faveur d'échanges commerciaux libéralisés, qu'il n'appartient pas au gouvernement de déterminer si une entreprise canadienne veut ou non commercer en Chine.

• (1035)

Il appartient à l'entreprise canadienne ou québécoise de décider, que la République populaire de Chine soit ou non membre de l'Organisation mondiale du commerce, si elle veut commercer avec la Chine. Ce n'est pas une décision qui revient au gouvernement, à moins qu'il n'y ait une décision politique du gouvernement d'entreprendre un boycott d'un pays. Je ne crois pas qu'il soit question, actuellement, de quelque boycott que ce soit à l'endroit de la République populaire de Chine.

Si le député de l'Alliance propose de quelque façon que ce soit que le gouvernement décrète un boycott à l'égard de la République populaire de Chine, j'estime qu'il aurait dû en faire part à la Chambre, puisque cela m'apparaîtrait être une mesure pour le moins spectaculaire, pour le moins drastique et qui trancherait, si je puis dire, avec la pratique du Canada ces dernières années, à l'égard de ce pays qu'est la République populaire de Chine.

Parlons quelques instants de la République populaire de Chine. La République populaire de Chine, on le reconnaît, n'est pas un État des plus démocratiques. On constate, à la lumière des rapports fournis par des organisations telle Amnistie Internationale, qu'il peut y avoir, effectivement, des violations des droits humains en République populaire de Chine.

Toutefois, on doit également reconnaître que la République populaire de Chine compte sur son territoire le cinquième de la population de l'humanité. Peut-on maintenir isolé le cinquième de la population de l'humanité, simplement parce que l'État qui le gouverne n'est pas un État démocratique, simplement parce qu'il y a des violations des droits humains?

Les États démocratiques dans le monde constituent une infime minorité. Est-ce que cela veut dire que nous devrions nous retrancher en autarcie, les États libres, les États démocratiques, et faire en sorte que le reste du monde vivote par lui-même? Non, cela ne correspond pas à la philosophie canadienne; cela ne correspond pas à la philosophie québécoise.

Depuis nombre d'années, nous avons décidé que le développement démocratique était intimement associé au développement économique et c'est pourquoi, depuis nombre d'années, le Canada, à l'instar de tous les pays développés, a mis sur pied et entretient des programmes d'aide au développement, de coopération internationale, pour permettre à tous ces pays, qu'on qualifiait autrefois de pays du tiers-monde, qu'on appelle plus convenablement aujourd'hui des pays en développement, de pouvoir s'engager résolument sur la voie du développement, du développement économique bien sûr, mais également du développement démocratique, de telle sorte de pouvoir éventuellement en arriver à établir un État de droit, qui soit totalement démocratique et respectueux des droits humains. Et je pense que l'économie de marché est certainement un facteur favorisant le développement économique, le développement humain, tout comme le développement démocratique.

Le député de l'Alliance canadienne nous oblige, par ses commentaires, à aborder cette réflexion philosophique des plus importantes, à savoir: comment des États démocratiques comme le Canada doivent-ils réagir à l'égard d'États plus autocratiques, d'États moins respectueux des droits humains, d'États qui sont, sur ce dernier plan, en voie de développement?

Devons-nous, comme nous l'avons fait spécifiquement dans le cas de l'Afrique du Sud, adopter une ligne dure, rigide, une politique par laquelle nous allons carrément isoler économiquement et politiquement ces États? Ou choisirons-nous, comme nous l'avons fait pour la plupart des États en voie de développement dans le monde, la voie de la coopération, la voie des relations commerciales, pour faire en sorte d'amener ces pays sur le chemin du développement économique, du développement démocratique et du développement humain?

Initiatives ministérielles

Quoiqu'il nous faille reconnaître que, dans le cas de l'Afrique du Sud, il y avait une situation des plus particulières, je dirais que nous avons fait le choix, effectivement, il y a de cela plusieurs années, de favoriser des relations ouvertes et d'établir le plus grand nombre de liens possibles avec ces pays, de telle sorte de les amener sur la voie du développement.

• (1040)

Il faut également reconnaître que la République populaire de Chine est le quatrième partenaire commercial en importance du Canada. Ses échanges commerciaux avec le Canada s'élevaient à 15 milliards de dollars en 2000. Il faut reconnaître que la République populaire de Chine est la septième puissance économique mondiale et le neuvième exportateur mondial.

C'est dire qu'on ne peut pas indéfiniment maintenir en isolement des États comme la République populaire de Chine et nombre d'États à travers le monde qui ont un système plus autocratique ou moins ouvert à l'égard du développement humain et autres. C'est, je pense, ce que reconnaît finalement l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

Notre collègue de l'Alliance canadienne nous disait: «Oui, mais de toute façon, ils ont des conditions de travail minimales, des coûts de production beaucoup plus bas que ceux qu'on retrouve au Canada. Conséquemment, nous ne nous trouverons pas au même niveau, nous ne bénéficierons pas des mêmes conditions. La Chine s'en trouvera donc avantagée et pourra vendre sur le marché canadien des marchandises analogues qu'elle aura produites à des coûts infiniment moindres, déclassant de ce fait les produits canadiens et les entreprises canadiennes qui les produisent.»

C'est effectivement une manifestation d'inquiétude légitime s'il en est une. Toutefois, ce qu'il faut constater, c'est que les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont également pris acte de cette réalité, c'est-à-dire que la Chine n'est pas actuellement une économie de marché, que les coûts de production en Chine sont définitivement moindres qu'à peu près partout à travers le monde. Les conditions de travail des employés sont également moindres.

On a reconnu cela. Ce faisant, des protections particulières ont été incluses dans le traité concernant l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce, qui font en sorte effectivement que nous devons aujourd'hui les intégrer dans le corpus législatif canadien. Ces protections sont temporaires, mais elles permettront effectivement au Canada et aux autres membres de l'Organisation mondiale du commerce de protéger leurs marchés pendant cette période d'adaptation.

Le projet de loi C-50, que nous avons devant nous aujourd'hui, vise la mise en oeuvre de l'accession de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce. Il a pour but de modifier un certain nombre de lois canadiennes, notamment la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur et la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, de façon à permettre au gouvernement d'appliquer, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prévues dans l'Accord d'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

On modifie également la Loi sur les mesures spéciales d'importation, afin d'inclure dans le corpus législatif canadien les mesures concernant les enquêtes antidumping prévues dans le Traité d'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

À toutes fins utiles, on ajouterait trois garanties prévues au niveau du traité de l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce. Il y a ce qu'on appelle une garantie par produit, pouvant être appliquée à tout produit en provenance de la République

populaire de Chine qui risque de causer ou cause effectivement un préjudice à l'industrie canadienne en raison d'une hausse des importations de produits chinois, qui seraient fabriqués à des coûts moindres sur le marché canadien.

Il y a une garantie par diversion, par exemple, qui peut être utilisée pour empêcher que des produits chinois, dont l'accès à un marché a été fermé par une garantie par produit, n'entrent en trop grande quantité au Canada et ne causent par conséquent un préjudice à notre industrie.

Je pense que la garantie par diversion a pris toute sa signification ces dernières semaines lorsque, par exemple, les États-Unis ont décidé d'appliquer des mesures de sauvegarde sur l'importation de l'acier sur leur marché. Le Canada, dès lors, aurait pu devenir une espèce d'exutoire, de marché d'écoulement des produits de l'acier qui auraient dû normalement être expédiés aux États-Unis et auraient pu aboutir, par voie de conséquence, sur le marché canadien ou sur d'autres marchés. C'est ce que l'on veut éviter par cette garantie de diversion.

• (1045)

Par exemple, si un pays applique des mesures de sauvegarde, se prévalant à ce moment-là de la garantie par produit, un pays voisin peut éviter que les produits en provenance de la République populaire de Chine, qui auraient normalement dû aboutir dans ce premier pays, finissent, par ricochet, par aboutir sur le marché canadien. C'est ce que nous permet d'éviter la garantie par diversion.

Il y a une troisième garantie tout à fait particulière qui s'applique aux importations de textile et de vêtements en provenance de la République populaire de Chine. Pour répondre aux appréhensions de notre collègue de l'Alliance canadienne, il y a des dispositions dans le traité d'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce, qui vont évidemment faire partie dorénavant du corpus législatif canadien, en vertu du projet de loi C-50. Il y a effectivement des garanties qui nous permettent de protéger le marché canadien contre cette concurrence déloyale que craignait le collègue de l'Alliance canadienne, en vertu des conditions économiques qui existent actuellement en République populaire de Chine.

Je reviens brièvement sur le débat philosophique auquel je faisais référence tout à l'heure. Nous avons ce débat actuellement à la Chambre, à la suite des commentaires de notre collègue de l'Alliance canadienne qui relance à toutes fins utiles cette réflexion sur l'opportunité ou non d'ouvrir grand les bras à des pays qui ont un système moins démocratique que le nôtre, où il n'existe pas d'économie de marché ou Dieu sait quoi.

Cette question, on la pose de façon récurrente. Je me souviens que, tout récemment, un débat a eu lieu à l'Union interparlementaire à savoir si nous devons admettre la Choura, qui est le Conseil consultatif de l'Arabie saoudite—je ne dirai pas législatif, parce qu'on a un petit peu de difficulté à définir si la Choura, qui est le Conseil consultatif de l'Arabie saoudite, répond effectivement à la définition de ce qu'est un Parlement, en termes législatifs; on se posait, disais-je, la question à savoir si nous devons admettre la Choura à l'Union interparlementaire?

Ce débat avait également cours. On disait: «Il y a violation des droits humains en Arabie saoudite. Ce n'est pas un État démocratique. Les membres de la Choura ne sont pas élus, ils sont nommés par le roi. Ils peuvent être démis selon le bon vouloir du roi. Ils ne sont pas appelés à s'opposer, ultimement, à une législation que le roi voudrait mettre en application de toute façon. Pourquoi les admettrions-nous à l'Union interparlementaire?»

Initiatives ministérielles

De l'autre côté, il y avait ceux et celles qui disaient: «Si on veut éventuellement que le système législatif en Arabie saoudite en vienne éventuellement à voir des femmes être nommées membres de la Choura, à voir éventuellement les membres de la Choura être élus, à voir leur poste non pas soumis à l'arbitraire d'un pouvoir autocratique, si on veut, effectivement amener l'Arabie saoudite sur la voie d'une plus grande démocratie, quoiqu'il faille reconnaître que la Choura a déjà beaucoup progressé par rapport à ce qui existait il n'y a pas si longtemps en termes du nombre de membres de provenance assez diversifiée au sein de la société saoudienne, c'est ce qui doit être fait.»

Alors il y avait également cet autre point de vue qui était exprimé. Je pense que ce sont là deux points de vue qui sont très pertinents, fort légitimes. Ultimement, on doit en revenir à cette question fondamentale que je posais tout à l'heure. Est-ce que la meilleure façon, effectivement, d'amener ces pays sur la voie de la démocratie, sur la voie du développement humain, du développement démocratique, ce n'est pas effectivement de faire en sorte de leur faire partager notre propre expérience et, à notre contact, faire en sorte que ces pays s'ouvrent davantage et adoptent éventuellement des façons de faire analogues aux nôtres.

Je terminerai en parlant brièvement de la question des droits humains et des conditions du développement. Je pense que l'admission de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce ainsi que ce projet de loi de mise en oeuvre qui est à l'étude aujourd'hui ne suffiront pas à eux seuls à changer les mentalités et le système économique et politique qui prévaut actuellement en République populaire de Chine.

Il nous faudra continuer à faire pression sur les autorités chinoises pour qu'il y ait libéralisation des échanges, pour qu'il y ait démocratisation et un respect plus important des droits humains. Il nous faudra continuer, en République populaire de Chine, comme partout ailleurs, à travailler sur le plan du développement humain et de la coopération internationale.

• (1050)

À cet égard, j'enjoins le gouvernement à respecter cet objectif international qui a été fixé, de contribuer, à raison de 0,7 p. 100 de notre produit intérieur brut, au développement international. Ce gouvernement a fait baisser le budget d'aide au développement qui se situait à 0,46 p. 100 en 1992; par ses coupures, il l'a fait passer à 0,25 p. 100. Les récentes augmentations annoncées ne le font monter qu'à 0,27 p. 100.

Je pense qu'il faut enjoindre ce gouvernement à faire un effort plus soutenu pour nous amener vers l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB.

[Traduction]

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des

provisions de bord, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.) propose: Que le projet de loi, modifié, soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le Président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

L'hon. Elinor Caplan propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-47, qui prévoit un régime administratif moderne de taxation des spiritueux, du vin et du tabac, aux termes de la Loi sur la taxe d'accise.

Les mesures inscrites dans ce projet de loi répondent au besoin qu'éprouvent depuis longtemps l'industrie et le gouvernement d'un nouveau régime sur l'accise. Les députés savent sans doute que la Loi sur l'accise sert de fondement au régime fédéral des taxes de consommation d'alcool et du tabac. Le projet de loi prévoit le prélèvement d'un droit d'accise sur la production au Canada de spiritueux, de vin et de tabac. Il mettrait notamment en place d'importants mécanismes de contrôle relatifs à la production et à la distribution de ces produits.

Les taxes à la consommation représentent un élément important du régime fiscal canadien. En 2000-2001, par exemple, les droits et les taxes sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac ont permis de recueillir environ 3,4 milliards de dollars de recettes fédérales. La loi sur l'accise est l'une des plus anciennes lois fiscales au Canada. Certaines de ses dispositions remontent aux années 1800 et, à l'exception de modifications périodiques, cette loi n'a jamais fait l'objet d'une révision exhaustive. Depuis quelques années, la modernisation du régime sur l'accise paraît de plus en plus nécessaire aux secteurs privé et public.

Notons, entre autres, que l'industrie a mis en oeuvre de nouvelles technologies et des initiatives de commercialisation et de distribution de produits auxquelles la Loi sur l'accise actuelle n'est plus adaptée. Les critères de contrôle inscrits dans la loi entraînent des coûts d'observation élevés et nuisent à la compétitivité des producteurs canadiens. L'arrivée de produits étrangers ayant resserré la concurrence sur les marchés canadiens d'alcool de bouche et non de bouche, il est devenu nécessaire de s'attaquer au problème.

Le gouvernement considère que la Loi sur l'accise est de plus en plus difficile à appliquer et qu'elle réduit la capacité de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, ou l'ADRC, d'adopter des pratiques administratives modernes. De plus, ni la production ni la possession du vin, qui est actuellement taxé en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, ne sont assujetties au moindre contrôle substantiel. Les produits canadiens du tabac sont taxés en vertu de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise. Il en résulte des problèmes tant pour l'industrie que pour le gouvernement.

Tous ces facteurs font ressortir le besoin d'un régime révisé sur l'accise, qu'une grande partie du projet de loi C-47 vise à combler. Le nouveau régime sur l'accise fait directement suite à un document de travail sur la révision de la Loi sur l'accise, que le ministère des Finances et l'ADRC ont publié en 1997. Ce document renfermait une proposition détaillée visant à mettre en place un cadre légal et administratif aux fins de la taxation fédérale de l'alcool et des produits du tabac.

Le gouvernement a poursuivi sa démarche en rendant publics des avant-projets de loi et de règlement en 1999 et en menant des consultations publiques auprès des principaux intervenants. L'examen a été guidé par les trois objectifs suivants: d'abord, faire la promotion d'un cadre législatif moderne assurant l'établissement d'un système administratif plus simple et plus stable qui tienne compte des pratiques actuellement observées dans l'industrie; ensuite, favoriser une plus grande efficacité et une équité accrue pour toutes les parties, en vue d'améliorer l'administration et de réduire les coûts d'observation; enfin, assurer la protection continue des recettes fédérales de l'accise.

Le projet de loi C-47 atteint les trois objectifs. Un cadre moderne devrait produire des recettes stables et sûres et devrait également atténuer les pressions qui s'exercent en faveur de la contrebande. En outre, il serait possible d'y parvenir sans imposer de coûts ou de fardeaux administratifs inutiles ou déraisonnables aux membres de l'industrie.

Les mesures visant l'alcool seraient notamment: le maintien de l'imposition de droits au moment de la production des spiritueux et le remplacement d'un prélèvement d'accise au moment de la vente du vin par un prélèvement à la production d'un taux équivalent, le report du paiement des droits sur les spiritueux et sur le vin au niveau des grossistes, et l'instauration d'outils modernes de perception. Parallèlement, le projet de loi contribuerait à apaiser les préoccupations continues du gouvernement face à la contrebande et à la production illégale d'alcool.

Permettez-moi de détailler certaines de ces mesures clés. Le prélèvement à la production que je viens de mentionner incorporera des contrôles rigoureux sur la production, l'importation, la possession et l'usage d'alcool non acquitté et l'imposition d'importantes pénalités à ceux qui contreviennent à la loi. L'industrie des spiritueux ne serait plus entravée par les actuels contrôles, désuets et dispendieux, exercés sur les installations et sur le matériel. L'élimination de ces contrôles aurait pour effet de laisser aux entreprises une plus grande marge de manoeuvre au chapitre de l'organisation de leurs affaires commerciales, ce qui leur permettrait de s'adapter plus rapidement à l'évolution du marché.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1055)

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada a accordé une aide financière à la Société d'aide au développement des collectivités de Manicouagan, pour continuer d'offrir des services d'aide-conseil en affaires électroniques pour la belle région de la Côte-Nord.

Notre gouvernement est heureux de s'associer à un projet qui vise à appuyer les efforts des PME de la région déjà très sensibilisées à

Article 31 du Règlement

l'importance des affaires électroniques et qui cherchent de nouvelles opportunités d'affaires et de nouveaux marchés.

De tels investissements témoignent de la volonté de notre gouvernement d'aider au développement et à la prospérité des PME de la Côte-Nord et, par le fait même, d'assurer pour des générations à venir le développement économique de cette région.

* * *

[Traduction]

SANDRA JOHANSEN

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais présenter à mes collègues M^{me} Sandra Johansen, de la belle et merveilleuse circonscription de Edmonton-Centre-Est. M^{me} Johansen en est à sa première visite à Ottawa et à la Chambre des communes.

Habituée d'un sens du devoir peu commun, M^{me} Johansen a décidé volontairement de faire partie intégrante du processus politique, de faire entendre sa voix et de jouer un rôle parmi tous ceux qui travaillent dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que les membres du conseil de direction de nos circonscriptions et les bénévoles travaillent sans relâche pour promouvoir les idéaux et les idées de notre parti. Les présidents des conseils de circonscription jouent un rôle important en orientant ces efforts.

Je tiens à féliciter M^{me} Sandra Johansen, présidente du conseil de la circonscription de Edmonton-Centre-Est, pour son travail.

* * *

•(1100)

LA SCHL

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que du programme Abordabilité et choix toujours, connu sous l'acronyme ACT.

Mon collègue le vice-premier ministre, qui est responsable de la SCHL, a annoncé récemment l'attribution de 15 subventions d'une valeur pouvant atteindre jusqu'à 20 000 \$ chacune, en vertu du programme ACT, que finance le gouvernement fédéral.

Certaines des subventions accordées cette année visent à rendre le logement plus abordable et à accroître le choix au moyen de solutions telles que des appartements de résidences privées, de plus petits logements d'insertion, des immeubles à logements multiples, des immeubles locatifs et des logements pour les jeunes et les personnes âgées autonomes. D'autres ont pour but de faciliter le processus d'approbation des projets de développement et de supprimer les obstacles à l'innovation.

Le programme ACT est géré conjointement par la SCHL, la Fédération des municipalités canadiennes, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.

Il amène les municipalités et les organismes privés et à but non lucratif oeuvrant dans le domaine du logement à mettre au point, à démontrer et à promouvoir des innovations au chapitre de la planification locale et des règlements de construction, dans le but d'accroître l'abordabilité, la qualité et le choix du logement pour les Canadiens.

*Article 31 du Règlement***LES BÉNÉVOLES**

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la Journée mondiale du service des jeunes. Pendant la période du 26 au 28 avril, de jeunes bénévoles organiseront, entre autres activités, des campagnes de collecte d'aliments et de lavage d'autos.

Cette journée, qui a pour objet de célébrer et de mobiliser les jeunes bénévoles, est soulignée par 32 organisations internationales dans plus de 100 pays. Elle concorde avec la Semaine nationale de l'action bénévole qui nous donne l'occasion de mettre à l'honneur l'enthousiasme et l'énergie de la jeunesse canadienne.

Des 6,5 millions de bénévoles au Canada, 29 p. 100 sont des jeunes de 15 à 24 ans qui font don de quelque 130 heures en moyenne chaque année pour des causes importantes comme l'éducation, les services sociaux, les arts, la culture et les loisirs. La Journée mondiale du service des jeunes permet de saluer ces contributions importantes.

J'invite les députés à se joindre à moi pour applaudir les efforts de nos jeunes bénévoles dont l'action marque profondément la vie de toutes les collectivités du Canada.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, les syndiqués de l'information de Radio-Canada sont en lock-out depuis cinq semaines. Je m'inquiète, à titre de vice-présidente du Comité spécial sur l'utilisation des drogues.

Ce lock-out survient au moment même où se déroulent au Québec des sagas juridiques impliquant des bandes de motards criminels. Il est dans l'intérêt public que les faits et les agissements de ces bandits soient largement publicisés, afin que la population puisse se rendre compte de la gangrène qui s'est infiltrée dans nos sociétés démocratiques. Les activités de ces bandits menacent la vie et la sécurité de toute notre jeunesse, car il est prouvé que leurs tentatives pour droguer nos jeunes réussissent. Il faut briser la conspiration du silence et laisser circuler l'information. Radio-Canada a un rôle crucial à jouer.

Les cadres de cette société, qui sont payés 52 \$ l'heure pour remplacer les travailleurs syndiqués, ne réussiront jamais à supplanter les journalistes aguerris et bien au fait de leur dossier.

Les fidèles de Radio-Canada en ont assez d'entendre des topos incomplets et mal signolés par des cadres trop payés.

Assez, c'est assez!

* * *

[Traduction]

GEORGE MARCELLO

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque année, 160 Canadiens meurent dans l'attente d'un don d'organe. Le taux des dons d'organes au Canada est l'un des plus faibles au monde. La moitié des organes utilisables ne sont jamais greffés, car trop de personnes oublient de signer la carte de donneur d'organes et d'en informer leurs proches.

En 1995, souffrant d'insuffisance hépatique et risquant de mourir d'un jour à l'autre, George Marcello a reçu un nouveau foie à la suite d'une perte tragique subie par une certaine famille. Six personnes ont eu la vie sauvée grâce à ce don de vie. Désireux de sensibiliser la

population au don d'organes, George a entrepris la traversée à pied du Canada en 769 jours, marche qui doit prendre fin à Toronto cette année. Des milliers de personnes ont porté de ville en ville son flambeau pour la vie, dans le but d'éveiller leurs concitoyens à la nécessité de signer la carte de donneur d'organes et d'en informer leurs proches.

George a donné de l'espoir à plus de 4 000 Canadiens qui attendent le don de la vie. Je salue en George Marcello, qui est à Ottawa aujourd'hui, un héros canadien.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Le lundi 22 avril, monsieur le Président, l'opéra canadien a été honoré et célébré dans toute sa richesse et sa splendeur lors d'un concert donné au studio Glenn Gould, du Centre canadien de radiodiffusion. Une première pour Toronto et pour le Canada tout entier, en fait, Opera Festival 2002 célébrait le monde excitant de l'opéra. Plus de 249 musiciens, 169 chanteurs et 24 danseurs se sont produits sur six scènes différentes.

Ont collaboré à Opera Festival 2002: les Professional Opera Companies of Canada, la Compagnie d'opéra canadienne, Opera Ontario, Opéra Atelier, Tapestry New Opera Works, Autumn Leaf Opera & Performance, et Soundstreams Canada. Au beau milieu du festival s'est tenue l'Opera Conference 2000. Plus de 500 délégués du monde entier se sont réunis à Toronto pour promouvoir et explorer l'art de l'opéra et la production d'opéras.

Je félicite toutes les personnes qui ont participé au festival pour leur contribution exceptionnelle aux arts et à la culture du Canada.

* * *

● (1105)

[Français]

LA SEMAINE DE LA NON-VIOLENCE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais saluer l'initiative de M. Rock Gilbert et de nombreux bénévoles qui ont lancé cette semaine la 2^e édition de la Semaine de la non-violence au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

De nos jours, la violence se manifeste sous plusieurs formes, que ce soit sous forme physique, verbale ou psychologique. Celle-ci est de plus en plus présente dans toutes les sphères de notre société.

Pendant cette semaine, les organisateurs de l'événement sillonnent les écoles et les centres commerciaux de la région pour rencontrer les gens et pour les sensibiliser à la problématique de la violence, car il faut en parler pour mettre fin à ce triste phénomène.

J'invite le gouvernement fédéral à reconnaître le problème de la violence et à mettre en place une initiative visant à lutter pour l'enrayer et nous permettre de vivre dans un monde de joie, de bonne humeur et d'humanité.

* * *

LE BÉNÉVOLAT

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de souligner à la Chambre le travail acharné et la persévérance de plusieurs bénévoles de la circonscription de Laval-Ouest.

En effet, grâce au dévouement de M^{me} Irène Mackriss et à la générosité de M. Paul Champagne, ainsi que d'un nombre important de ses membres, la Légion royale canadienne, section 251, de Chomedey, à Laval, dispose aujourd'hui d'un ascenseur. Celui-ci permettra aux personnes âgées ou handicapées, qui représentent la majorité des membres de la section 251, d'avoir un accès facile à ses locaux qui se trouvent au 2^e étage, en haut d'escaliers où il est difficile de manoeuvrer.

Cette initiative a pris plusieurs années avant de connaître le succès. Encore une fois, les bénévoles ont continué leurs démarches, malgré les refus répétés auxquels ils ont dû faire face. À travers leurs efforts, c'est toute la communauté des bénévoles qui connaît un succès retentissant.

Je lève donc mon chapeau à tous ceux et celles qui ont permis à ce projet de voir le jour par leurs efforts et leurs contributions financières et, ainsi, permettre aux personnes ayant une mobilité réduite d'avoir un accès facilité à la Légion royale canadienne de Laval.

* * *

[Traduction]

L'HÉPATITE C

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Il y a quatre ans, un 28 avril, monsieur le Président, un vote infâme a eu lieu à la Chambre des communes, lorsque les libéraux ont écrasé une motion visant à indemniser toutes les victimes du sang contaminé à l'hépatite C. Les libéraux ont décidé d'aider seulement les personnes qui avaient été contaminées entre 1986 et 1990.

Une jeune victime, Joey Haché, d'Ottawa, est devenu le héros du débat lorsqu'il a demandé l'explication suivante au premier ministre: «Quelle différence y a-t-il entre quelqu'un qui a été contaminé le 31 décembre 1985 et quelqu'un qui a l'a été le 1^{er} janvier 1986?»

Je suis persuadé que les victimes oubliées qui n'entraient pas dans cette tranche de temps artificielle aux fins de l'indemnisation attendent encore dans la souffrance. Je suis persuadé aussi que Joey Haché surveille encore la situation de près. Sur cette question, il est la conscience du premier ministre.

* * *

LE CENTRE FOR RESEARCH AND EDUCATION IN HUMAN SERVICES

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner le 20^e anniversaire du Centre for Research and Education in Human Services, un groupe de Kitchener qui s'intéresse au bien-être social des collectivités canadiennes.

Le centre emploie plus de 35 chercheurs qui aident à combler l'écart entre les gens défavorisés, le gouvernement, le secteur des entreprises et les services sociaux. Le Centre a préparé des plans en vue de combattre le racisme et les crimes haineux tout en faisant la promotion du changement social dans le domaine du logement, de la santé et des soins psychiatriques pour ceux qui retournent vivre dans la collectivité après avoir reçu un traitement.

Le centre a été établi en 1982 dans le but de créer un endroit où la recherche pourrait être menée autrement que dans un environnement universitaire typique. On a tenté de donner une voix aux gens qui n'ont pas beaucoup de pouvoir et de chance.

Je félicite le Centre for Research and Education in Human Services de ses 20 années de recherche communautaire innovatrice.

Article 31 du Règlement

JOUR DE DEUIL

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, nous observerons dimanche une journée de deuil à la mémoire des employés qui ont été tués ou blessés dans le cadre de leurs fonctions. L'an dernier, 800 000 Canadiens ont été blessés au travail et 882 d'entre eux ont perdu la vie.

Lorsque nous ferons une pause, le 28 avril, nous nous rappellerons des quatre soldats canadiens qui ont été tués la semaine dernière en Afghanistan et des quelque 200 Canadiens qui ont perdu la vie le 11 septembre dernier.

Sachant d'expérience le désespoir ressenti quand on perd un membre de notre famille à cause d'un accident industriel, nous devons faire plus que nous souvenir. Ce ne sont parfois que de tragiques accidents, mais certains de ceux qui se produisent en milieu de travail ne sont souvent rien de moins que criminels. Nous célébrerons le mois prochain le triste anniversaire du désastre de la mine Westray où 26 mineurs ont été tués. On a parlé du désastre de la mine Westray, mais le fait que dix ans plus tard, personne n'ait encore été cité en justice alors que l'enquête a permis de déterminer qu'on aurait pu prévenir cette explosion est aussi un désastre.

Aucun employeur ne devrait avoir le droit de mettre sciemment en danger la vie des travailleurs, et ceux qui le font devraient subir toute la rigueur de la loi.

* * *

• (1110)

[Français]

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le 28 avril est consacré Jour de compassion à la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés, tués ou handicapés à la suite d'un accident du travail, ou encore qui sont atteints d'une maladie professionnelle.

Au Canada, seulement pour 1998, environ 800 personnes sont décédées à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, et près de 900 000 autres ont subi des blessures.

Au-delà des coûts directs et indirects, estimés à près de dix milliards de dollars annuellement, chacune de ces vies perdues et chacune des blessures constituent autant de drames humains pour les victimes et leur entourage.

Nous devons individuellement, mais aussi collectivement, nous attaquer aux causes de ce fléau et aux effets qu'il engendre. En tant qu'élus, nous devons dépasser le stade de la sensibilité et traduire notre écoute par une législation mieux adaptée aux besoins des travailleuses et des travailleurs.

Le Bloc québécois continuera ainsi d'en faire une priorité.

* * *

LES JEUNES EN MILIEU DE TRAVAIL

M. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay de la tenue d'une conférence de presse, le lundi 22 avril dernier, au cours de laquelle j'annonçais le lancement du projet Jeunes Stagiaires Canada, à Châteauguay. Sous la responsabilité d'Isabelle Lareault, du Centre local d'emploi de Châteauguay, 15 jeunes âgés de 16 à 30 ans effectueront un stage rémunéré d'une durée de 16 à 30 semaines en milieu de travail.

Questions orales

En plus de participer à des ateliers préparatoires de quatre semaines, ils bénéficieront de démarches structurées leur permettant d'acquérir des compétences recherchées par les employeurs d'aujourd'hui, facilitant ainsi leur entrée sur le marché du travail.

Développement des ressources humaines Canada a contribué pour un montant de 101 149 \$ à la réalisation de ce projet. Grâce à Stratégie emploi jeunesse, le gouvernement du Canada a poursuivi ses efforts et respecte son engagement d'aider les jeunes de Châteauguay à prendre part activement au marché du travail actuel.

* * *

[Traduction]

LA RECHERCHE SUR LE CANCER

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, le mois d'avril est reconnu par les Canadiens comme le Mois de la jonquille, fleur symbolisant la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer, qui espère recueillir cette année 18 millions de dollars.

Les fonds servent à financer la recherche sur tous les types de cancer, à soutenir la politique de santé publique, à promouvoir des styles de vie sains et des stratégies de lutte contre le cancer et à aider les victimes du cancer. Cette année, la contribution de la Société à son partenaire de recherche, l'Institut national du cancer du Canada, a atteint le niveau record de 43 millions de dollars.

En 2001, on estime que 134 000 Canadiens ont fait l'objet d'un diagnostic de cancer. Néanmoins, nombre de ces personnes survivront grâce à la Société canadienne du cancer.

Le mois d'avril est presque terminé. Toutefois, grâce à la générosité des Canadiens, j'ai bon espoir que la campagne de financement de la Société canadienne du cancer dépassera l'objectif prévu.

* * *

LE JOUR DE DEUIL

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 28 avril est un jour spécial. En fait, ce sera le 11^e Jour de deuil national annuel. C'est une occasion unique pour rendre hommage à ceux qui ont été blessés ou tués sur leur lieu de travail et pour exprimer notre sympathie à leurs familles et à leurs amis.

La signification du Jour de deuil national devient particulièrement claire au vu des statistiques alarmantes de 1999 qui font état de près de 800 décès et de quelque 900 000 blessures. En moyenne, trois Canadiens sont tués chaque jour ouvrable et un Canadien est blessé toutes les neuf secondes.

J'interviens aujourd'hui pour demander aux députés de prendre le temps de se souvenir des travailleurs qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés au travail au cours des dernières années et pour rappeler aux Canadiens que la sécurité au travail est l'affaire de tous. Nous leur rendons hommage en nous efforçant d'instaurer des lieux de travail plus sûrs et plus sains grâce à l'éducation, la sensibilisation et la collaboration.

● (1115)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que la Chambre devrait se lever et observer un moment de silence pour commémorer le Jour de deuil national et honorer la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail.

[Note de la rédaction: La Chambre garde un moment de silence.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vice-premier ministre veut des exemples précis pour expliquer pourquoi 70 p. 100 des Canadiens disent que le gouvernement est corrompu.

En voici un. Le solliciteur de fonds secret du ministre des Finances, qui recueille des fonds pour sa campagne fantôme à la direction, est également sur la liste de paie du ministère. C'est tout à fait contraire à l'éthique.

Combien d'exemples encore faudrait-il donner au vice-premier ministre pour qu'il comprenne pourquoi les Canadiens pensent que ce gouvernement est pourri jusqu'à l'os?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, hier, le chef de l'opposition a dit ceci:

Le conseiller en éthique nous a dit qu'il n'avait aucun document indiquant que le ministre lui avait demandé conseil au sujet de M. Palmer.

Monsieur le Président, le député n'a jamais obtenu cette information du conseiller en éthique. Il a déposé une lettre du bureau d'information d'Industrie Canada, mais sa déclaration était en fait totalement fausse.

Combien d'exemples encore faudra-t-il donner aux Canadiens pour qu'ils comprennent que le parti de l'opposition est superficiel, qu'il n'a rien à dire sur les questions importantes et qu'il ne fait que crier au scandale?

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, clarifions la lettre que nous avons reçue. Nous avons présenté une demande, en vertu de l'accès à l'information, pour obtenir tous les documents d'Industrie Canada sur la relation entre M. Palmer et le ministre des Finances, et on nous a répondu que le ministère n'avait aucun renseignement à cet égard.

Le ministre des Finances nous a dit qu'il y avait eu des consultations. C'est pourquoi les Canadiens croient que le gouvernement est corrompu.

Qu'est ce que le vice-premier ministre a à dire à ce sujet?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, la lettre que les députés d'en face nous ont remise hier est en fait adressée à M. J. Murray, boîte postale 657. Je suppose que c'est le nom de plume qu'ils emploient lorsqu'ils demandent de l'information. Ils ont demandé une «copie du rapport préparé par le bureau du conseiller en éthique» et ont interprété le fait qu'il n'y avait pas de rapport écrit comme voulant dire ce que le chef de l'opposition a déclaré hier: «Le conseiller en éthique nous a dit qu'il n'avait aucun document indiquant que le ministre lui avait demandé conseil.»

Ce qu'ils ont dit à la Chambre hier était faux.

[Français]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, trop de questions sont soulevées quant à l'éthique de ce gouvernement.

Questions orales

Les Canadiens veulent que des mesures soient prises. Les contribuables veulent qu'on leur rende des comptes. Les gens veulent que ça change.

Le vice-premier ministre va-t-il promettre de présenter immédiatement une loi visant à nommer un conseiller en éthique indépendant qui rendra compte au Parlement, tel que promis? Oui ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que le chef de l'opposition va se présenter ici au Parlement et reconnaître qu'il a prononcé des mots qui étaient faux, qu'il a fait des accusations qui étaient fausses?

Comment peut-on avoir, dans un système parlementaire, des débats sur des problèmes fondamentaux pour les Canadiens et les Canadiennes, quand on passe notre temps à faire des accusations qui sont tout simplement fausses?

[Traduction]

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux n'aiment peut-être pas ce qu'ils entendent, mais je leur demande d'avoir la patience de nous écouter, nous et les autres Canadiens qui sont mécontents de leur gouvernement et qui forment 70 p. 100 de la population.

Que penser lorsqu'une organisation reçoit une subvention d'un million de dollars de la ministre du Patrimoine? Ce n'est pas une coïncidence que le président de cette organisation se trouve à être l'un des solliciteurs de fonds pour la campagne à la direction de la ministre du Patrimoine.

Le vice-premier ministre appellerait-il cela de la corruption ou aurait-il un autre terme pour qualifier cela?

• (1120)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le député a au moins corrigé ce qu'il a dit hier lorsqu'il a accusé le ministère d'avoir accordé une subvention à une personne plutôt qu'à l'organisation sans but lucratif auprès de laquelle oeuvre bénévolement cette personne qui s'est également portée volontaire pour donner un coup de main à la ministre.

En sommes-nous arrivés, au Canada, au point où ceux qui font du bénévolat ou qui travaillent auprès d'organisations sans but lucratif ne peuvent plus appuyer un parti politique ou y adhérer? Pourquoi le député de Langley—Abbotsford n'admet-il pas à la Chambre que les allégations qu'il a faites hier étaient erronées?

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela ne leur plaît pas, mais ils devront s'y faire.

Parlons du vice-premier ministre maintenant. Dans ses anciennes fonctions, le vice-premier ministre était responsable du conseiller en éthique. Il a eu huit ans pour tenir la promesse faite par le premier ministre de rétablir l'intégrité du gouvernement en nommant un conseiller en éthique qui rendrait compte au Parlement. Il a eu huit ans pour le faire.

Au bout de huit ans, on n'a pas encore de conseiller en éthique et l'intégrité du gouvernement est pitoyable.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler que, non seulement le conseiller en éthique a souvent comparu devant les comités parlementaires, mais, comme le sait très bien le député, dans le régime parlementaire britannique—que respectent très peu les députés d'en face, qui lui

préfèrent le régime présidentiel américain—le premier ministre est responsable des actions de ses ministres.

Nous avons écouté les déclarations que ces députés ont faites en campagne électorale. Ils ont promis d'abolir les pensions des parlementaires. Ils voulaient faire de Stormoway une salle de bingo. Ils étaient d'avis que le chef de leur parti ne devait pas avoir droit à une limousine et à un chauffeur. Ils étaient contre bien des choses, mais, dès qu'ils ont été élus, ils ont changé d'idée. Leurs belles paroles ne sont que du vent.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, met en garde le Canada contre les dangers qui le guettent s'il décide de s'engager dans un commandement militaire unifié avec les États-Unis. M. Axworthy souligne de plus que cela pourrait limiter grandement la liberté d'agir du Canada, ainsi que sa capacité de maintenir une politique étrangère indépendante.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous dire si les propos de son ex-collègue correspondent à sa vision de la politique étrangère du Canada?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que le rapport auquel mon collègue fait référence sera déposé devant le Comité permanent des affaires étrangères et qu'il sera examiné.

À l'heure actuelle, il n'est aucunement question de menace à la souveraineté des Canadiens ou du Canada, parce que nous n'avons aucun accord avec les États-Unis à ce sujet. Les Américains ont mis en place certaines dispositions pour leur propre sécurité. Nous allons les examiner et nous allons prendre les mesures nécessaires afin de nous protéger et de garantir notre propre sécurité et notre souveraineté.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois considère que l'armée doit redéfinir son rôle et cibler ses objectifs afin d'atteindre un maximum d'efficacité, tant au Canada qu'à l'étranger. Or, un commandement unifié avec les États-Unis peut signifier une augmentation des dépenses militaires de l'ordre de 16 milliards de dollars.

Est-ce que le gouvernement convient qu'on ne peut pas s'engager dans un projet aussi important avant d'avoir au moins tenu un débat public au préalable?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député déforme la réalité. Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit.

Le commandement unifié, ou les changements apportés aux États-Unis, sont purement internes. Nous ne faisons qu'explorer la possibilité d'une collaboration bilatérale pratique, dans le domaine de la planification peut-être ou quelque chose d'autre. Il n'est nullement question de placer nos soldats sous commandement américain.

Je rappelle au député que nous avons déjà d'importants accords de collaboration avec les États-Unis. Nous sommes simplement à la recherche de nouveaux moyens de faire fructifier ces efforts de collaboration dans le contexte de l'après- 11 septembre.

Questions orales

•(1125)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le document de M. Axworthy soutient que les Américains maintiennent un niveau des dépenses militaires qui correspond à plus du double de celui du Canada.

Le ministre des Affaires étrangères réalise-t-il que les Américains pourraient exiger du Canada la même proportion qu'eux, ce qui peut signifier une augmentation des dépenses militaires du Canada de l'ordre de 16 milliards de dollars?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit à la Chambre, le gouvernement américain n'est pas dans une situation d'exiger du Canada qu'il fasse des dépenses militaires. C'est nous, en cette Chambre, c'est le gouvernement qui prend des dispositions vis-à-vis de nos dépenses militaires. Et nous continuerons de faire cela en fonction de notre souveraineté et de la sécurité du Canada et des Canadiens.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, si, selon ses propres dires, il n'y a pas encore d'accord entre les deux pays, est-ce que le ministre peut quand même confirmer l'existence de pourparlers informels avec les États-Unis au sujet de la participation du Canada à un éventuel commandement unifié?

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en fait, c'est à notre initiative qu'ont été amorcés les pourparlers informels en cours. Il s'agit de voir quelles seront les répercussions de ce nouveau Commandement du Nord sur le NORAD. Nous savons aujourd'hui que le NORAD conservera son statut privilégié de commandement binational. Nous nous en réjouissons. Nous étudions de nouvelles possibilités de collaborer avec les Américains, et non pas l'élargissement des structures intégrées dont parle le député. Ce n'est pas une question d'intégration, mais uniquement de collaboration pratique.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle découle de la conférence de presse qu'ont donnée ce matin Lloyd Axworthy, l'ancien ministre des Affaires étrangères, et l'actuel député de Don Valley-Ouest. Ils prétendent tous deux que le débat sur le Commandement du Nord est aussi important maintenant que le débat sur le libre-échange l'était dans les années 1980. Monsieur Axworthy dit également craindre que le commerce passe maintenant avant la souveraineté, chose que nous, au NPD, disons à la Chambre depuis quelques années.

Le ministre des Affaires étrangères, ou préférablement le vice-premier ministre, pourrait-il nous dire s'il accepte l'analyse faite par M. Axworthy ce matin, ou si le gouvernement a l'intention une fois de plus de sacrifier notre pays comme il l'a fait durant le débat sur le libre-échange?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les paroles prononcées par M. Axworthy et j'hésite donc à considérer comme fidèles les propos de M. Axworthy que notre collègue a eu la bonté de nous rapporter.

Si, en fait, il laisse entendre qu'en tenant de simples discussions avec les États-Unis sur la façon de mieux assurer la sécurité des Canadiens, nous bradons d'une façon ou d'une autre notre souveraineté, je tiens à dire que je suis tout à fait en désaccord

avec cette affirmation. Comme le ministre de la Défense nationale l'a signalé à la Chambre, nos discussions jusqu'à maintenant ont amélioré notre souveraineté et notre sécurité. Nous continuerons ainsi puisque notre gouvernement agit dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, c'est le bilan des libéraux qui m'inquiète. Je me rappelle qu'ils ont fait campagne contre le libre-échange, mais qu'une fois élus, ils se sont empressés de mettre en oeuvre le libre-échange en 1993.

Ce matin, M. Axworthy a également réclamé un débat parlementaire complet sur toute la question du Commandement du Nord. Je voudrais une réponse précise de la part du vice-premier ministre à cette question. Va-t-il s'engager aujourd'hui à tenir un débat parlementaire public complet à la Chambre des communes, suivi d'un vote libre, avant que le gouvernement ne souscrive à l'idée d'un Commandement du Nord?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre des Affaires étrangères et moi-même l'avons dit déjà en réponse à des questions, les députés déforment grandement la réalité à cet égard.

Chose certaine, il est possible que les députés discutent de la question et donnent leur opinion à la Chambre. Cependant, les députés devraient attendre de voir ce que les discussions que nous avons avec les Américains apporteront. Nous parlons de niveaux pratiques de coopération. Nous serons peut-être en mesure d'élargir nos liens en matière de sécurité avec les États-Unis. Cela ne veut pas dire qu'on va les approfondir. Il n'est absolument pas question d'intégration.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il ferait participer les provinces aux décisions relatives à la ratification de l'accord de Kyoto ou aux solutions de rechange.

Le gouvernement accepte-t-il en principe l'idée qu'il serait sage de convoquer aussitôt que possible une conférence des premiers ministres pour discuter de l'accord de Kyoto et de questions connexes? Si une telle réunion était convoquée, l'ordre du jour inclurait-il l'examen d'une proposition fédérale concernant l'établissement d'une taxe sur les combustibles fossiles?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, les premiers ministres ont demandé la formation d'un groupe interministériel mixte composé de ministres provinciaux et fédéraux. Le groupe se réunit régulièrement. Il se réunira d'ailleurs à la fin de mai.

Encore une fois, le député sait bien que notre gouvernement n'a jamais envisagé l'établissement d'une taxe sur les combustibles fossiles dans le passé et qu'il ne le fera pas non plus maintenant ni à l'avenir. Il ne devrait pas continuer à soulever sans cesse cette question. Il devrait jeter un coup d'oeil sur le travail que l'on a accompli. Il devrait faire l'éloge du bon travail qu'ont accompli conjointement le gouvernement fédéral et les provinces dans un dossier très important pour les Canadiens.

•(1130)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, le ministre devrait se rappeler ce que le gouvernement a fait dans le cas de la TPS et du libre-échange pour comprendre que les Canadiens ne sont malheureusement pas d'accord avec ce que les libéraux ont à dire dans la plupart des cas.

Le gouvernement a laissé les Canadiens dans l'ignorance quant à la pureté de ses intentions en proposant la ratification de l'accord de Kyoto. Il a lancé un ballon d'essai à propos d'une taxe sur les combustibles fossiles.

Le ministre des Ressources naturelles aurait-il l'obligeance de dire aujourd'hui à la Chambre et aux Canadiens quels sont ses plans à l'égard de l'accord de Kyoto, comment il fera les poches des Canadiens et avec quel genre de taxes il s'y prendra pour leur faire les poches?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, au lieu de lire les manchettes, le député devrait faire ses recherches et jeter un coup d'oeil au travail qui a été accompli et au processus qui a été suivi.

Nous nous réunissons à la fin de mai entre ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux. Des discussions sont en cours. Il faut nous assurer de l'accord des provinces et des territoires car nous préconisons une approche du genre équipe Canada.

Le député devrait savoir que c'est au cours du processus budgétaire que le ministre des Finances examine la possibilité de prendre des mesures génératrices de recettes. Il devrait certainement le savoir. C'est à ce moment-là que l'on propose ce genre de mesures.

* * *

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela fait quatre ans cette semaine que le gouvernement libéral a laissé tomber des milliers de Canadiens empoisonnés par du sang contaminé par l'hépatite C. Acculé au mur, le gouvernement a versé des pleurs à la Chambre, puis il a exclu des milliers de victimes au moyen d'une fenêtre juridique artificielle.

Aussi incroyable que cela puisse être, il reste aujourd'hui 900 millions de dollars dans le fonds d'indemnisation. Le gouvernement pourrait-il rassembler assez de courage pour indemniser toutes les victimes du sang contaminé?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas la moindre ambiguïté dans l'approche du gouvernement à l'égard de l'indemnisation de certaines victimes de l'hépatite C. Un règlement à l'amiable a d'ailleurs été conclu et il a été ratifié par le tribunal.

Je signale au député que le gouvernement a fait bien plus que ce que demandaient ses obligations envers les victimes de l'hépatite C.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a de l'argent pour les avocats et pour les bureaucrates, mais pas pour les victimes qui ont été exclues. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire avec les 900 millions de dollars qui restent?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre qu'il ne reste pas 900 millions de dollars. En fait, le gouvernement avait prévu un montant de quelque 1,4 milliard de dollars. Conformément à l'entente qui a été ratifiée par le tribunal, l'argent a été mis de côté pour indemniser les victimes de l'hépatite C au cours des 10 à 15 prochaines années.

Questions orales

Nous savons parfaitement que de nouvelles victimes pourraient être repérées d'ici quelques années. Malheureusement, dans certains cas, il y a une progression de la maladie...

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui que les taux qui devraient être imposés par les Américains sur les exportations canadiennes et québécoises de bois d'oeuvre seront de 27,22 p. 100. Malheureusement, dans ce dossier, le ministre du Commerce international se traîne les pieds.

À la suite de la lettre du ministre québécois, François Gendron, est-ce que le ministre va enfin convenir qu'il serait temps pour le gouvernement de mettre de l'avant des mesures pour aider les compagnies et les travailleurs du secteur du bois d'oeuvre, comme le demande à son tour le ministre québécois, François Gendron?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a souligné à plusieurs reprises la ministre du Développement des ressources humaines, le gouvernement a pris tous les moyens possibles pour aider les travailleurs, et d'autres mesures sont également à l'étude.

Les suggestions du gouvernement du Québec sont très utiles et intéressantes. Nous avons aussi reçu des suggestions d'autres provinces. Nous les examinons toutes attentivement. Le gouvernement s'emploie à déterminer quelles mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires. Nous n'allons pas prendre une décision précipitée, mais nous comptons bien agir en temps voulu.

•(1135)

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois a proposé, il y a plusieurs semaines, un plan d'aide concret pour les travailleurs et les compagnies. Ne serait-il pas temps que le ministre assume ses responsabilités et annonce des mesures d'aide dès maintenant?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit l'autre jour, le Bloc peut exiger une action immédiate, comme il le fait souvent, mais il reste que toutes les provinces, dont le Québec, ont fait des suggestions sérieuses qui méritent d'être examinées.

Le gouvernement prend acte de la situation. Il agira en temps et lieu, mais il ne va pas prendre une mauvaise décision juste pour faire plaisir au Bloc québécois.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quand ils formaient l'opposition, les libéraux ont demandé l'indemnisation de toutes les victimes de la thalidomide et de tous ceux qui ont été infectés par le VIH à cause du sang contaminé.

Questions orales

Le juge Krever a dit: «À mon avis, on ne peut justifier le fait que certaines personnes soient indemnisées et pas d'autres.» Nous apprenons aujourd'hui qu'il existe 900 millions de dollars pour indemniser toutes les victimes du scandale du sang contaminé.

Ce gouvernement a-t-il du coeur?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a effectivement du coeur. C'est pourquoi nous avons versé des centaines de millions de dollars, dans le cadre d'un règlement à l'amiable ratifié par le tribunal, aux victimes de l'hépatite C ayant contracté la maladie entre 1986 et 1990.

Je répète au député que ce fonds a été mis en réserve et est géré par un administrateur. Celui-ci étudie des milliers de réclamations. En fait, quelque 1 700 victimes ont déjà été identifiées; leur dossier a été vérifié par l'administrateur et elles vont bientôt recevoir l'indemnisation.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème, c'est que les patients qui ont besoin de cet argent ne le reçoivent pas. Bien sûr on sait qui ils sont, mais il reste que les victimes de l'hépatite C ne reçoivent pas les indemnités. Ce sont les avocats qui reçoivent les fonds et non les patients.

Je demande tout simplement ceci à la ministre. Va-t-elle intervenir pour veiller à ce que les gens frappés d'hépatite C, infectés à leur insu, obtiennent immédiatement l'indemnisation qu'ils méritent?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je répète que selon un règlement à l'amiable ratifié par le tribunal, un administrateur s'occupe du dossier. Il a reçu environ 5 500 demandes jusqu'à maintenant. Plus de 1 700 d'entre elles ont été vérifiées par un administrateur indépendant et les gens reçoivent les indemnités.

Il est tout simplement inexact de dire que les victimes de l'hépatite C ne reçoivent aucune indemnisation en vertu de ce règlement à l'amiable.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines s'est vantée récemment que 16 000 retraités sur les 23 500 à qui on a envoyé un formulaire simplifié l'ont retourné et qu'ils recevront bientôt le supplément de revenu auquel ils ont droit.

Est-ce que la ministre se rend compte que le travail n'est pas terminé et qu'il reste encore des centaines de milliers de retraités à retrouver?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner le fait que le ministère a pris toutes les mesures nécessaires pour informer les clients admissibles. Nous l'avons dit à la Chambre à plusieurs reprises.

Je voudrais simplement citer deux exemples: le premier, c'est que plus de 30 000 articles ont été envoyés aux aînés admissibles au Québec pour leur donner des renseignements sur le Supplément de revenu garanti.

J'ajouterai que le Conseil régional de l'âge d'or a été un partenaire important dans les conférences sur le Supplément de revenu garanti, ce qui fait que les personnes sont bien informées de ce problème.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, les députés ministériels nous ont donné raison sur toute la ligne. Ils ont appuyé le rapport du comité, ils ont simplifié les formulaires et ils ont ajusté la publicité gouvernementale. Il ne leur reste plus qu'à reconnaître le droit à la pleine rétroactivité à l'ensemble des retraités.

Quand la ministre va-t-elle agir?

• (1140)

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Supplément de revenu garanti, il y a toujours eu une disposition prévoyant le paiement rétroactif.

Je voudrais souligner, comme je l'ai fait la semaine dernière, que ce paiement rétroactif de 11 mois est tout à fait normal dans les circonstances. La semaine dernière, j'ai souligné le fait que le gouvernement du Québec, dans son programme d'assistance-emploi et dans son programme de supplément au loyer, ne donne aucune rétroactivité.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il semble que le gouvernement songe à récupérer les coûts qu'entraînera l'accord de Kyoto au détriment des contribuables, en prélevant une taxe de 10 cents sur l'essence. L'idée d'une telle taxe vient du même gouvernement libéral qui a promis à maintes reprises qu'il n'imposerait pas de taxe sur les combustibles fossiles par suite de la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto.

Cette promesse non tenue est-elle la dernière de la longue liste de promesses non tenues des libéraux?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, nombre de députés alliés ont dit qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper des changements climatiques, que ce n'est pas un problème. Ces députés se plaisent à jouer à l'autruche. Leur ex-chef a déjà dit à la Chambre qu'aucune preuve scientifique n'était la thèse des changements climatiques. Je me réjouis que les députés de ce parti aient maintenant changé d'avis et qu'ils estiment qu'il faut prendre des mesures pour contrer les changements climatiques parce que c'est un problème très grave.

J'espère que le député prendra cette question au sérieux au lieu de jouer au prophète de malheur et de parler de choses qui n'existent pas. Pourquoi ne prennent-ils pas les changements climatiques au sérieux et ne s'assurent-ils pas...

Le Président: Le député de Peace River a la parole.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les balivernes qui fusent aujourd'hui de l'autre côté de la Chambre m'inquiètent. La dernière fois qu'un gouvernement a tenté de faire adopter une taxe sur l'essence comme celle-ci, en 1979 plus précisément, il a été renversé.

La première ministre Campbell et le premier ministre Klein ont tous les deux réclamé une conférence des premiers ministres au sujet du Protocole de Kyoto. Est-ce que le gouvernement travaillera de bonne foi avec les provinces à la recherche d'une solution canadienne efficace qui ne comporte pas de taxe sur l'essence?

Questions orales

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, moi-même et aussi plusieurs autres ministres l'avons répété à la Chambre, il n'est pas question d'une taxe sur les combustibles fossiles, il n'en a jamais été et il n'en sera jamais question. Le député et son parti n'entendent pas très bien.

Un processus est établi. Les premiers ministres ont réclamé une réunion conjointe des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux. C'est une réalité. Nous travaillons ensemble. Nous avons prévu une autre réunion.

Pourquoi le député ne laisse-t-il pas les ministres faire le travail que les premiers ministres leur ont confié de sorte que nous puissions assurer aux Canadiens que le Canada joue son rôle en veillant à...

Le Président: Le député de Ottawa-Centre a la parole.

* * *

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, à Washington, s'est tenue une réunion des ministres des Finances venant de partout dans le monde, y compris du Canada. Ces ministres ont appuyé un plan proposé par la Banque mondiale, qui vise à aider les enfants des pays pauvres à accéder à l'enseignement primaire.

Ma question s'adresse à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale. La secrétaire parlementaire peut-elle nous dire ce que son ministère projette de faire pour atteindre les objectifs et remplir les engagements que nous avons acceptés à Washington?

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens croient fermement dans les vertus de l'éducation et au rôle que joue le Canada dans l'aide accordée aux pays en développement pour que tous aient accès à l'éducation. C'est pourquoi la ministre de la Coopération internationale a mis en oeuvre, mercredi dernier, un plan d'action de l'ACDI en matière d'éducation de base et s'est engagée à investir 555 millions de dollars sur cinq ans dans ce programme. Cette injection de fonds quadruplera les investissements canadiens dans le système d'enseignement primaire des pays en développement.

Avec l'aide des Canadiens, les pays en développement et d'autres pays donateurs, le plan vise...

Le Président: Le député de Palliser a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, peu de jours après la diffusion du document du Groupe de travail du premier ministre sur les voies de l'avenir dans l'agriculture, qui aboutit à la conclusion que le gouvernement n'en faisait pas assez pour régler la crise du revenu agricole, le ministre de l'Agriculture n'en avertissait pas moins de nouveau les agriculteurs que les moyens du gouvernement n'étaient pas suffisants pour que ceux-ci bénéficient dans un proche avenir d'un financement provisoire pour faire contre-poids aux subventions internationales. Pourtant, le gouvernement lui-même projette un excédent de 10 milliards de dollars, du moins cette année.

Le vice-premier ministre peut-il dire aux agriculteurs sur quoi se fonde le ministre de l'Agriculture pour dire qu'il n'y a pas assez de fonds?

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord profiter de l'occasion qui m'est ici donnée de féliciter les membres du groupe de travail du premier ministre pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Comme le sait la Chambre, ils ont aussi dit qu'il fallait financer à long terme les programmes de protection du revenu et que ce financement doit être garanti sur une période de cinq ans. C'est exactement ce que notre ministre de l'Agriculture cherche à faire en collaboration avec nos autres collègues de la Chambre. Cela fait suite à l'engagement ferme pris par le ministre des Finances dans le budget et aussi dans le discours du Trône, soit aller au-delà d'où nous nous trouvons aujourd'hui et dépasser la gestion de crise.

● (1145)

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le président du groupe de travail du premier ministre a dit à ce sujet que le cabinet du premier ministre conseille aux ministres de lire le rapport et de déterminer le rôle que peut jouer chacun d'entre eux dans sa mise en oeuvre. Au lieu de faciliter les choses, le ministre de l'Agriculture jette une douche d'eau froide sur la possibilité d'une aide agricole supplémentaire, soutenant qu'il n'y a pas assez d'argent. Les agriculteurs ont besoin d'eau, et en grande quantité ce printemps, mais ils n'ont pas besoin d'une douche d'eau froide comme celle que leur sert le ministre de l'Agriculture. Ils continuent de recevoir des messages ambivalents. Pourquoi?

M. Larry McCormick (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé cette semaine en Saskatchewan que de l'argent sera versé pour financer tous les projets liés à l'eau qui ont été présentés et qui sont admissibles, et il en va de même en Alberta. Déjà, cette année, le gouvernement fédéral a à lui seul affecté 1,1 milliard de dollars à nos agriculteurs, ce qui aidera au déroulement des programmes à court terme.

Notre ministre continue d'analyser toutes les solutions possibles afin de trouver de l'argent pour nos agriculteurs.

* * *

LES PÊCHES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a recommandé des mesures visant à protéger les stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Selon lui, la population croissante de phoques dans le golfe décime la morue à un rythme qu'on ne saurait tolérer plus longtemps. La ressource est déjà menacée par la surpêche étrangère, que le gouvernement refuse d'arrêter.

Les experts du ministre lui disent que la croissance de la population de phoques est un autre coup fatal qui est porté aux pêches.

Le ministre va-t-il annoncer immédiatement une augmentation du total autorisé des captures de phoques du Groenland et nous dire quelles autres mesures il entend prendre pour donner suite à l'avertissement lancé par les scientifiques?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu les recommandations du CCRH, que je remercie de son excellent travail, de ses services et de ses recommandations.

Questions orales

J'ai également reçu un rapport du groupe d'étude composé de personnalités éminentes sur la gestion du phoque. J'ai demandé à mes collaborateurs, et j'en discuterai avec les ministres des Pêches des provinces et des territoires, un plan à long terme de gestion du phoque qui comportera une augmentation des quotas.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Il est évident que le gouvernement ne fait rien pour les pêches. Il est également regrettable qu'il envisage de faire trop peu pour l'industrie de l'éthanol qui, nous le savons, est très importante pour l'agriculture, pour l'ouest du Canada et pour l'environnement.

Le ministre des Ressources naturelles aurait-il l'obligeance de m'expliquer pourquoi le gouvernement ne ferait ne fût-ce que songer à supprimer l'aide de 3¢ le litre pour l'éthanol?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a été un fervent promoteur des ressources renouvelables, dont l'éthanol est un élément très important.

Si le député a des idées sur la façon d'accroître l'utilisation d'éthanol, nous nous empresserons de les étudier. C'est une question à laquelle nous réfléchissons en ce moment. Je sais que mon prédécesseur, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre, a énormément travaillé sur l'éthanol et les ressources renouvelables. Nous poursuivrons le bon travail que nous avons accompli jusqu'ici.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la compagnie Weyerhaeuser, le plus gros producteur de bois d'oeuvre au monde, appuie la contestation, en vertu de l'ALENA, des droits imposés par les Américains sur le bois d'oeuvre canadien.

L'imposition de ces droits suit une méthodologie erronée. Par exemple, il y a discrimination à l'égard du cèdre rouge de l'Ouest, qui est frappé de droits bien qu'il ne fasse pas concurrence au bois américain. Certaines entreprises américaines qui prétendent que les importations de bois canadien leur nuisent basent leur argument sur des calculs inexacts.

Pourquoi le gouvernement est-il si inepte et incapable de convaincre le public et le législateur américains des défauts évidents des arguments du lobby du bois d'oeuvre américain?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, soyons clairs. Le gouvernement accueille avec plaisir la décision de Weyerhaeuser de contester la décision des États-Unis en matière de dumping. Nous savons tous que les mesures prises par les États-Unis sont illégales et punitives.

Le gouvernement va poursuivre sa politique à deux volets: essayer d'amener les Américains à négocier de bonne foi tout en poursuivant nos recours juridiques devant l'ALENA et l'OMC.

Pour ce qui est de la campagne de publicité à laquelle fait allusion le député, il est assis à côté du porte-parole en matière de commerce et ce dernier pourrait peut-être le renseigner sur la campagne publicitaire entreprise aux États-Unis depuis un an par le gouvernement.

● (1150)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce que nous voulons savoir, c'est ce que notre gouvernement fait dans ce dossier aux États-Unis.

La société Home Depot Incorporated, la compagnie Weyerhaeuser et un groupe de producteurs et de détaillants de bois d'oeuvre américains qui sont en activité au Canada et aux États-Unis ont lancé un appel public en faveur de la paix dans le dossier du bois d'oeuvre. Par le biais d'une campagne publicitaire dans la presse écrite de plusieurs villes américaines et canadienne, six intervenants principaux sur le marché nord-américain du bois d'oeuvre réclament que le premier ministre et le président des États-Unis négocient directement. Ces entreprises essaient de remplir le vide créé par le gouvernement.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas encore répondu aux lettres et aux articles d'opinion scandaleux écrits par un sénateur américain et par la commission américaine du commerce?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, voilà le problème quand un député pose sa seconde question, toute préparée, sans avoir écouté la réponse qui lui a été donnée.

Je viens de dire que, depuis au moins un an, notre gouvernement intervient de manière très persuasive aux États-Unis auprès du Congrès, du Sénat et de groupes de consommateurs. Le porte-parole en matière de commerce de son parti est assis juste à côté de lui. Il le sait. Il faisait partie de ces délégations.

Il parle de vide. La question du bois d'oeuvre a été soulevée à maintes reprises par le ministre du Commerce international et par le premier ministre du Canada au plus haut niveau. C'est maintenant aux Américains d'agir.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, Revenu Canada refuse systématiquement aux gens qui travaillent dans des entreprises familiales l'admissibilité à l'assurance-emploi, en raison des liens de parenté. Cette situation est dénoncée par la Commission du droit du Canada.

La ministre du Développement des ressources humaines reconnaît-elle qu'une telle discrimination est tout à fait inacceptable?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je pense que la députée d'en face n'a pas tout à fait compris la législation ni les Règlements.

Il ne s'agit pas de refuser l'assurance-emploi à ces personnes-là. Il s'agit d'imposer des amendes aux personnes qui ont fraudé le gouvernement et qui ont reçu de l'argent du gouvernement en mentant au gouvernement.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire devrait faire ses devoirs et apprendre son dossier.

Est-ce que la ministre entend modifier la loi en éliminant cette discrimination et se rendre à l'avis de la Commission du droit du Canada?

Questions orales

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans une grande querelle avec la députée d'en face. Je pense qu'elle-même devrait voir le dossier.

Il s'agit ici de personnes qui ont commis des fraudes au gouvernement. J'inviterais la députée d'en face à lire la *Gazette du Canada* et à y répondre. Elle a jusqu'à la semaine prochaine pour faire des suggestions au gouvernement du Canada quant aux modifications qu'on pourrait apporter au Règlement.

* * *

[Traduction]

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Justice veut tenir d'autres consultations sur la hausse de l'âge du consentement à des activités sexuelles. En 1999, j'ai parlé à la Chambre d'un délinquant sexuel de 51 ans qui a été acquitté d'avoir agressé une adolescente de 14 ans parce que le juge estimait qu'elle était consentante. À mon avis, le pouvoir, le contrôle et la coercition y étaient probablement pour quelque chose.

Cette disposition soumet des jeunes aux agressions d'adultes prédateurs. La nécessité de tenir d'autres consultations suppose qu'il y aura de l'opposition. Qui s'oppose à la hausse de l'âge du consentement à 16 ans, et pourquoi?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci, nous avons fait preuve de leadership et mis sur pied un processus de consultation qui se poursuit depuis deux ans. En février, nous avons continué de mener ces consultations et sommes maintenant prêts, avec nos collaborateurs, à formuler des recommandations. Si des propositions de mesures législatives sont réalisables, nous y donnerons suite pour protéger nos enfants.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons tous entendu parler d'adeptes de pornographie juvénile qui invoquent les lois sur le consentement pour défendre leur comportement déviant.

Entre mars 1998 et mars 2000, j'ai déposé des pétitions signées par plus de 12 000 personnes et exigeant la hausse de l'âge du consentement à des activités sexuelles. Ces pétitions ont été lancées par Diane Sowden, une militante dévouée dont la jeune fille a été victime de proxénètes et de trafiquants de drogues dans les rues de Vancouver.

Le gouvernement tient des consultations depuis maintenant près de dix ans. Les Canadiens se sont prononcés clairement. Le ministre modifiera-t-il la loi immédiatement?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, nous ne tenons pas des consultations pour rien. Nous tâchons de réagir aux craintes de la population, mais nous devons consulter les provinces et les territoires, car beaucoup de lois portent sur l'âge du consentement. Il importe que nous menions avec nos partenaires des consultations efficaces et véritables. Nous le faisons et continuerons en ce sens.

•(1155)

LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux sciences, à la recherche et au développement.

L'une des stratégies d'innovation du gouvernement porte sur la création et le financement des académies canadiennes des sciences. Le secrétaire d'État aux sciences, à la recherche et au développement pourrait-il faire savoir à la Chambre comment les Canadiens profiteront de la création de ces nouvelles académies des sciences?

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, je répondrai à cette question avec grand plaisir. Des scientifiques canadiens de premier rang ont recommandé que le gouvernement crée une académie nationale des sciences qui pourrait fournir des évaluations par des tiers tout en représentant la communauté scientifique canadienne au cours de discussions internationales.

Comme nous le savons tous, les défis et les possibilités qui s'offrent à nous dans le domaine des sciences sont de nature mondiale. Les académies canadiennes des sciences aideront le Canada à tirer profit de l'excellent réseau qui existe à l'échelle internationale dans ce domaine.

C'est une proposition qui fait partie de la stratégie d'innovation du gouvernement. Dans le domaine de l'innovation, nous ne cherchons rien de moins que l'excellence.

* * *

L'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des localités situées le long de la rivière des Outaouais, en Ontario et au Québec, font face à une crise en raison d'importantes inondations. Malheureusement, parce que la formule de financement fédéral pénalise l'Ontario, les habitants des autres provinces peuvent avoir droit à une aide financière, contrairement à ceux de l'Ontario.

Le ministre garantira-t-il aux victimes d'inondations des deux côtés de la rivière des Outaouais qu'elles pourront obtenir l'aide qu'elles méritent?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les modalités d'aide financière en cas de catastrophe sont les mêmes dans toutes les parties de notre pays. Il n'y aura aucune discrimination entre les provinces. Il existe une formule. En fait, il y a des lignes directrices qui sont respectées. Si ces lignes directrices s'appliquent en l'occurrence, évidemment les mesures pertinentes seront prises relativement à ce fonds.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Ontario n'a jamais demandé d'aide en cas d'inondations parce que les modalités d'aide financière aux sinistrés sont fondées sur la population de la province, pas sur ses besoins. Pourquoi le gouvernement fédéral pénalise-t-il des Canadiens simplement parce qu'ils vivent en Ontario?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il n'en est rien. La responsabilité première relève du gouvernement provincial, celui-ci pouvant fournir toute l'aide qu'il souhaite.

Quant au gouvernement fédéral, il rembourse les gouvernements provinciaux et il le fait en fonction d'une formule qui s'applique également partout au Canada.

Décision de la présidence

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, depuis 30 ans, le gouvernement fédéral a commis des erreurs administratives et versé en trop plusieurs milliards de dollars à quatre provinces canadiennes, dont l'Ontario pour une large part.

Les provinces n'ont pas à payer pour cette erreur fédérale et c'est pour cette raison que celles qui n'ont pu bénéficier de cette erreur d'Ottawa demandent une compensation égale au trop-perçu par l'Ontario.

Est-ce que le ministre des Finances va répondre à cette demande et compenser le Québec et les provinces qui n'ont pu bénéficier, au net, en tenant compte de la péréquation, de l'erreur fédérale à hauteur de 210 \$ per capita, ce qui représenterait pour le Québec, 1,4 milliard de compensation?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les ministres fédéral et provinciaux se rencontrent actuellement à Corner Brook, à Terre-Neuve, pour discuter d'un certain nombre de questions, dont celle soulevée par la députée. C'est une question importante pour tous les députés et toutes les provinces du Canada. Le gouvernement examine la situation actuellement, et je sais que d'autres discussions auront lieu.

* * *

LA TECHNOLOGIE

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tous conscients de l'importance des technologies de l'information, du commerce et de l'administration électroniques dans la société d'aujourd'hui. Il y a des années, le gouvernement s'est engagé, par des initiatives concrètes, à assurer à tous les Canadiens que cette question soit prise très au sérieux au Canada.

Par conséquent, le secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor pourrait-il faire part à la Chambre des communes des conclusions du troisième rapport annuel de la société Accenture sur le leadership du gouvernement électronique?

Si j'avais mis ma question par écrit, elle aurait été beaucoup plus brève, mais nous verrons de toute manière comment il y répondra.

● (1200)

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est absolument déterminé à garder le gouvernement en direct et à faire que celui-ci soit le plus convivial possible.

C'est avec beaucoup de fierté que je parle du rapport de la société Accenture. Il s'agit là d'une entreprise internationale de gestion qui s'intéresse à 23 pays du monde entier. Lequel de ces 23 pays remporte la palme pour la proportion d'administrés branchés à Internet? Ce ne sont pas les États-Unis, le Royaume-Uni ni l'Union européenne, mais le Canada et cela, grâce à la technologie de l'information.

* * *

LE TERRORISME

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): À la une du numéro du 25 avril du *Times* de Los Angeles, monsieur le Président, on peut lire la manchette suivante: «La CIA met en garde contre de possibles cyberattaques chinoises contre les É.-U.», concernant des attaques tant du gouvernement de Beijing

que d'étudiants chinois contre des réseaux informatiques américain et taïwanais.

Le gouvernement a-t-il été mis en garde contre de possibles cyberattaques contre le Canada et pourquoi le gouvernement a-t-il mis en veilleuse ses projets de contrats pour l'évaluation des menaces et des risques cybernétiques pour le gouvernement du Canada?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas parler des renseignements de sécurité précis que nous recevons. Nous en recevons régulièrement des tas. Nous faisons partie, avec un certain nombre d'autres pays, d'un réseau d'information de très haut niveau.

Nous examinons très attentivement, en fait, la possibilité de cyberattaques dirigées tant contre le Canada que contre les États-Unis.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le jeudi 18 avril 2002 par le député de Kootenay—Columbia au sujet d'une déclaration que la ministre du Patrimoine canadien a faite à la Chambre.

[Français]

J'aimerais remercier l'honorable député de Kootenay—Columbia d'avoir soulevé la question, ainsi que l'honorable secrétaire d'État (Sport amateur) de sa contribution à cet égard.

[Traduction]

Dans son intervention, le député de Kootenay—Columbia a soutenu que la ministre du Patrimoine canadien avait intentionnellement fourni de l'information inexacte au sujet de l'octroi d'un marché. À l'appui de ses allégations, il a cité la réponse de la ministre à une question posée le mardi 16 avril 2002, au cours de la période des questions.

J'ai examiné la réponse qu'a donnée la ministre pendant la période des questions ainsi que les explications qu'a fournies le leader adjoint du gouvernement à la Chambre en réponse aux allégations. Ce dernier a dit, en réponse aux propos du député de Kootenay—Columbia alléguant qu'un contrat avait déjà été octroyé dans ce dossier, et je cite les Débats du 18 avril 2002, à la page 10565:

...il y a une nette différence entre le préavis d'adjudication de contrat, qui est assujéti à un examen dans les 15 jours, et l'octroi du contrat [...] Par conséquent, la réponse de la ministre était exacte. Aucun contrat n'a encore été octroyé.

Force m'est de conclure qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège, mais plutôt d'un différend à propos de l'interprétation des faits. Ce n'est pas la première fois que les réponses aux questions orales donnent lieu à un différend. Bien entendu, si le député de Kootenay—Columbia souhaite poursuivre l'affaire auprès de la ministre du Patrimoine canadien, il pourra se prévaloir des autres moyens à sa disposition.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans deux des quatre langues officielles, le rapport de la délégation canadienne à la première assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, tenue à Mexico, au Mexique, du 13 au 16 mars 2002.

M. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai suivi attentivement les discussions qui ont eu lieu au cours des deux derniers jours sur les initiatives parlementaires. Je trouve particulièrement intéressant que divers leaders parlementaires aient jugé utile d'ajouter un projet de loi à la liste de priorité et de le soumettre à un vote.

J'aimerais que vous demandiez le consentement unanime pour déclarer qu'on pourrait mettre aux voix un article déjà inscrit sur la liste sous le n° 11, soit le projet de loi C-407 qui donnerait un meilleur accès aux services médicaux à tous les Canadiens, anglophones comme francophones, qui vivent en situation de minorité linguistique. C'est à mon avis une mesure aussi importante que celles dont nous avons traité au cours des deux derniers jours. Pourriez-vous demander le consentement unanime dans ce but je vous prie, madame la Présidente.

• (1205)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ) demande à présenter le projet de loi C-449, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse..

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise en fait à corriger une injustice flagrante envers les personnes âgées les plus démunies, premièrement, en rendant plus automatique l'accessibilité au Supplément de revenu garanti et, deuxièmement, en faisant en sorte que le gouvernement respecte les mêmes conditions quand il doit de l'argent aux plus démunies de la société que quand on lui en doit, c'est-à-dire en donnant la pleine rétroactivité.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Affaires courantes

[Traduction]

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

PROJET DE LOI C-5—AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Madame la Présidente, je regrette de signaler à la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement aux délibérations à l'étape du rapport et de la troisième du projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada .

Par conséquent, en vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à ces étapes un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

PÉTITIONS

LE CRTC

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par presque 600 électeurs de ma circonscription qui s'inquiètent parce que les scènes de sexe explicite, de pornographie, de violence, de viol et de meurtre ainsi que le langage inacceptable et les jurons utilisés à la télévision sont devenus extrêmement fréquents, peu importe l'heure de la journée ou le type de téléspectateurs.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de l'effet que peuvent produire sur nos enfants les scènes de violence et de sexe télédiffusées pendant la journée. Ils prient humblement la Chambre des communes de légiférer de manière que le CRTC réduise le contenu sexuel et violent des programmes faisant partie des services de base fournis par câble ou par satellite.

LES PÊCHES

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter la pétition suivante au nom des habitants de ma circonscription, particulièrement ceux qui habitent la région de Hants Shore, la région du bassin Minas. La pétition dit ceci:

Nous, soussignés, résidents canadiens habitant près de la route 215 dans le comté de East Hants, en Nouvelle-Écosse, souhaitons attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit:

On a autorisé des pêcheurs de l'extérieur à épuiser les parcs à palourdes dans cette région.

On a autorisé des pêcheurs de l'extérieur à récolter les néréides dans la région.

Les pêcheurs de deux régions se disputent la propriété des néréides.

Le conflit a dégénéré et des gestes violents ont entraîné, entre autres, une hospitalisation, le 28 août 2001.

Les pétitionnaires ajoutent:

Nous, soussignés, protestons contre la récolte commerciale des néréides (ou vers de vase). Il n'y a plus de palourdes, il n'y aura bientôt plus de néréides, si bien que la survie du poisson est menacée, faute de nourriture. L'effondrement de la pêche s'ensuivra dans cette région.

Initiatives ministérielles

La région de Hants Shore, sur le littoral du bassin Minas, est un écosystème unique et précieux. Il s'y produit les plus fortes marées du monde. Je presse la Chambre d'envisager très sérieusement la protection de cet écosystème, car nous ne voulons pas d'un autre...

● (1210)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Nous passons aux questions au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, l'industrie des spiritueux ne sera plus handicapée par des contrôles onéreux et dépassés de son matériel et de ses installations. Grâce à la suppression de ces contrôles, les entreprises auront désormais une plus grande marge de manoeuvre pour organiser leur activité commerciale et l'adapter plus rapidement à l'évolution du marché.

En vertu de ce projet de loi, quiconque produit ou emballe des spiritueux ou du vin sera tenu de détenir une licence d'alcool. Même si tous les producteurs de vin doivent détenir une licence, les petits producteurs de vin dont les ventes n'auront pas dépassé 50 000 \$ l'année précédente continueront de bénéficier de l'exonération fiscale accordée aux petits fabricants. Les personnes produisant du vin pour leur usage personnel continueront d'être exemptées de l'obligation de détenir une licence et de payer des droits.

Grâce au nouveau régime d'entreposage prévu dans le projet de loi pour le report des droits sur l'alcool emballé, les alcools emballés canadiens et importés seront sur un pied d'égalité. Cette disposition permet également de tenir compte des initiatives de privatisation de l'entreposage des alcools dans certaines provinces.

Des contrôles exhaustifs seront exercés sur l'utilisation des spiritueux et du vin autrement qu'à titre de boisson, pour protéger les recettes fédérales de l'accise tirées de l'alcool vendu sous forme de boisson. Ces contrôles comprennent l'octroi d'agréments ou d'autorisations aux utilisateurs, l'autorisation de préparations approuvées dans lesquelles des spiritueux ou du vin peuvent être utilisés sans paiement de droits, et la détermination des normes de dénaturation.

Le projet de loi élimine également les taux nominaux de droits qui s'appliquent actuellement à certains usages de spiritueux autres qu'à titre de boissons, comme les spiritueux utilisés pour fabriquer des produits pharmaceutiques. Ces droits nominaux ne sont pas uniformes, ils coûtent cher à appliquer et ils défavorisent les

produits canadiens fabriqués avec des spiritueux par rapport aux produits étrangers semblables qui entrent au Canada.

De nouvelles mesures relatives à l'alcool industriel importé, comme celles exigeant que l'alcool soit échantillonné et testé de manière à assurer sa conformité aux normes canadiennes de dénaturation, garantiront l'intégrité du marché canadien de l'alcool et la protection des recettes fédérales.

Enfin, les amendes imposées pour des infractions concernant l'alcool sont sensiblement augmentées, et les dispositions sur le produit de la criminalité couvriront désormais les infractions graves relatives à l'alcool.

J'aborderai maintenant certaines des dispositions du projet de loi C-47 qui concernent le tabac. Le nouveau cadre de l'accise fusionne en un seul prélèvement à la production l'actuel droit d'accise et la taxe d'accise sur les produits du tabac autres que les cigares. Il en résultera une amélioration de l'administration et une réduction des coûts d'observation pour l'industrie.

Même si les nouvelles mesures établissent un cadre simplifié pour la taxation du tabac, les mécanismes de contrôle fondamentaux exercés sur le tabac aux termes de l'actuel cadre de l'accise, et en particulier les exigences actuelles d'estampillage et de marquage des produits du tabac, continueront de s'appliquer.

Le texte de loi intègre les dispositions actuelles sur les infractions relatives à la production, à la possession ou à la vente illégale de tabac de contrebande qui se sont avérées efficaces.

Parallèlement, le nouveau cadre de l'accise intègre la structure révisée de taxation du tabac que le Parlement a adoptée le printemps dernier.

Comme je l'ai souligné il y a quelques minutes, le projet de loi met en place des instruments modernes de perception et contribue à répondre aux préoccupations que ne cesse d'entretenir le gouvernement au sujet de la contrebande d'alcool.

Les nouvelles mesures administratives permettront à l'ADRC d'améliorer son service à la clientèle et son administration générale du cadre de l'accise en ce qui a trait à l'alcool et aux produits du tabac.

Parmi ces mesures, mentionnons: une structure de versement et de déclaration des droits harmonisée avec les périodes comptables commerciales et la législation sur la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée; de nouvelles dispositions de cotisation et d'appel; un éventail de mécanismes modernes de perception, comme des certificats de non-paiement, la saisie-arrêt, la saisie et la vente de biens et la responsabilité des administrateurs.

De plus, les personnes qui traitent de biens assujettis à l'accise et qui ne satisfont pas à certaines exigences de la loi feront l'objet de tout un éventail de sanctions administratives.

Le nouveau cadre de l'accise permettra de veiller à ce que les droits d'accise sur l'alcool et le tabac soient perçus de façon plus efficace et efficiente. En outre, il prévoit divers outils modernes d'administration et d'exécution qui assureront l'observation de la nouvelle loi.

● (1215)

En définitive, le nouveau régime de taxation des spiritueux, du vin et du tabac assurera une structure fiscale simple et plus efficace, l'égalité de traitement de toutes les parties, une meilleure administration et des coûts d'observation moins élevés, une flexibilité accrue, pour les entreprises, dans l'organisation de leur activité commerciale et une meilleure protection des recettes de l'accise.

Initiatives ministérielles

Avant de terminer, je voudrais parler de trois mesures contenues dans le projet de loi. La première concerne les modifications apportées aux dispositions sur les provisions de bord aux termes de la législation sur les douanes et l'accise. Ces dispositions prévoient un allègement des droits et des taxes sur les biens utilisés à bord des navires et des aéronefs en service international.

Ces modifications font suite à une récente décision de la Cour d'appel fédérale selon laquelle le Règlement sur les provisions de bord dépasse le champ d'application de sa loi habilitante. Le projet de loi C-47 corrige la situation en établissant le fondement législatif qui convient à ce règlement.

La deuxième mesure concerne certains bateaux qui naviguent sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent et qui ne font pas de commerce international. Ces bateaux n'auront plus droit à l'exonération de taxe pour les provisions de bord après le 31 mai 2002. Ils bénéficieront d'une remise temporaire de la taxe sur le carburant produit entre le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2004. Cette remise laissera aux exploitants touchés suffisamment de temps pour faire la transition aux nouvelles règles sur les provisions de bord.

La dernière mesure met en oeuvre les augmentations des taxes fédérales sur les produits du tabac qui ont été annoncées en novembre et qui rétablissent un taux de taxe fédérale uniforme partout au Canada. Ces augmentations sont coordonnées avec les augmentations des taxes provinciales sur le tabac et constituent une étape de plus dans le processus de rétablissement des taxes sur le tabac à leur niveau d'avant 1994, de façon à réduire le risque de reprise de la contrebande. Elles font également partie de la vaste stratégie adoptée par le gouvernement pour réduire la consommation de tabac.

J'invite les députés à appuyer pleinement le projet de loi. Comme je le disais au début de mon discours, la nouvelle législation sur la taxe d'accise met en place un régime législatif et administratif moderne de taxation des spiritueux, du vin et du tabac et répond ainsi à un besoin de longue date de l'industrie et du gouvernement.

En ce qui concerne les autres dispositions du projet de loi, il m'apparaît logique de rationaliser les dispositions sur les provisions de bord et d'approuver les augmentations des taxes sur le tabac afin de réduire le tabagisme.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir pour défendre les contribuables canadiens. Le projet de loi C-47 est une autre de ces infâmes mesures législatives sur la fiscalité. Je ne sais pas comment le gouvernement libéral s'imagine qu'il ne peut arriver à trouver suffisamment de sources de recettes fiscales. Ce gouvernement taxe tout, deux, trois, quatre, voire cinq fois. Cette mesure législative prévoit entre autres une augmentation de l'impôt.

Comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire, cette mesure législative porte sur plusieurs éléments distincts de la taxation. L'un de ces éléments est la taxation du tabac. Je l'ai déjà expliqué à la Chambre et je ne sais pas combien de fois je devrai le répéter jusqu'à ce que quelqu'un finisse vraiment par entendre et comprendre ce que je dis.

Chaque dollar que le gouvernement prend dans les poches des contribuables qui l'ont gagné correspond à une ponction dans notre économie. J'ai souvent déclaré, à l'instar d'autres députés de mon parti et du chef fondateur du Parti réformiste dont c'était un des sujets de prédilection, que chaque dollar laissé dans les poches des contribuables, des investisseurs ou des entrepreneurs s'avère plus efficace pour stimuler notre économie que ce même dollar envoyé dans la centrifugeuse de l'impôt, ce gouffre sans fond, à Ottawa.

Lorsque les gouvernements prélèvent de l'argent dans l'économie et le redistribuent, ils ne font rien pour aider directement les Canadiens à obtenir du travail et à se prendre en mains. Dans la plupart des cas, c'est nuisible. Or, nous n'arrivons pas à faire comprendre cela au gouvernement libéral d'en face. Dans ce cas particulier, nous avons affaire à une taxe déguisée qui vise les citoyens qui souffrent de tabagisme. Le gouvernement veut augmenter les taxes appliquées aux produits du tabac.

Il faut examiner cette question très attentivement. Il est très intéressant de noter que le gouvernement a été en mesure, en ce qui concerne l'usage du tabac, d'adopter une loi qui interdit les annonces publicitaires. C'est intrigant. En tant que personne qui juge que les règles de la société devraient être appliquées également, il me semble que tant que les cigarettes sont une substance légale, ceux qui les fabriquent et les vendent devraient alors pouvoir en parler.

Pour ma part, je m'élève bruyamment contre l'usage du tabac. J'ai raconté à la Chambre des anecdotes sur comment, après avoir fumé une cigarette, j'avais décidé à l'époque que je ne ferais plus cela. C'était une décision intellectuelle. Pourquoi dépenser de l'argent qui, lorsque j'étais jeune, était difficile à obtenir pour moi, afin d'acheter des choses qui ne font que s'envoler en fumée? Ajoutez à cela qu'en les brûlant, nous aspirons la fumée dans nos poumons, ce qui les endommage. C'est insensé.

De plus, cela a des conséquences à long terme sur la santé. Je connais plusieurs personnes qui sont mortes prématurément à cause de leur usage des produits du tabac. Que personne ne dise que puisque je suis opposé à une augmentation des taxes sur les cigarettes, je suis disposé à promouvoir leur usage, surtout chez les jeunes. La réponse est non; je ne suis absolument pas en faveur de cela.

• (1220)

Je me pose des questions sur un gouvernement qui décide d'utiliser une politique fiscale pour modifier de façon marquée des comportements sociaux. Je me risquerais même à dire que, pour ma part, j'aurais aimé que le gouvernement ait déclaré il y a longtemps que le tabac absorbé dans l'organisme après avoir été mâché ou fumé est une substance dangereuse. Ce n'est pas la politique de mon parti et je ne veux donc pas être mal cité. Ainsi, le tabac n'est pas moins dangereux que certains produits chimiques que nous utilisons pour contrôler les mauvaises herbes sur nos gazons et qui ont certains effets néfastes. Le gouvernement est disposé à déclarer ces substances comme dangereuses.

Sir Walter Raleigh a dit qu'il fallait enrouler des herbes dans du papier, mettre le rouleau dans sa bouche, l'allumer et aspirer ce qui s'en dégage. Je crois que c'est un usage dangereux d'une substance dangereuse. Si le gouvernement devait déclarer cela, il aurait alors l'autorité morale d'interdire la publicité et on ne pourrait faire la promotion de ce produit chez les jeunes et le reste. Cependant, le gouvernement n'a pas fait cela.

Le tabac est non seulement une substance légale, mais également une substance dont la croissance et le développement sont soutenus par divers organismes gouvernementaux. Nous envoyons un message contradictoire aux Canadiens quant à savoir si oui ou non ils devraient fumer.

Initiatives ministérielles

Des millions de dollars sont consacrés à des campagnes publicitaires où le gouvernement nous met en garde contre les effets nocifs du tabac et demande aux gens de ne pas fumer. Au même moment, des millions de dollars servent à faire la promotion des producteurs de tabac et à aider ceux-ci à pratiquer leur métier. Cela me semble insensé. C'est comme si on attachait un cheval à l'avant d'une voiture et un à l'arrière en leur demandant à chacun de tirer dans une direction différente. Le gouvernement devrait commencer à penser à sa façon de gérer les choses. Nous devrions tous tirer dans la même direction.

Le projet de loi C-47 augmenterait les taxes que les jeunes et les autres devraient payer lorsqu'ils fument la cigarette. Le prix augmenterait de 2 \$ la cartouche au Québec, de 1,60 \$ en Ontario et de 1,50 \$ dans les autres régions du pays. Le gouvernement justifie ces augmentations en disant que, pour freiner la contrebande de cigarettes illégales il y a quelques années, les taxes avaient été augmentées sensiblement en Ontario et au Québec, les provinces où le problème était le plus criant, et moins ailleurs. Cette présente mesure réduirait les prix et aurait pour effet d'égaliser les taxes d'un bout à l'autre du Canada; je suis d'accord en principe avec cela. Il ne faut pas imposer une taxe supérieure à une province simplement à cause de sa situation géographique.

Cependant, affirmer qu'il augmente les taxes pour réduire la consommation est un peu déloyal de la part du gouvernement car il génère ainsi d'importantes recettes qui iront garnir ses coffres. Que fera-t-il de ces sommes? Qui sait quel nouvel hôtel il financera à même ces recettes? Il financera peut-être aussi une nouvelle fontaine musicale. Il trouvera sans doute d'autres façons bien imaginatives de dépenser l'argent des contribuables. On ne le saura pas avant que les sommes soient dépensées et alors le gouvernement niera tout. Toute tentative pour aller au fond des choses sera étouffée par le gouvernement qui a fait campagne en promettant la transparence et la reddition de comptes. Malheureusement, nous ne voyons pas beaucoup de cela maintenant.

La hausse des taxes sur les cigarettes rapporterait l'incroyable somme de 250 millions de dollars par année au gouvernement. Je ne suis pas très bon en calcul mental, surtout le vendredi après-midi, et je dois donc me servir d'un appareil pour faire quelques opérations.

• (1225)

Le gouvernement pourrait bénéficier d'une hausse d'environ 657 000 \$ de ses recettes quotidiennes. Il irait puiser l'argent dans les poches des victimes du tabagisme. Certains abandonneraient peut-être l'habitude de fumer, mais un grand nombre la conserverait. Si de nombreux fumeurs ne vivent pas dans l'opulence, c'est en partie parce qu'une grande part de leur revenu sert à alimenter leur habitude. Le gouvernement appauvrirait donc davantage ceux qui, en général, ne sont pas bien nantis à hauteur de 657 000 \$ par jour.

Le gouvernement pense que c'est la chose à faire. Je suppose qu'il va mettre son plan à exécution. J'espère que cette taxe plus élevée dissuadera des jeunes de prendre habitude de fumer. J'espère aussi que certains se diront que c'est une taxe facultative qu'ils n'ont pas à payer.

J'exhorte tous les Canadiens à ne pas fumer. Je sais que trois personnes regardent la CPAC en ce moment et qui sont attentifs à mes paroles. Il est question ici d'une taxe facultative que personne n'est obligé de payer. Je sais que ce sera difficile. Il est dur d'abandonner une des substances qui entraînent le plus une dépendance. Je le sais parce que j'ai été témoin de la misère que plusieurs amis ont vécue lorsqu'ils ont cessé de fumer. C'est très difficile. Tous ceux qui regardent la CPAC savent maintenant qu'ils

ont l'occasion de dire au ministre des Finances qu'ils n'auront pas leur argent. Nous allons garder notre argent. Nous n'allons pas payer cette taxe. En ce sens, je me réjouis un peu de l'éventuel résultat, mais je ne sais pas si je suis entièrement d'accord avec la façon de procéder.

Je voudrais faire remarquer autre chose à propos du tabagisme. Je sais, nous ne pouvons pas en parler sans donner l'impression de faire la morale. On nous dit que nous ne pouvons pas imposer notre moralité aux autres. Absolument. Selon l'adage, un homme qui a été convaincu contre son gré n'a pas changé d'opinion. Non, nous ne pouvons pas imposer de moralité à quelqu'un. Je suppose que je ne suis pas en train d'essayer de le faire. Cependant, j'ai dit que j'avais déjà fumé un bout de cigarette quand j'étais jeune. J'avais trouvé un paquet de cigarettes qui n'était pas complètement vide et fumé un bout de cigarette, et j'ai décidé que ce n'était pas pour moi.

On devrait encourager les gens à ne pas contracter une habitude qui finit par les dominer. Je me rappelle un orateur sur le sujet qui avait dit qu'une raison pour laquelle il n'avait jamais pris l'habitude de fumer, c'est qu'il n'avait jamais vu quelqu'un de plus de 30 ans ayant fumé durant plus de cinq ans lui recommander de commencer à fumer. Voilà un puissant témoignage.

J'en dirais autant. J'ai plusieurs amis fumeurs et, franchement, certains d'entre eux disent qu'ils ne peuvent cesser de fumer parce qu'ils en ont besoin, qu'ils aiment ça ou qu'ils y prennent plaisir. Ils ont tous diverses raisons et justifications. Pourtant, jamais aucun d'eux ne m'a dit que j'avais en âge sans connaître une des joies de l'existence et que je devrais me mettre à fumer. Jamais personne ne m'a dit ça. Si aucun fumeur n'est prêt à recommander de fumer, nous devrions en tirer une leçon. C'est un puissant argument.

Nous parlons du projet de loi C-47, un projet de loi de taxation. J'ai parlé de l'augmentation des recettes fiscales du gouvernement. Je voudrais parler brièvement de l'évolution des prix dans la consommation d'alcool. Là encore, je ne me sens pas qualifié pour parler de ce sujet d'un point de vue personnel. J'ai évité de payer des taxes sur les boissons alcooliques au Canada. J'ai grandi dans un foyer où l'alcool ne faisait pas partie du décor. Nous n'en consommions pas. Pour mes parents, je crois que cela tenait en partie à leurs croyances religieuses.

• (1230)

Je n'ai pas fait miennes les croyances de mes parents dans ma jeunesse, mais j'ai pris la décision intellectuelle consciente de ne pas consommer de boissons alcoolisées. J'ai pris cette décision après avoir observé certains de mes amis qui prétendaient avoir bien du plaisir, mais qui, malheureusement, ne s'en rendaient même pas compte. J'ai toujours pensé qu'il était stupide de se passer d'une partie de son système nerveux en l'endormant de quelque manière que ce soit. La plupart d'entre nous exploitent toute la capacité intellectuelle qu'ils peuvent mobiliser. J'ai donc pris cette décision très tôt dans la vie.

Je ne devrais peut-être pas le dire à la Chambre parce que les gens vont penser que je suis un type bizarre. Je le suis peut-être. Toutefois, ma famille était très pauvre lorsque j'étais enfant et pour faire quelques sous, croyez-le ou non, je ratissais les fossés de mon quartier pour trouver des bouteilles de bière vides, que je vendais. Si je me souviens bien, on me donnait 20 cents la douzaine de bouteilles vides que je trouvais, ce qui était alors une fortune. Tout ce que j'avais à faire, c'était recueillir cinq douzaines de bouteilles vides pour avoir un dollar, et un dollar, c'était beaucoup d'argent pour un jeune de mon âge à l'époque. C'est comme ça que je me faisais un peu d'argent.

Initiatives ministérielles

Franchement, une des raisons pour lesquelles je n'ai jamais bu, c'est que je ne pouvais supporter l'odeur des boissons alcoolisées. Plus tard, un de mes amis m'a expliqué qu'il y avait une énorme différence entre une bonne bière froide sortant tout juste du réfrigérateur et une autre ayant été laissée en plein soleil pendant environ une semaine dans un fossé de la Saskatchewan. Je suppose que je n'ai pas eu un échantillon représentatif, mais il reste que j'ai décidé que cela ne m'intéressait pas et que je n'en prendrais pas. Au fil des ans, j'ai donc évité de payer toute une série de taxes sur les boissons alcoolisées.

Je n'en ai pas souffert. Je n'ai pas mis la vie d'autrui en danger sur les routes, ce qui est un risque de la consommation d'alcool, un énorme risque. Beaucoup de gens se font blesser ou tuer tous les ans à cause de conducteurs ivres. Je sais que nous ne parlons pas de cela en particulier. Cependant, comme bien d'autres choses, la consommation excessive de boissons alcoolisées devient un mal plutôt qu'un bien.

Cela ne m'ennuie pas que les gens arrosent leur repas d'une bonne bouteille de vin, même si je ne le fais pas moi-même. Qu'on les laisse faire. Qu'on les laisse payer des taxes. La taxe prélevée sur l'alcool est une taxe volontaire. Qu'on les laisse payer cette taxe au gouvernement, que prévoit le projet de loi C-47, et savourer leur vin avec leur repas.

Cependant, j'en ai contre ceux qui s'enivrent. Je n'ai pas d'objection à ce que les gens consomment de l'alcool, mais je pense qu'il n'est pas bien de s'enivrer. La seule façon d'éviter de s'enivrer est de refuser de prendre un verre. Ayant moi-même un peu de difficulté à résister à la tentation, j'ai trouvé qu'il est plus facile de dire non au premier verre qu'aux verres suivants. Voilà comment j'en suis arrivé à cette conclusion.

J'ai quelques mots à dire au sujet des taxes sur les boissons alcoolisées et les cigarettes. L'une des raisons pour lesquelles il existe des taxes sur ces produits, c'est parce que l'on pense qu'elles peuvent réduire leur surconsommation. On vise un résultat sur le plan social. Nous serions probablement surpris en réfléchissant à cela et à ce que ça implique à long terme.

J'ai lu dernièrement qu'une centaine de personnes mouraient chaque jour au Canada des suites du tabagisme. Elles succombent à des maladies du cœur et des cancers du poumon qui sont directement attribuables à la consommation de cigarettes. Entre 35 000 et 40 000 personnes meurent prématurément chaque année au Canada en raison de l'usage de ce produit.

J'ai souvent eu l'idée que voici. Les députés de l'Ouest doivent prendre l'avion presque chaque semaine pour se rendre dans leur circonscription. La plupart du temps, les avions transportent une centaine de passagers. Si ces avions s'écrasaient au rythme de un par jour, je prendrais certainement le train pour voyager. Je trouverais que le taux de probabilité joue contre moi. Si 100 personnes périssaient chaque jour au Canada dans l'écrasement d'un type d'avion particulier, je ne prendrais plus ce type d'avion. Je trouverais un autre moyen de transport.

● (1235)

Néanmoins, des gens de tout le pays n'hésitent pas à fumer la cigarette tout en sachant que 100 personnes par jour perdent leur vie au Canada à cause de ce choix. C'est une situation étrange. La même observation vaut dans le cas de la consommation excessive de boissons alcooliques. Chaque année, des milliers de personnes sont blessées ou tuées à cause de l'abus d'alcool.

C'est un moment propice pour dire aux Canadiens que rien ne peut justifier l'alcool au volant. Si une personne boit, elle devrait

automatiquement prendre des dispositions de rechange pour assurer son transport. Il n'est pas juste de mettre en péril la vie, la santé, la sécurité et les biens d'autrui.

Je reviens maintenant à la question des taxes. Il y a eu une certaine controverse entourant la taxation des boissons alcoolisées. J'ai effectué quelques calculs qui sont assez intéressants. Le projet de loi C-47 prévoit que l'on continuerait de taxer les brasseries canadiennes selon une formule. Je ne sais trop si elle accroîtrait ou réduirait le montant à payer dans le cas des microbrasseries. Toutefois, les notes que l'on m'a remises précisent que des brasseurs spécialisés des États-Unis obtiennent chaque année une réduction de 60 p. 100 applicable à un certain volume de production, pour tenir compte de ceux qui sont de petits exploitants.

Nous reconnaissons et appliquons ce principe au Canada dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les gens sont fort disposés à accepter que des personnes à faible revenu gagnent un certain montant d'argent avant d'avoir à payer quelque impôt que ce soit, que les personnes du palier suivant soient imposées à un taux faible et que les personnes soient imposées selon un taux croissant au-delà d'un certain seuil. Nous avons ce qu'il est convenu d'appeler un système d'impôt progressif. Je ne vais pas digresser aujourd'hui et discuter du pour et du contre d'un système fiscal dont les taux sont rapprochés. Ce que je veux dire, c'est que nous acceptons ce système dans le cas des particuliers, mais que nous ne voulons pas l'appliquer lorsqu'il est question des petites entreprises.

Les données sont assez renversantes. Selon mes notes, les microbrasseurs produisent moins de 300 000 hectolitres par année. Je ne sais pas s'il y a bien des Canadiens qui comprennent les mesures en hectolitres. J'ai fait un petit calcul afin que nous nous y retrouvions mieux. J'ai constaté que 300 000 hectolitres par année correspondent plus ou moins à 82 000 litres par jour. Un petit exploitant est celui dont la production est inférieure à 82 000 litres par jour. Certains estiment qu'il serait justifiable de taxer à faible taux les petites entreprises ou même de les exempter intégralement.

Je crois que nous devrions nous contenter de concurrencer nos voisins américains à cet égard. Nous devrions nous assurer que tous les secteurs de l'industrie trouvent un avantage à être au Canada. Nous devrions être meilleurs que notre grand partenaire commercial américain, que nos voisins, devrais-je dire. Il s'ensuivrait que des gens ici seraient impatients de faire des affaires et de rester ici au lieu de s'en aller à l'étranger, que ce soit aux États-Unis, au Mexique ou ailleurs.

Les libéraux ont montré qu'ils savent non seulement user à la fois de pressions et d'attractions en ce qui concerne la taxe sur le tabac, mais aussi être parfois partout à la fois, semble-t-il. En 1994, ils s'empresaient de hausser la taxe. En 1995, ils la réduisaient. Voici qu'ils la haussent à nouveau. Il s'agit peut-être d'une grande expérience dont nous faisons partie à notre insu. Les libéraux adorent jouer avec les taxes et les modifier.

● (1240)

Il faut reconnaître que le gouvernement a un appétit insatiable lorsque vient le temps d'aller puiser dans les poches des Canadiens, riches ou pauvres. Le gouvernement libéral a un piètre dossier pour ce qui est de reconnaître et de respecter la richesse collective des Canadiens à revenu moyen ou faible. Ceux-ci sont imposés à mort.

Initiatives ministérielles

Ajoutez à cela la décision, horrible à mon avis, qu'il a prise de priver des milliers de travailleurs qui cotisent à l'assurance-emploi, comme on l'appelle, de milliards de dollars qui sont allés au Trésor. Le fait est que la somme totale que le gouvernement a employée pour réduire la dette, ce dont il aime à se vanter, n'est pas supérieure à celle qu'il a sortie de la caisse de l'assurance-emploi. C'est comme s'il avait dit aux travailleurs, aux pauvres du Canada, qui participent à ces programmes et qui cotisent à l'assurance-emploi, qu'ils allaient rembourser à eux seuls la dette.

Une voix: Il les a volés.

M. Ken Epp: Comme le dit mon collègue, le gouvernement les a volés. Ces gens sont sans recours. Les personnes détenant un emploi assurable doivent cotiser, que cela leur plaise ou non. Le gouvernement semble y prendre un malin plaisir. Il a augmenté les cotisations et réduit les prestations. Honte sur lui.

Le gouvernement s'est servi dans la poche des fonctionnaires fédéraux et il a sorti 30 milliards de dollars de leur fonds de pension. La croissance de l'actif de ce fonds a dépassé toutes les espérances et il n'est pas déraisonnable d'envisager que l'employeur puisse récupérer cet argent. Il aurait dû cependant ne récupérer que l'équivalent de sa contribution à ce fonds. Le gouvernement a carrément oublié que l'excédent du fonds de pension est le fruit des cotisations versées par les employés et par les employeurs, lesquels, en tant que contribuables du Canada, contribuent aux recettes fédérales.

Oui, les contribuables ont droit au remboursement d'une partie de cet argent. Je ne le conteste pas. Mais c'est le gouvernement qui a tout pris. Les fonctionnaires fédéraux qui ont contribué à leur fonds de pension ont été privés de cet argent par l'action d'un gouvernement qui a obtenu un vote majoritaire pour ce faire, sans tenir compte des conséquences. Inlassablement et impitoyablement, le gouvernement continue de prendre aux Canadiens de l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front.

Bien que je sois d'accord avec le principe général du projet de loi, je suis tout de même réticent. Je ne suis pas convaincu que la fin justifie les moyens. J'hésite beaucoup à voter pour un projet de loi qui présume qu'en augmentant les taxes on réduit le tabagisme. Le résultat visé, aussi noble qu'il soit, ne devrait pas justifier l'augmentation des taxes imposées aux Canadiens.

Je suis content de pouvoir reparler du projet de loi C-47. Le gouvernement poursuivra sans doute sa politique de ponctions fiscales sauvages et de dépenses sans justification. Je préférerais consacrer mes efforts à remplacer ces gens d'en face. Débarrassons-nous des libéraux et remplaçons-les par un gouvernement responsable qui saura se montrer digne de la confiance des contribuables en faisant preuve de prudence et en leur rendant intégralement des comptes.

●(1245)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de débattre du projet de loi C-47.

Voici un fait assez inusité depuis que je suis parlementaire, depuis presque dix ans. Il nous est arrivé, à l'occasion, d'appuyer ou de rejeter des projets de loi présentés par le gouvernement. La situation était claire au départ, et elle l'était tout autant à la fin.

Par contre, en ce qui a trait au projet de loi C-47, la situation s'est compliquée lors de l'analyse en comité, alors que nous suggérions que le Bloc québécois pourrait appuyer le projet de loi C-47. Le fait

qu'on ait travesti le processus d'étude en comité jusqu'à l'étape du rapport en troisième lecture nous a fait reculer, puisque le projet de loi devant nous n'est pas le projet de loi qui aurait dû aboutir devant nous.

Le projet de loi qui aurait dû aboutir devant nous aurait été un projet de loi pour lequel on aurait accepté des amendements qui étaient recevables, pour inclure la question des bières et la question de la réduction de la taxe d'accise sur les bières de microbrasseries.

Le projet de loi C-47, «[...] reprend, en les améliorant sur le plan technique, certaines dispositions de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise concernant les droits et taxes d'accise prélevés sur ces produits et comporte un éventail de nouvelles dispositions.»

Ce qui est assez incongru et ce qui, à première vue, peut comporter certaines étrangetés, c'est le fait que lorsqu'on regarde la Loi sur l'accise, on s'aperçoit que c'est une loi générale, d'une grande ampleur et qui touche tous les produits qui font l'objet du projet de loi C-47, en plus de la bière.

Autrement dit, le seul objet qui n'a pas été considéré dans le projet de loi C-47, c'est la section sur la bière. Quand on parle à des rédacteurs légaux d'ici et d'ailleurs, on trouve assez incongru qu'on vienne moderniser la Loi sur l'accise, avec le projet de loi C-47, et qu'on se retrouve dans une situation où tous les produits et toutes les dispositions qui étaient contenus dans la Loi sur l'accise, que prétend remplacer le projet de loi C-47, se retrouvent là, sauf une chose.

Dans la Loi sur l'accise actuelle, avant son remplacement par le projet de loi C-47, on fait état des vins, des spiritueux, des bières, du tabac et des produits de distillerie. On parle des brasseries et des produits du tabac. On y traite de tout, quand je vous dis tout, concernant l'accise. On parle de licence, de droits d'accession, d'infraction, du recouvrement, du registre, des comptes, des documents nécessaires, de l'entreposage, des remises de droits, ce qu'on appelle en commerce international les «drawbacks»; on parle de tout. Dans le projet de loi C-47, qui prétend moderniser cette loi d'accise, on parle aussi de tout aussi, sauf de la bière. C'est ce qui est incongru dans ce projet de loi.

On me permettra d'expliquer ce qui s'est passé depuis 1997 pour en arriver à cette proposition de modification et de modernisation de la Loi sur l'accise, présentée à l'intérieur du projet de loi C-47.

Depuis 1997, il y a des discussions entre le ministère des Finances et différents intervenants pour moderniser le régime d'accise, pour tenir compte de nouvelles réalités pour lesquelles on n'avait aucune disposition dans la Loi sur l'accise en vigueur à l'heure actuelle, pour tenir compte, par exemple, des provisions de bord qui transitent d'un port canadien vers des ports étrangers. Une partie des provisions de bord servent à nourrir et à donner à boire aux marins, alors que l'autre partie doit être considérée comme des produits d'exportation ou des produits de production qui sont transigés.

Il y a aussi le régime de taxation qui ne tenait pas compte des nouvelles méthodes modernes d'entreposage, de production d'entreposage. L'accise qu'on allait prélever sur les ventes est maintenant prélevée sur la production, et on tient compte des revenus antérieur. Bref, il fallait moderniser toute cette chose.

Depuis 1997, beaucoup de gens ont participé à l'élaboration du nouveau régime de la Loi sur l'accise, dont, surtout, l'Association des brasseurs canadiens. L'Association des brasseurs canadiens, la Canadian Brewers Association, est composée de la plupart des brasseries canadiennes, mais elle est surtout dominée par les deux plus grandes brasseries, c'est-à-dire John Labatt et Molson.

Initiatives ministérielles

• (1250)

Depuis 1997, l'Association des brasseurs canadiens disait: «C'est une bonne idée de modifier le régime d'accise contenu dans la Loi générale sur l'accise que prétend remplacer le projet de loi C-47, pour tenir compte du fait que les petites brasseries, celles qui produisent moins de 300 000 hectolitres par année, puissent bénéficier du même régime d'accise que leurs concurrentes américaines et européennes.» Ce ne sont pas de petites différences dans les taxes d'accise imposées par le gouvernement canadien aux brasseries canadiennes, si on compare à ce qui se passe aux États-Unis et en Europe. Je donne quelques chiffres.

Alors que, de façon générale, 28¢ canadiens sont prélevés par litre de bière pour toutes les bières au Canada, aux États-Unis, c'est à peu près la même chose pour les grands brasseurs équivalents à Molson ou Labatt, excepté que pour les microbrasseries, au royaume du capitalisme, on a décrété que ce ne serait que 9¢ le litre. Aux États-Unis, on définit les bières de microbrasseries comme étant celles des entreprises produisant moins d'un million d'hectolitres par année. Par rapport au critère de 300 000 hectolitres au Canada, celui-ci est de beaucoup supérieur aux États-Unis.

Si vous êtes une microbrasserie américaine ou, autrement dit, vous produisez moins d'un million d'hectolitres de bière par année, vous avez un régime préférentiel d'accise qui correspond à peu près à 9¢ le litre.

Pour nos microbrasseries définies à 300 000 hectolitres et moins, il n'y a aucun régime préférentiel, tant et si bien qu'elles paient exactement la même taxe d'accise, régie par la Loi générale sur l'accise, que les grosses brasseries. Ce qui fait que lorsque des bières de microbrasserie proviennent des États-Unis et entrent sur le marché canadien, elles viennent concurrencer injustement, avec un régime préférentiel d'accise, nos bières de microbrasseries canadiennes et québécoises.

C'est la même chose en Europe. On retrouve exactement le même régime préférentiel, qui est accepté selon les règles de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Dans ces règles, on prévoit que pour des cas particuliers—par exemple des cas liés à la nécessité de diversification de l'économie, ceux liés au développement régional ou ceux liés à l'originalité pour éviter l'uniformisation apportée par la mondialisation—, on puisse avoir des mesures préférentielles pour de petites entreprises sur le plan de la taxe d'accise, ce qui est le sujet du projet de loi C-47.

Je donne encore quelques exemples chiffrés. Pour 24 bouteilles de bière de microbrasseries produite au Canada, le gouvernement fédéral retire 4,09 \$ lorsque ces 24 bouteilles de bière sont vendues dans une épicerie. Lorsqu'elles sont vendues dans un établissement comme un bar, c'est 6,12 \$ par caisse de 24 que le gouvernement fédéral prélève dans la poche des microbrasseurs en termes de taxe d'accise. Aux États-Unis, c'est 1,12 \$ pour 24 bouteilles; 1,12 \$ aux États-Unis contre 4,09 \$ et 6,12 \$ au Canada.

Comment voulez-vous que nos microbrasseries du Québec, de l'Ontario, de l'ouest du Canada, de la Colombie-Britannique et des Maritimes puissent concurrencer ces bières? Cela n'a aucun sens.

C'est pour cela que depuis 1997, l'Association des brasseurs canadiens disait défendre les microbrasseurs. Publiquement, on disait: «Il faut avoir un régime de taxe d'accise inférieur qui s'appliquerait aux microbrasseries. Nous, comme grosses brasseries telles Molson et John Labatt, sommes prêts à assumer quand même la pleine taxe d'accise. On a les reins assez solides pour le faire. De toute façon, du point de vue de l'OMC, ce ne serait peut-être pas aussi acceptable que le traitement fait aux microbrasseries.»

On fait cela pour les microbrasseries aux États-Unis et en Europe. C'est généralisé, donc généralement accepté, mais pas pour les gros brasseurs.

• (1255)

De 1997 jusqu'à tout récemment, on croyait que l'Association des brasseurs canadiens défendait les microbrasseurs. C'était jusqu'à ce que le projet de loi C-47 arrive sur la table. C'est là qu'on s'est aperçu que même si c'était un projet de loi visant à réviser l'ensemble du régime d'accise, l'Association des brasseurs canadiens suggérait au ministère des Finances de ne pas inclure les bières de microbrasseries et la réduction de la taxe d'accise dans le projet de loi C-47.

Elle proposait de les exclure. Ce n'était pas parce que ce n'était pas conforme au régime que l'on voulait modifier. Bien au contraire, je l'ai prouvé tantôt. L'actuelle Loi sur l'accise touche à tous les produits, y compris la bière; tous les produits sont assujettis au projet de loi C-47, sauf la bière. Le ministère des Finances a accepté les arguments de John Labatt et de Molson. Il a accepté leurs arguments. Au sujet de la loi actuelle qui comporte le secteur des brasseries, la révision qui a débuté en 1997 a extirpé le secteur des microbrasseries et la possibilité de réduction de la taxe d'accise.

Il y a donc une collusion, ce qui est normalement condamnable sur le plan des lois sur la concurrence. Si on était aux États-Unis, je ne suis pas sûr que cela fonctionnerait de façon aussi aimable que cela fonctionne depuis 1997, avec le copinage entre le gouvernement et les grandes brasseries nationales, ainsi que le copinage et la collusion entre Labatt et Molson, à l'égard des microbrasseries, en vue de les faire crever.

Depuis 1997, on croyait que les grandes brasseries défendaient un régime tarifaire préférentiel au niveau de la taxe d'accise pour les microbrasseries. C'était jusqu'à ce que M. Sandy Morrison, président et chef de la direction de l'Association des brasseurs canadiens, représentant majoritairement John Labatt et Molson, nous présente une lettre et l'envoie à la députée de London-Ouest, qui est aussi présidente du Comité permanent des finances.

Je voudrais citer quelques passages de cette lettre concernant le projet de loi C-47 et le point de vue de l'Association des brasseurs canadiens. M. Morrison dit, et je cite:

Au nom de ses 28 membres, petits et grands, [...]

—Il insiste beaucoup sur «petits» tout au long de sa lettre.—

[...] l'Association des brasseurs a fait des pressions afin d'obtenir une diminution de l'accise comme mesure essentielle pour la santé immédiate et future de ce secteur de notre industrie [...]

—Il parlait ici des microbrasseries.—

Nous avons fait connaître nos points de vue lors des réunions avec le ministre des Finances, des hauts fonctionnaires de son ministère, le Comité des finances, et des députés. Cependant, l'industrie n'est pas d'accord qu'un tel changement devrait se faire par l'entremise d'une modification au projet de loi C-47.

Initiatives ministérielles

Je voudrais ouvrir une parenthèse tout de suite. Si, dans la révision générale de l'accise, qui comporte encore dans la loi qui s'applique actuellement la bière, les vins, les spiritueux, le tabac et autres, on exclut la bière, on peut se demander pourquoi. Si une revendication tenant compte des besoins particuliers des microbrasseries avec une réduction de la taxe d'accise devrait être la bienvenue dans ce genre de projet de loi, on se demande bien pourquoi ceux qui prétendent défendre les microbrasseurs, et qui disent que c'est essentiel à leur survie d'avoir une réduction de la taxe d'accise, ne profitent pas d'une occasion comme la révision générale de l'accise dans le projet de loi C-47 pour exiger immédiatement la réduction de la taxe d'accise.

Je continue la citation de la lettre:

Cependant, l'industrie n'est pas d'accord qu'un tel changement devrait se faire par l'entremise d'une modification au projet de loi C-47 dont la Chambre est actuellement saisie et qui présente un nouveau régime d'accise pour les producteurs de spiritueux et de vins au Canada. Suite à des consultations exhaustives sur les changements proposés à la Loi sur l'accise, les brasseurs ont conclu avec le ministère des Finances qu'il y avait beaucoup à faire pour élaborer un régime approprié pour l'industrie brassicole.

J'ouvre une autre parenthèse. On dit «beaucoup à faire». Cela prend des gens paresseux, manquant d'imagination ou en panne d'idées pour dire une telle chose. Cela prend trois paragraphes. Un qui définit les microbrasseries; le deuxième qui parle de la taxe d'accise sur les bières; le troisième qui fait en sorte que les microbrasseurs canadiens et québécois puissent bénéficier d'une réduction de 60 p. 100 de la taxe d'accise. C'est tout ce que ça prend.

Je ne peux pas croire que de 1997 à 2002, on ait trouvé cela compliqué d'inclure la bière. Pourtant, tout est dans le projet de loi C-47. Toute matière qui existait dans l'actuelle Loi sur l'accise s'y retrouve, sauf les bières de microbrasseries. C'est quand même assez étonnant.

• (1300)

Je poursuis la lecture de la lettre de M. Morrison de l'Association des brasseurs canadiens:

Au lieu de retarder les questions représentant un intérêt pour les autres secteurs, il a été décidé d'exclure les brasseurs de cette mesure législative et de traiter l'industrie de façon distincte une fois que le Parlement aura promulgué les changements concernant les autres secteurs. Cette mesure a reçu l'appui des membres de notre association, les petits comme les grands.

Il insiste beaucoup sur les petits, il aime parler des petits.

J'ai de petites nouvelles pour eux. On a su que l'Association des brasseurs canadiens, dominée par John Labatt et Molson, ne défendait pas les microbrasseurs. Elle agissait en hypocrite en disant d'un côté: «Oui, nous appuyons», mais, quand vient le temps de poser des gestes, elle dit: «Non, ce n'est pas le temps. On préfère que les autres secteurs en bénéficient, mais pas nous.»

Ce sont de grands lobbyistes. Ils défendent l'intérêt de leur monde. C'est le temps de modifier le régime d'accise, c'est le temps d'introduire la réduction de la taxe d'accise pour les microbrasseries, et les représentants qui disent défendre les microbrasseries à l'Association des brasseurs canadiens disent: «Non, non, faites-le pour les autres; on est altruistes; on veut que les autres aillent bien, mais pas nous. On va attendre un petit peu plus tard.»

Savez-vous ce qu'attendent les grands brasseurs canadiens? Depuis 1997 jusqu'à nos jours, près de la moitié des microbrasseries canadiennes ont disparu de la carte. Si la députée de Rimouski-Neigette-et-la Mitis était ici, elle dirait: «Pouf!»

Depuis 1997, 38 microbrasseries canadiennes ont disparu de la carte. Pourquoi? Justement à cause du régime d'accise qu'on aurait dû modifier avec le projet de loi C-47, parce que cela fait partie de la Loi sur l'accise qu'on veut généralement modifier. Trente-huit

microbrasseries ont disparu sur 86. Partout elles ont disparu, pas seulement au Québec. N'allez pas penser que, parce que le Bloc québécois défend le Québec de façon particulière, qu'on n'est pas capable de mâcher de la gomme en marchant et défendre aussi le Canada, quand nos intérêts sont conciliants.

Dans ce cas, il faut se battre contre de gros brasseurs qui agissent en hypocrites en prétendant défendre les microbrasseurs et le développement régional. Il faut avoir à cœur la justice et l'équité entre le traitement des microbrasseurs québécois et canadiens et le traitement qu'on octroie aux microbrasseurs aux États-Unis et en Europe. C'est un combat du Bloc québécois et cela devrait être un combat de tous les députés de ce Parlement.

Ces brasseurs ont 90 p. 100 du marché et ils ne sont même pas capables de s'en contenter. Ils font de la prédation de marché et c'est de la prédation hypocrite.

Treize microbrasseries ontariennes ont disparu depuis cinq ans. Onze ont disparu au Québec, dans différentes régions dont Québec et LaSalle, dans le comté du ministre des Finances. Je pense qu'il était content que la microbrasserie Brasal disparaisse, parce qu'elle commençait à faire concurrence à la compagnie John Labatt, qui est elle aussi dans le comté du ministre des Finances.

À Saint-Hyacinthe, on a perdu deux microbrasseries depuis 1997. On en a perdu à Saint-Eustache, à Baie-Saint-Paul, à Amos, à Montréal et à Cap-Chat. Le développement régional des microbrasseries, la diversité, la richesse, l'originalité d'un produit, cela compte aussi. Sept microbrasseries ont disparu en Colombie-Britannique cinq en Alberta une au Manitoba une en Nouvelle-Écosse, pour un grand total de 38. Il en reste une quarantaine, je n'ai malheureusement pas le chiffre exact.

C'est ce qu'attendent les grands brasseurs canadiens. C'est ce que veut dire la lettre de M. Morrison. Elle dit: «N'incluez pas cela dans le projet de loi C-47, même si c'est une révision générale du régime d'accise. Ne l'incluez pas tout de suite. Attendez un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans.»

Selon mon calcul, si on a fait disparaître 38 microbrasseries en cinq ans, probablement qu'en six ans, on est capable de faire disparaître la quarantaine qui reste. Attendez! Il y en a qui diront: «S'ils ont déjà 90 p. 100 du marché, cela ne doit pas être important. Les microbrasseries ont 4 p. 100 du marché à l'heure actuelle.» Elles ont déjà eu près de 5,5 p. 100, par exemple, il y a cinq ans. Mais à cause du maintien du régime d'accise, tel qu'il est à l'heure actuelle, elles ont disparu. C'est la principale raison de leur disparition.

Chaque fois que les grands brasseurs canadiens récupèrent 1 p. 100 du marché que laisse la faillite des microbrasseries, ce 1 p. 100 du marché canadien représente, en dividendes aux actionnaires, 17 millions de dollars de profits nets. Dix-sept millions de dollars pour chaque tranche de 1 p. 100. Cela devient intéressant de faire crever les microbrasseries!

C'est pour cela qu'il y a quelques années, les microbrasseurs, des gens intelligents comme vous et moi, ont décidé de former, pour cette question particulière, le Conseil canadien des brasseries régionales qui représente vraiment les microbrasseries.

Initiatives ministérielles

•(1305)

Le président est M. Bob King, président de Big Rock Brewery, producteur de bière de l'Alberta. Le vice-président est M. André Dion, d'Unibroue, au Québec. Le directeur général, qui a été critiqué par M. Morrison dans sa lettre en disant qu'il ne représentait personne, est M. Pierre Paquin. Il fait un excellent travail. Avec M. King et M. Dion, il défend vraiment les intérêts des microbrasseurs du Québec et de l'ensemble du Canada. Ce sont des vrais!

Ils ont créé le Conseil canadien des brasseries régionales et ils en ont soupé de la collusion qui peut exister entre les grands brasseurs canadiens et le ministère des Finances. Ils en ont soupé de la collusion et de la conspiration contre elles de la part des grands brasseurs, soit de John Labatt et de Molson, contre les microbrasseurs, avec la complicité du gouvernement libéral. Ils en ont soupé. C'est le message qu'ils ont livré au Comité permanent des finances, il y a deux semaines, lorsqu'ils ont comparu. C'est le message qu'ils ont intensifié au cours des derniers jours, surtout avec la situation qui est survenue au Comité permanent des finances avec l'analyse des amendements proposés par le Bloc québécois.

Pour finir sur le portrait du secteur des brasseries au Canada, on sait que depuis 1997, les microbrasseries ont perdu entre 1,2 et 1,5 p. 100 du marché. Ce fut à cause de la disparition de 38 d'entre elles, bien entendu, à cause du maintien d'un régime d'accise qui n'a pas d'allure, bien entendu, à cause de ce régime qui est tout à fait injuste, qui est inéquitable et qui, d'un point de vue commercial, tolère de la part d'un tel gouvernement la concurrence déloyale des microbrasseurs américains et européens sur notre propre marché. Ces grands nationalistes canadiens ne sont même pas foutus de mettre en place un régime tarifaire au niveau de l'accise qui soit compétitif avec les principaux concurrents. Ces derniers nous rentrent dans le corps et font perdre des parts de marché aux microbrasseurs. Ils font cela en collusion avec les grandes brasseries. Quel beau portrait!

Ce n'est pas étonnant que 70 p. 100 de la population croient que les politiciens sont corrompus. Quand on voit ce genre de situation, soit cette collusion entre le grand capital, entre les deux grandes brasseries du Canada et le gouvernement fédéral, en particulier le ministre des Finances, je ne suis pas étonné de voir que cette perception soit ainsi généralisée au sein de la population.

Non seulement on ne change pas le régime d'accise pour favoriser les microbrasseries, mais en plus, les grands brasseurs canadiens vont chercher des contrats d'approvisionnement de bière importée de microbrasseries. Ils en disposent eux-mêmes pour écouler les produits de microbrasseries et des bières de spécialité sur le marché canadien.

Non seulement les microbrasseurs américains et européens viennent desservir le marché d'eux-mêmes, mais en plus, les grands brasseurs prennent des contrats d'exclusivité de distribution sur le marché canadien de bières de microbrasseries et de bières de spécialité. C'est le cas pour Corona, Sol et d'autres.

Déjà, ce genre de contrats a connu, depuis 1997, une augmentation de 175 p. 100 en volume. Ces 175 p. 100 de volume bénéficient aux gros brasseurs, qui disaient par ailleurs favoriser les microbrasseurs du Québec et du Canada et être d'accord avec la réduction de la taxe d'accise. Le chat vient de sortir du sac avec la modification au régime général de l'accise décrétée par le projet de loi C-47.

Comme je le mentionnais, chaque tranche de 1 p. 100 du marché permet aux grandes brasseries d'aller chercher pour leurs actionnaires 17 millions de dollars de bénéfices nets. C'est ce qui arrive toutes les

fois qu'ils récoltent 1 p. 100 du marché par la disparition des microbrasseurs. C'est beaucoup d'argent.

Cela veut dire que s'ils faisaient mourir tous les microbrasseurs, en dollars d'aujourd'hui, en tenant compte de la situation de la consommation d'aujourd'hui et de la structure des ventes, ils auraient 68 millions de bénéfices nets dans leurs poches. Ils peuvent bien dire: «Nous défendons les microbrasseurs.» On peut les comprendre, ces gros-là! Soixante-huit millions de dividendes à leurs actionnaires, c'est important. Les contrats d'approvisionnement exclusifs qu'ils ont pour les bières de microbrasseries étrangères qu'ils écoulent sur nos marchés leur rapportent également. C'est un accroissement de 175 p. 100 depuis 1997.

•(1310)

Il y a beaucoup de sous qui gravitent autour de cela. Il y a beaucoup d'argent à faire. Il y a aussi beaucoup d'hypocrisie, beaucoup de collusion. Comme je le disais tout à l'heure, aux États-Unis, la Loi sur la concurrence est très forte; elle est très contraignante. Même Bill Gates en a mangé. Il a été obligé de scinder ses opérations en deux, parce qu'une opération ne pouvait regarder l'autre sans fomenter contre les intérêts des consommateurs.

Ici, on se retrouve dans une situation où non seulement Labatt et Molson sont en collusion pour empêcher la réduction de la taxe d'accise—déjà, cela serait condamnable aux États-Unis; je serais curieux de voir cela—, mais en outre, il y a une complicité au niveau du gouvernement.

Même M. Morrison dit dans sa lettre: «Notre position demeure inchangée [...]» Quand j'ai lu cela, j'ai été touché. Je poursuis la lecture de la lettre:

Notre position demeure inchangée: nous appuyons entièrement une diminution des droits d'accise pour les petits brasseurs. Il s'agit d'une grande priorité pour l'ABC [...]

Si c'était une priorité, il me semble qu'il l'aurait favorisée tout de suite; lorsqu'on dit que c'est prioritaire, nous, on fait cela tout de suite; pour eux, ce n'est pas grave même si cela survient dans quatre ou cinq ans.

Je poursuis la lecture de la lettre:

[...] et nous tenons à souligner que les petits brasseurs au Canada ont un urgent besoin de cette réduction.

J'essaie de comprendre. C'est fort, les mots, c'est puissant! Une priorité, il faut que cela survienne tout de suite et une urgence, c'est encore pire. C'est pire qu'une priorité. Une priorité, c'est un ordre administratif; une urgence, c'est pour sauver sa peau. Si c'est une priorité sur le plan administratif, et si c'est pour sauver sa peau, c'est une urgence, alors, comment se fait-il que la suite de la lettre se lise ainsi:

Nous appuierions toute mesure visant à réaliser cet objectif, mais compte tenu de notre entente antérieure avec le gouvernement, [...]

C'est un autre mot qui est fort, une entente; «notre entente». Cela veut dire qu'«avec une poignée de main, on va les avoir, les microbrasseurs, ils vont en manger une maudite. Ils ne l'auront pas, la réduction de la taxe d'accise.» C'est cela que veut dire une entente. Je poursuis la lecture de la lettre:

[...] compte tenu de notre entente antérieure avec le gouvernement, nous ne pouvons pas appuyer de modifications qui incluraient la bière dans le projet de loi C-47.

Initiatives ministérielles

L'Association des brasseurs canadiens est un lobby puissant. Elle est là pour défendre l'ensemble de ses membres, les grands comme les petits. Quand vient le temps de les défendre, on dit: «Nous ne pouvons pas appuyer de modifications qui incluraient la bière dans le projet de loi C-47.»

Si j'étais membre de l'Association des brasseurs canadiens, il y a longtemps que j'aurais claqué la porte. Il ne resterait que les deux gros, mais au moins, ce serait clair. John Labatt et Molson ne veulent pas que les petits survivent. Toutefois, ce n'est pas clair. Une chance que les microbrasseries canadiennes et québécoises ont réagi à cela et ont créé leur propre association.

L'histoire ne s'arrête pas là. Si elle s'arrêtait là, ce serait déjà grave, l'histoire ne s'arrête pas là. Lorsque nous avons présenté les amendements au projet de loi C-47, pour revenir à l'esprit de la Loi sur l'accise initiale, qu'on prétend vouloir modifier, réformer globalement et généralement, on s'est dit qu'il fallait que la bière apparaisse dans le projet de loi.

Dans la Loi sur l'accise actuelle, il y a non seulement le vin, les spiritueux, le tabac et les provisions de bord, comme c'est le cas pour le projet de loi C-47, mais il y a aussi la bière, que l'Association des brasseurs canadiens a voulu exclure du projet de loi C-47, même si c'est le lieu et la place pour réformer l'accise sur la bière.

J'ai alors dit: «On va présenter des amendements avec l'appui des microbrasseurs.» On a présenté des amendements et ceux-ci n'ont pas été retenus, parce qu'ils n'étaient pas recevables.

Un président ou une présidente de comité, depuis la motion M-2 présentée par le gouvernement, c'est très puissant. Un président de comité a le droit de rejeter ou d'accepter des amendements qui sont présentés. Le processus s'arrête là, parce qu'à l'étape du rapport et de la troisième lecture maintenant, on n'a pas le droit de proposer des amendements au projet de loi C-47. C'est différent de ce qu'on a pu vivre par le passé.

• (1315)

La charge publique d'un président de comité est maintenant puissante. Elle est plus puissante que celle d'un secrétaire d'État; elle est plus puissante que celle d'un secrétaire parlementaire. Dans certains cas, elle est plus puissante que celle d'un ministre. Même un ministre n'a pas le droit de rejeter des amendements comme cela. Si les amendements étaient présentés ici, il faudrait que le ministre compte sur un vote des députés à la Chambre des communes pour rejeter ces amendements.

Or, maintenant, la présidente a le droit de rejeter des amendements, et ainsi, cela s'arrête là. Nous n'avons plus aucun recours, aucun appel par la suite pour faire valoir notre point de vue. C'est très puissant.

Comme je l'ai mentionné, l'Association des brasseurs canadiens a envoyé une lettre à la députée de London-Ouest, qui est aussi présidente du Comité permanent des finances, pour lui dire qu'il ne fallait pas inclure dans le projet de loi C-47 la taxe d'accise sur la bière. Ce n'est pas parce que cela ne s'y inscrivait pas, c'est parce qu'ils ne voulaient pas que ce soit inscrit dans le projet de loi.

L'Association des brasseurs canadiens, dominée par John Labatt et Molson, a un comité appelé le Comité de la taxation. Ce dernier a recommandé que, dans l'analyse du projet de loi C-47, la bière ne soit pas incluse. Ce Comité de la taxation de l'Association des brasseurs canadiens est présidé par le conjoint de la députée de London-Ouest, M. John Barnes.

Je reviens au projet de loi C-47. Il devait inclure toute matière prévue dans l'actuelle Loi sur l'accise pour en modifier les

dispositions. L'Association des brasseurs canadiens dit: «Oui, mettez toutes les matières, et ce n'est pas en contradiction avec la précédente Loi sur l'accise, sauf la bière.» Cette principale recommandation vient du Comité de la taxation, présidé par un des sept administrateurs de John Labatt, qui est aussi le conjoint de la présidente du Comité permanent des finances.

On a dit que, étant donné que la présidente du Comité permanent des finances n'était pas ministre et qu'elle n'était pas secrétaire parlementaire, elle n'était pas assujettie au code de déontologie. C'est grave d'avouer cela. Comme je l'ai mentionné, depuis la motion M-2 présentée par le gouvernement, un président de comité a un pouvoir extraordinaire dans le processus législatif. Il a le pouvoir d'accepter ou de rejeter des amendements présentés. En cas d'égalité des voix entre les députés de l'opposition et les députés ministériels, il a le pouvoir de trancher, c'est-à-dire de voter d'un côté ou de l'autre, et de ne pas dire pourquoi il a voté pour ou contre l'amendement. C'est puissant.

Même ici, les ministres doivent se commettre, ils doivent s'expliquer. Même ici, les ministres n'auraient pas le droit de se lever pour dire: «Ce n'est pas recevable comme amendement». Ils ne pourraient dire cela si on pouvait encore les présenter à la Chambre des communes. Il faudrait que l'opposition face à ces amendements puisse faire l'objet d'un vote à la Chambre de la part des députés de toutes les formations politiques.

Au sens du code de déontologie, une charge de président du Comité permanent des finances n'est pas une charge publique. Par contre, je rappelle le cas du ministre Sinclair Stevens, en 1986. Le juge Parker, qui avait présidé au procès de M. Stevens lorsque celui-ci avait été accusé de s'être placé 14 fois en conflit d'intérêts, disait ceci:

Il faut renforcer le code de déontologie. Il faut en faire une loi.

Il faut aussi faire en sorte que les informations concernant les conjoints et les enfants à charge soient rendues publiques pour toutes ces charges publiques.

En 1994, il y a eu une réforme du code de déontologie. On ne l'a pas élargi, mais par contre, le Parti libéral avait dit que lorsqu'on avait à évaluer s'il y avait ou non conflit d'intérêts, dans une situation comme celle qui s'est présentée au Comité permanent des finances, que l'occupation et toute information concernant les conjoints et les enfants à charge devenaient pertinentes.

Déjà, cela n'a pas une force coercitive. Le code de déontologie est tellement faible. Le conseiller en éthique du Bureau du premier ministre est vraiment stupide d'avoir présenté une telle chose. Toutefois, déjà là, il y a une indication que les informations sur le conjoint et sur les enfants à charge, pour un député qui a une charge publique, deviennent pertinentes dans le cas d'une analyse de conflit d'intérêts.

La députée de London-Ouest aurait pu être «le» député de London-Ouest. La situation aurait été la même si elle avait été un homme et John Barnes son frère, par exemple, ou son père, ou son fils. Avec le code de déontologie si faible du gouvernement, on considérerait que la situation du conjoint était importante.

• (1320)

On se retrouve dans une situation où il y a au moins apparence de conflit d'intérêts. Je reviens au au sommaire du projet de loi C-47.

Il reprend, en les améliorant sur le plan technique, certaines dispositions de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise concernant les droits et taxes d'accise prélevés sur ces produits [...]

Initiatives ministérielles

Dans la Loi générale actuelle sur l'accise, il y a le vin, les spiritueux, le tabac et beaucoup de dispositions entourant les permis, les licences, et cetera, mais il y a aussi toutes sortes de dispositions sur les brasseries et sur la bière.

Exclure un item comme celui-là, à la demande de l'Association des brasseurs canadiens qui, elle, se basait sur une analyse du Comité de taxation de l'Association des brasseurs canadiens, présidée par John Barnes, le conjoint de la présidente du Comité permanent des finances, c'est quelque chose de tout à fait incongru.

Je le répète, depuis la motion M-2 présentée par le gouvernement, un président de comité a un pouvoir extraordinaire dans le processus législatif. Nous n'avons plus aucun droit d'appel et de recours, une fois que les amendements présentés par les députés de l'opposition ou par un député ministériel, sont rejetés par le président du comité. C'est une charge publique incroyablement forte, maintenant, dans le processus démocratique.

Même si, à partir du code de déontologie actuel, qui est à tout le moins très élastique, si le titulaire d'une charge publique inclut un ministre, un sous-ministre, des hauts fonctionnaires, des secrétaires d'État et des secrétaires parlementaires, il devrait inclure un président de comité qui a un rôle qui a été renforcé à partir de la motion M-2.

Un conflit d'intérêts, comme l'apparence d'un conflit d'intérêts, ce n'est pas uniquement une question de code, et surtout pas un code élastique. C'est pour cela qu'elle peut bien nous présenter n'importe quel avis juridique. C'est une question de jugement; c'est une question de droiture; c'est une question d'intégrité; c'est une question de transparence; et c'est une question d'intelligence.

Jamais la présidente du Comité permanent des finances ne nous a dit, en quelque endroit que ce soit, depuis le début de l'analyse du projet de loi C-47, qu'elle avait des liens filiaux, avec un des sept administrateurs de John Labatt, administrateur de l'Association des brasseurs canadiens et président du Comité de la taxation, de surcroît, pour la même Association des brasseurs canadiens, qui a eu une opinion défavorable sur la réduction de la taxation sur le plan de l'accise pour les microbrasseurs. Jamais il n'a été mentionné de cela.

Sait-on quand elle a sorti son fameux avis juridique? Quand je l'ai prise, la main dans le sac, lorsqu'elle a rejeté mes amendements et que je lui ai dit: «Dorénavant, vous n'êtes pas habilitée à trancher ni d'un côté ni de l'autre sur le projet de loi C-47, parce que vous êtes nettement en conflit d'intérêts, puisque votre conjoint est président du Comité de taxation de l'Association des brasseurs canadiens qui a recommandé qu'on fasse crever les microbrasseries au cours des prochaines années, après en avoir fait crever 38.»

Si ce n'est pas là un conflit d'intérêts qu'on a voulu dénaturer hier, en ayant un débat qui est noble, à savoir celui de la place des femmes dans la société, pour l'introduire dans un débat concernant l'intégrité, les conspirations contre les microbrasseries, le trafic d'influence, la connivence et les collusions, on a un problème; on a un charmant problème.

Le ministre des Finances a été pris la main dans le sac, récemment, de même que la ministre du Patrimoine canadien, avec des contrats donnés à gauche et à droite à leurs organisateurs à la course au leadership. Il peut bien y avoir 70 p. 100 des gens qui sont écoeurés de la politique et qui trouvent que les politiciens sont corrompus, quand on a un cas comme celui-là, où c'est flagrant.

Si cela avait été M. le député de London-Ouest, avec son frère président du Comité de la taxation, cela aurait été la même chose. «On cherche à dénaturer ce débat-là!»

Cependant, quels députés tapis avons-nous de l'autre côté pour accepter qu'un establishment comme cela se poursuive, qu'on poursuive la collusion entre le gouvernement qui est là pour défendre les intérêts de la majorité, défendre les intérêts des grandes brasseries au détriment des microbrasseurs?

Il y a une façon de faire changer cela, c'est que le gouvernement se mette tout de suite à la table à dessin et qu'il dresse rapidement un projet de loi qu'il déposera avant la fin de la session, pour que justice soit faite aux microbrasseurs.

• (1325)

Il faut que les 2 000 employés qui dépendent des microbrasseries puissent survivre et progresser, qu'on arrête cette collusion et cette connivence entre les grandes brasseries, le gouvernement et la présidente du Comité permanent des finances qui est aussi la conjointe du président du Comité de la taxation de l'Association des brasseurs canadiens.

C'est ce qu'on demande au gouvernement. C'est à cause de cette hypocrisie, de cette collusion, de cette conspiration et de cette malhonnêteté qu'on votera contre le projet de loi C-47. Ce n'est pas parce qu'il ne contient pas de bonnes dispositions, c'est parce que...

• (1330)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré. L'honorable député de Palliser a la parole.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Madame la Présidente, je suis moi aussi heureux de parler du projet de loi C-47, Loi sur l'accise. Comme l'ont fait remarquer tous les intervenants qui m'ont précédé, ce projet de loi est de nature technique. Il imposerait un prélèvement sur les spiritueux, le vin et les produits du tabac, mais pas sur la bière, comme l'a conclu avec tant d'éloquence le député de Saint-Hyacinthe—Bagot à la fin de son long discours. Le paiement du prélèvement sur les spiritueux et le vin serait différé jusqu'au moment de leur vente en gros, les produits canadiens et les produits importés seraient mis sur un pied d'égalité, des contrôles plus stricts toucheraient la possession de produits sur lesquels les droits n'ont pas été acquittés etc. Comme je l'ai dit, c'est un projet de loi technique qui mettrait en oeuvre des changements de nature fiscale.

Nous parlons de changements concernant les spiritueux, le vin, le tabac et les provisions de bord. Nous parlons en partie de la manière dont le gouvernement intente des poursuites et perçoit les taxes sur les produits illégaux, le tabac et les spiritueux de contrebande et comment nous réprimons le trafic d'alcool quand il est détecté. Le gouvernement prétend que l'ADRC améliorera le service, ce que nous espérons. Nous savons que, dans l'ensemble, les contribuables partagent certaines préoccupations. Nous espérons que l'amélioration du service ne se fera pas uniquement du côté du gouvernement, mais qu'elle sera aussi ressentie par ceux qui paient les taxes, car, d'après ce que nous voyons dans nos circonscriptions, ce n'est pas souvent le cas.

Initiatives ministérielles

On nous dit que les pénalités administratives et les droits d'accise seront perçus de manière plus efficace et plus efficiente. Le projet de loi prévoit un nouveau cadre, des mesures supplémentaires et des modifications concernant les provisions de bord. À la suite d'une récente décision de la cour d'appel, les bateaux naviguant sur les Grands Lacs seront admissibles à une remise de taxe sur le combustible à partir de cet été, et ce, jusqu'en 2004, ce qui revient à une période de transition. La taxe sur les cigarettes sera uniformisée, j'y reviendrai plus tard, en coordination avec les provinces et les territoires et sera restaurée au niveau d'avant 1994. De toute évidence, l'un des objectifs est, entre autres, de réduire la consommation de tabac. On nous dit que ce sera un nouveau cadre législatif plus moderne répondant aux préoccupations de l'industrie et du gouvernement.

En ce qui concerne la taxe sur le tabac, nous savons ce qui s'est passé. Plus tôt, le député de Elk Island a raconté comment les taxes avaient augmenté en 1994, diminué en 1995 et que, dans ce secteur, elles étaient à nouveau en hausse. Il y a une raison à cela et je crois que le député le reconnaîtrait.

À l'époque, la contrebande de tabac était un problème majeur dans l'Ouest du Canada. Les prix des produits du tabac étaient différents. Ils étaient plus élevés dans l'Ouest et plus bas au Québec et en Ontario. Par conséquent, il y avait là un marché lucratif pour les gens qui étaient prêts à faire du trafic d'une province à l'autre.

Il y a eu un important problème avec les niveaux d'imposition dans l'Ouest du Canada, si bien que la taxe d'accise a été réduite en 1995, après l'augmentation de 1994. Le problème semble s'être résorbé au cours des dernières années, et nous avons maintenant un niveau d'imposition unique. Cela est louable.

Le député de Elk Island a aussi dit que les taxes entravaient notre économie, que l'argent devrait rester entre les mains des entrepreneurs et que la redistribution, qui n'est d'aucun secours, est dans la plupart des cas préjudiciable. Notre pays a un niveau de vie élevé, une assez bonne qualité de vie, laquelle est reconnue, en gros, par les Nations Unies. Cela est attribuable aux effets de la redistribution de la richesse au Canada. Dans le passé, nous avons tâché de rendre la situation plus équitable en veillant à ce que le niveau de vie de base soit relativement le même pour tous, peu importe où on vit et travaille, aux quatre coins du Canada. Ce système ne donne pas les résultats que certains d'entre nous souhaiteraient, mais il s'est avéré positif au fil des années.

• (1335)

Je n'approuve pas du tout les observations du député de Elk Island. Toutefois, je ne suis pas en désaccord avec lui lorsqu'il parle du tabagisme et de ses effets, car il a raison à cet égard. Je signale toutefois que, contrairement à d'autres pays, nous restreignons la publicité sur les produits du tabac. Nous avons certainement un programme très dynamique visant à inciter les jeunes à ne pas commencer à fumer. Honnêtement, la hausse des prix des produits du tabac est un moyen incitatif et un moyen d'enrayer ce fléau.

Pour ce qui est de la taxe comme telle, nous voyons depuis quelques décennies une prépondérance de taxes touchant le revenu des particuliers. Dans ma jeunesse, l'argent tiré des impôts sur les sociétés représentait environ la moitié des recettes totales du gouvernement et de ce qu'il dépensait dans une année. L'autre 50 p. 100 venait des impôts sur le revenu des particuliers. Ce n'est plus du tout le cas. De nos jours, environ 85 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral viennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et seulement 15 p. 100 des impôts sur les sociétés.

Si nous avons un régime fiscal plus équitable, certaines des hausses que nous avons fini par connaître, attendre et prévoir et qui visent les taxes sur le péché, celles sur les vins, les spiritueux et le tabac, n'auraient pas atteint un tel niveau. Ces taxes sont toutefois nécessaires parce que le gouvernement n'a pas pris suffisamment de mesures pour s'assurer que les sociétés paient leur juste part d'impôt.

J'ai beaucoup aimé le long discours du député de Saint-Hyacinthe—Bagot. À titre de membre du Comité de finances, il comprend et a suivi ce dossier de très près, notamment le fait que la bière est le seul produit à ne pas être couvert dans la partie du projet de loi C-47 concernant les spiritueux et l'alcool. Le député a examiné tout cela en détail et il a expliqué exactement ce qui est arrivé.

Nous avons été témoins du débat sur cette question à la Chambre cette semaine. Il est regrettable que la présidente du Comité des finances n'ait pas expliqué la situation dans laquelle elle se trouvait non seulement par rapport à son conjoint et à l'employeur de ce dernier, mais aussi par rapport au fait qu'elle a reçu une contribution politique assez généreuse de la société pour laquelle travaille son mari à London, soit la brasserie John Labatt. Cela aurait été la chose honorable à faire pour la députée de London-Ouest, mais malheureusement elle ne l'a pas fait.

Même si nous avons dit que notre caucus appuierait les changements proposés au projet de loi, nous voudrions fort probablement reconsidérer notre position à la lumière de ce qui est arrivé ces derniers jours.

Je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps cet après-midi, mais je tiens à dire que, dans certains cas comme celui du tabac, il est important de lourdement taxer ces produits afin de décourager les enfants et les jeunes de contracter une habitude qui coûte des vies et des milliards de dollars à notre système de soins de santé. Nous devons encourager des modes de vie plus sains, physiquement et moralement. Tout le monde se porterait mieux, aussi bien les fumeurs que les non-fumeurs, s'il y avait beaucoup moins de personnes faisant régulièrement usage de tabac.

• (1340)

Nous allons reconsidérer mûrement notre position sur le projet de loi, à la lumière de ce qui est arrivé et de ce qui a été découvert ces derniers jours.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député qui vient de prendre la parole m'a nommé par mon nom à quelques reprises. Il s'est offensé du fait que j'aie dit que les commerces, les industries, les entrepreneurs, les investisseurs et les simples contribuables devraient pouvoir conserver une plus grande partie de leurs gains et que le gouvernement devrait se montrer moins gourmand.

J'aimerais corriger toute idée fausse qu'il pourrait avoir à ce sujet. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral a un certain rôle à jouer, tout comme les gouvernements provinciaux et municipaux d'ailleurs. Toutefois, les gouvernements de tous les niveaux, et cela semble plus évident au niveau fédéral, nous étranglent sur le plan fiscal et ne semblent pas se soucier par la suite de dépenser intelligemment cet argent qu'ils nous ont soutiré.

L'exemple le plus récent nous a été donné à la toute fin du dernier exercice financier lorsque les libéraux ont acheté de nouveaux avions à réaction. Ces derniers n'étaient pas prévus au budget. Le ministère de la Défense nationale n'avait pas fait savoir que ces appareils étaient nécessaires. À ce que nous sachions, rien ne justifiait cet achat. Tout d'un coup, les libéraux avaient une centaine de millions de dollars à dépenser.

Initiatives ministérielles

Cent millions de dollars, c'est beaucoup d'argent à tirer de la poche des pauvres travailleurs canadiens qui voient disparaître parfois jusqu'à la moitié de leur salaire au profit des impôts tant fédéraux que provinciaux. C'est justement de cela que je veux parler. Au lieu d'accroître le nombre de personnes qui dépendent entièrement du gouvernement pour vivre, si nous laissons cet argent aux commerces, aux entrepreneurs et aux contribuables, notre économie ne pourrait que s'en sentir mieux et tous vivraient beaucoup mieux qu'ils ne le font maintenant.

C'est là mon opinion.

M. Dick Proctor: Madame la Présidente, je crois avoir clairement entendu le député dire que toutes les taxes sont mauvaises et que, si nous pouvions en laisser le montant aux entrepreneurs et aux autres, ce serait préférable pour le monde et pour le Canada en particulier.

Je ne suis pas du tout en désaccord avec ce que disait le député, à savoir que l'achat des deux jets constitue une dépense douteuse, d'autant qu'il faudrait maintenant remplacer nos vieux hélicoptères.

Un parfait exemple de ce dont parle le député est la caisse d'assurance-emploi, sur laquelle on a fait main basse. Tous les excédents budgétaires des récentes années sont attribuables au surplus imprévu de la caisse d'assurance-emploi. Les prestations ont été réduites, mais les rentrées de fonds qui ont servi à éponger le déficit continuent maintenant d'assurer en partie, sinon en totalité, l'excédent budgétaire.

Je crois que cela rejoint l'essentiel de ce que j'essayais de faire valoir, à savoir que notre régime fiscal n'est pas des plus équitables. Par exemple, les étudiants cotisent à l'assurance-emploi, bien qu'ils n'aient ni l'intention, ni la possibilité de toucher des prestations plus tard dans l'année puisqu'ils retournent aux études. Les travailleurs saisonniers qui nous viennent du Mexique, de la Jamaïque et d'ailleurs pour travailler sur des fermes ou dans l'industrie de la transformation agricole doivent eux aussi cotiser à l'assurance-emploi, sans néanmoins pouvoir jamais espérer toucher des prestations.

Ce sont autant de questions dont le gouvernement doit tenir compte. Je crois comprendre qu'elles ne tombent pas sous le régime du projet de loi C-47, qui concerne la taxe d'accise, mais elles illustrent certains aspects injustes de notre régime fiscal.

• (1345)

M. Ken Epp: Madame la Présidente, je suis heureux que le député ait soulevé la question du fonds d'assurance-emploi et le fait que des Canadiens doivent y cotiser sans aucun espoir de recevoir des prestations.

Dans les années 1950, lorsque je fréquentais l'université, je me souviens d'avoir écrit une lettre à ce qui s'appelait alors la Commission d'assurance-chômage. J'ai dit ne pas vouloir payer des cotisations parce que je retournais aux études. Je n'étais pas admissible à des prestations et je considérais comme une forme de vol l'obligation de cotiser à un fonds sans pouvoir recevoir des prestations. Je m'opposais à cela. Je me souviens d'avoir reçu du ministère une gentille lettre disant que la loi m'y obligeait et que mon employeur risquait une amende et une peine de prison s'il ne retenait pas et ne remettait pas les cotisations nécessaires. Je suis allé voir mon patron, qui a dit que, pour 2,40 \$ par semaine, il n'irait pas en prison, un point c'est tout. Je me souviens que j'étais furieux.

J'en profite pour mentionner que mes projets de loi d'initiative parlementaire n'ont jamais été tirés au hasard, mais que l'un d'eux traite exactement de cette question. Il ferait en sorte que, si, à la fin de l'année, des personnes n'avaient pas droit à des prestations

d'assurance-emploi parce qu'elles retournaient aux études, ou pour toute autre raison, leurs cotisations pourraient leur être remboursées. C'est un des projets de loi sur lequel je travaille. Je ne l'ai pas encore soumis à la Chambre, mais il va bon train. Je dirais que, à l'occasion, nous sommes d'accord avec les gens assis au bout, à notre gauche, lorsqu'ils présentent des propositions sensées.

M. Dick Proctor: Madame la Présidente, j'espère que le député de Elk Island terminera rapidement son projet de loi d'initiative parlementaire et qu'il le soumettra dès qu'il en aura l'occasion.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Madame la Présidente, je ne sais pas si en trois minutes je vais pouvoir exprimer le fond de ma pensée, mais je pense que le député va comprendre ce que je veux dire.

Plus on siège à la Chambre, plus on se rend compte que pour obtenir justice, il faut être gros, il faut être fort et il faut être de connivence avec le gouvernement. On voit le cas des microbrasseries, dont le député de Saint-Hyacinthe—Bagot a fait l'historique. À mon avis, c'est un scandale.

Le député parle de l'assurance-emploi. Je pense aux 3 milliards de dollars qu'on a sauvés sur le dos des plus démunis de la société, c'est-à-dire les personnes âgées qui avaient droit au Supplément de revenu garanti, pour servir à payer la dette des riches, et je trouve cela épouvantable.

Le député est-il d'accord avec moi ou va-t-il me contredire sur ce point?

[Traduction]

M. Dick Proctor: Madame la Présidente, je partage le point de vue du député. J'ai tenté d'expliquer dans mon intervention qu'il y a des inégalités croissantes dans notre régime fiscal. Nous renversons le principe de Robin des Bois et réclamons nettement trop des citoyens alors que les gens à l'extrémité supérieure semblent jouir de plus d'avantages. C'est un des points sur lesquels le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique du Canada s'entendent. Il faut modifier radicalement nos politiques fiscales de sorte que les citoyens paient des taux d'impôt équitables. Il faut établir un taux d'imposition de base pour les grandes et puissantes entreprises commerciales de même que pour leurs PDG.

• (1350)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-47.

Je ne crois pas qu'un seul député de la Chambre soit en désaccord avec le principe général selon lequel nous devons, dans cette enceinte de même que dans les assemblées législatives provinciales, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire le taux de tabagisme au Canada, particulièrement chez les jeunes.

Je félicite mes collègues du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse qui ont aujourd'hui présenté une des mesures législatives anti-tabac les plus sévères jamais présentées auparavant par un gouvernement provincial. Cette mesure vise principalement à réduire le taux de tabagisme chez les jeunes. En Nouvelle-Écosse, ma province, le taux de tabagisme est extrêmement élevé.

Initiatives ministérielles

Une voix: Comme au Québec.

M. Scott Brison: Oui, comme au Québec. C'est exact.

Le tabagisme nous préoccupe beaucoup, pas uniquement en termes de coûts imposés à la province pour les soins de santé mais aussi à cause des coûts humains et sociaux que les familles et les collectivités doivent payer et à cause de l'énorme perte de potentiel humain qu'il entraîne. Je félicite le gouvernement de la Nouvelle-Écosse du premier ministre Hamm et le ministre de la Santé, Jamie Muir, des courageux efforts mis de l'avant pour réduire le taux de tabagisme, particulièrement chez les jeunes.

De façon générale, l'expression « taxes sur les vices » s'entend des taxes sur le tabac, l'alcool, le vin et la bière. C'est un peu sévère de les qualifier de taxes sur les vices. Nous devrions être un peu plus oecuméniques dans notre façon d'aborder ces choses.

À certains égards, nous devrions traiter le tabac, particulièrement les cigarettes, différemment de la façon dont nous traitons l'alcool, particulièrement le vin. Comme beaucoup de nous le savent, le vin consommé avec modération a en fait un effet positif sur la santé. S'il est quelque chose que je partage avec certains de mes collègues du Québec, c'est bien ma compréhension de la relation qui existe entre la consommation modérée de bon vin et une meilleure santé et une longévité accrue. Même si nous ne vivons pas plus longtemps, nous sommes certainement plus heureux durant notre vie, ce qui est important.

Nous devrions traiter les taxes sur les cigarettes différemment de la façon dont nous traitons les taxes sur le vin ou la bière. Le vin et la bière sont, à bien des égards, très différents des spiritueux dans la nature de leur consommation. Certaines personnes peuvent consommer de l'alcool avec modération alors que d'autres ne peuvent pas. Il y a là une différence.

Au-delà de cela, il ne fait pas de doute qu'une hausse des taxes sur les cigarettes aura un effet positif pour ce qui est de réduire le tabagisme. Il a été clairement établi que cela aura un impact important, et c'est une bonne chose.

Le gouvernement devrait redoubler d'efforts pour lutter contre le tabagisme au niveau national et collaborer avec les provinces à cette fin. Il faut absolument mettre l'accent sur l'éducation. La Californie est l'État américain qui éduque le plus la population en matière de tabagisme. Le gouvernement californien a déterminé que les efforts déployés pour éduquer la population afin de l'inciter à cesser de fumer sont nettement plus efficaces que les mesures fiscales ou toute autre initiative.

L'éducation peut être extrêmement efficace. Étant donné toutes les responsabilités confiées aux provinces en matière d'éducation, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec elles, non seulement avec les ministres provinciaux de la Santé, mais également avec les ministres de l'Éducation, afin de lancer une stratégie pancanadienne plus efficace où l'on utiliserait le réseau scolaire pour réduire le tabagisme.

• (1355)

Récemment, j'ai entendu la ministre de la Santé parler de l'importance des problèmes liés à d'autres habitudes de vie. Elle mentionnait la condition physique et le taux d'obésité au Canada. Cela peut sembler contre-intuitif à une époque où, plus que jamais, les Canadiens sont plus sensibilisés aux aliments qu'ils consomment et à la distinction à faire entre les aliments sains et les aliments moins sains. Il y a 20 ans, on n'avait pas de centres de conditionnement physique dans chaque ville ou dans chaque localité. De nos jours, il y en a partout et les gens s'y abonnent, du moins, en janvier. Ils

cessent peut-être d'y aller après le mois de février, mais au moins ils s'y abonnent. Les gens sont plus sensibilisés aux questions de santé qu'ils ne l'étaient auparavant.

Aujourd'hui, à l'épicerie, on a plus que jamais la possibilité de choisir des aliments à faible teneur en gras ou sans matière grasse, des aliments avec moins d'ingrédients artificiels. Il est donc difficile d'expliquer le taux d'obésité plus élevé que par le passé, surtout chez les jeunes. Que ce soit attribuable au mode de vie sédentaire ou au fait que les activités parascolaires sont moins subventionnées par les provinces, à cause des compressions qu'elles subissent du gouvernement fédéral, il serait peut-être opportun d'étudier la question.

Je pense que l'accroissement des taxes d'accise sur les cigarettes, l'alcool et le vin est plutôt facile pour le gouvernement, car il n'a jamais aucun mal à accroître les impôts, mais je crois qu'il devrait trouver des façons, grâce à des politiques créatives et innovatrices, à de meilleures méthodes et à un examen de ce qui se fait ailleurs dans le monde, de régler une bonne partie des autres questions de santé qui se posent, et pas simplement celles où il voit l'occasion d'accroître les impôts.

Pour faire suite à certaines des discussions précises portant sur l'application de ces taxes d'accise accrues aux boutiques hors taxes, je ne crois pas que ces taxes accrues devraient s'appliquer à l'alcool et aux cigarettes vendus dans ces boutiques. En effet, le nom de ces boutiques dit exactement ce qu'il en est. Le marché hors taxes est un marché différent. C'est une industrie importante qui emploie beaucoup de Canadiens. Tout d'abord, je pense que cela va à l'encontre de ce qu'on entend par hors taxes, et en outre, c'est extrêmement dommageable pour cette importante industrie. En tant que pays commerçant, si nous devons prendre au sérieux les méthodes d'autres pays en matière de franchise de droits et en ce qui concerne les questions de concurrence, il est manifestement malavisé que cette augmentation des taxes d'accise s'applique aux boutiques hors taxes. Je prétends que c'est une erreur.

L'argument voulant que nous devons effacer le désavantage fiscal auquel nos microbrasseries font face par rapport à leurs concurrents ailleurs est très important. Nos microbrasseries sont désavantagées sur le plan de la concurrence à cause de notre régime fiscal, comparativement aux entreprises du même genre aux États-Unis. Il y a eu une croissance importante des microbrasseries au Canada. En plus des emplois et de l'esprit d'entreprise créés par les microbrasseries, il y a une autre raison très importante pour laquelle nous devrions les défendre. Leur bière a meilleur goût. Je pense qu'il y a probablement beaucoup de députés dans cette enceinte qui vont pouvoir confirmer que les microbrasseries fabriquent une excellente bière. Naturellement, je ne peux moi-même le faire car je suis à peine assez vieux pour pouvoir consommer de l'alcool légalement.

Je prétends que si on met de côté tous les autres critères d'intérêt public, je pense que, parfois, à la Chambre, nous devons défendre la bière qui a un meilleur goût. Je crois que les Canadiens méritent cela...

Une voix: Ils ne méritent rien de moins.

M. Scott Brison: Comme notre collègue néo-démocrate vient de le dire, ils ne méritent rien de moins, surtout en ce vendredi où nous nous préparons à la fin de semaine. Je pense que les Canadiens qui regardent la Chaîne parlementaire aujourd'hui vont reconnaître qu'il s'agit d'une question d'intérêt public.

Initiatives ministérielles

●(1400)

Je vois nos pages à la Chambre aujourd'hui. Si on pense aux intérêts de nos jeunes, de nos pages et de nos étudiants qui poussent et avancent dans la vie, je suis sûr que les députés d'en face conviendront que les jeunes ne devraient pas gâcher leur vie en buvant la bière infecte que produisent les grandes brasseries commerciales.

Sérieusement, je loue le gouvernement de s'être penché sur les problèmes de santé causés par la cigarette et sur la taxe d'accise prélevée sur les cigarettes. Il faut faire preuve de beaucoup plus d'innovation et de créativité pour définir une politique gouvernementale efficace visant à réduire le tabagisme. On doit cependant se garder de comparer la consommation modérée de vin et d'alcool à la consommation de tabac. Une cigarette est mauvaise pour la santé, mais pas un verre de vin, à moins qu'on souffre d'alcoolisme. Je pense qu'il faut traiter ces deux choses un peu différemment.

D'une façon générale, je souhaite voir le gouvernement non seulement augmenter la taxe d'accise, comme il aime à le faire, mais procéder à une véritable réforme fiscale touchant une vaste gamme de questions, telles que l'amélioration de la productivité. La baisse de notre niveau de productivité, et surtout la mesure dans laquelle la croissance de la productivité dans les autres pays a dépassé celle du Canada, ont grandement affecté notre niveau et notre qualité de vie et menacent considérablement le niveau de vie sur lequel on pense pouvoir compter pour l'avenir.

Depuis 1993, le dollar canadien a perdu 20 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar américain. Cette baisse est attribuable en grande partie à la chute de nos taux de productivité par rapport à ceux de notre principal concurrent, les États-Unis. Le premier ministre dit qu'il n'y a pas de problème, que notre devise fait meilleure figure que celles d'autres pays, telles que le rouble, mais il n'en demeure pas moins que, puisque nous commerçons surtout avec les États-Unis, ce pays est le seul point de comparaison qui compte vraiment. Notre devise souffre également de la comparaison avec les devises de certains autres de nos partenaires commerciaux. Ainsi, sous le gouvernement actuel, la valeur de notre dollar a reculé de 15 p. 100 par rapport à celle de la livre sterling, au Royaume-Uni. Il fait également piètre figure à côté du peso du Mexique, ce bastion de la fermeté budgétaire.

Quand on voit chuter la valeur du dollar canadien, on se rend compte que cela correspond à une baisse de salaire pour tout Canadien. Le premier ministre soutient qu'un dollar canadien bas favorise les exportations. Bien sûr, le corollaire logique de cet argument est que si l'on réduit le dollar à zéro, le Canada sera peut-être le plus grand pays exportateur. L'argument est aussi logique que celui du vice-premier ministre, quand il était ministre de l'Industrie, selon lequel les impôts élevés stimulent la productivité, parce qu'ils font travailler plus fort les entreprises et les particuliers au Canada.

D'une façon générale, je souhaite que le gouvernement s'attaque aux problèmes que constituent la réforme fiscale et la réforme en matière de réglementation en mettant l'accent sur les problèmes de productivité. Je voudrais qu'il se penche sur les problèmes que représentent les barrières commerciales interprovinciales qui nuisent à la productivité et les dix différentes commissions des valeurs mobilières au Canada, qui sont un obstacle à la levée de capitaux favorisant la croissance et l'expansion. Je souhaite que le gouvernement commence à penser à certains de ces problèmes et se montre un peu plus proactif au lieu de toujours réagir aux sondages pour relever les difficultés et saisir les occasions qui se présentent pour les Canadiens en ce début d'un siècle prometteur,

mais au cours duquel l'univers entier reconnaît que la concurrence sera encore plus vive.

●(1405)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est l'appétit insatiable du gouvernement pour les recettes fiscales qui devrait nous préoccuper davantage que le fait qu'il s'agisse d'un enjeu de santé ou autre chose. Quand il est question d'augmenter les taxes, particulièrement sur l'alcool et les produits du tabac, qui sont facilement exportables, le député ne craint-il pas que, par rapport aux mesures que le gouvernement s'appête à adopter, le marché noir qui s'implantera sera beaucoup plus coûteux à contrer?

Ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement consacre une partie de ces fonds à l'éducation? Ne vaudrait-il pas mieux qu'on apprenne dans les écoles ce qu'est un poumon atteint du cancer et un poumon sain? Je parle en tant que fumeur. Je suis convaincu que le fait de montrer à des jeunes de cinquième ou de sixième année la différence entre un poumon cancéreux et un poumon sain peut avoir un effet sur eux. Je n'ai pas eu cette chance.

Ne vaudrait-il pas mieux inviter dans les écoles des personnes asthmatiques ou atteintes mortellement d'un cancer du poumon pour parler aux enfants? Cela ne donnerait-il pas de meilleurs résultats que de taxer des produits? Les jeunes ne comprennent pas ce que sont les taxes et ils vont quand même voler des cigarettes. Le député a-t-il des commentaires à formuler?

M. Scott Brison: Madame la Présidente, je conviens avec le député que nous devons faire de plus grands efforts d'information. Nous devrions consacrer une partie des recettes des taxes d'accise à la sensibilisation, notamment celle des jeunes.

Je l'exhorte à réfléchir sérieusement à son idée de se couper les poumons pour aller les montrer dans les écoles. Il lui serait difficile de faire la tournée des écoles s'il commençait par s'arracher les poumons. Mais si le député veut un volontaire pour promener ses poumons, je peux toujours me proposer, selon mes disponibilités.

Il y a aussi la question des photos sur les paquets de cigarettes. D'après la règle des conséquences imprévues, on peut dire que, parfois, l'un des meilleurs moyens d'amener les adolescents ou les jeunes à faire quelque-chose, c'est de leur dire de faire le contraire. C'est un peu tordu, d'une certaine façon, mais je parie qu'il y a aujourd'hui des jeunes, dans les écoles ou ailleurs, qui font la collection de ces paquets de cigarettes et échantent des pieds gangrenés contre des poumons cancéreux, etc. Franchement, rien n'est plus cool pour un jeune que de se faire dire qu'il a absolument tort d'adopter tel ou tel comportement. Pour ma part, j'étais un jeune très bien élevé, comme chacun sait.

Le problème du marché noir est aussi important. Il n'y a pas que les poumons qui soient noirs. Le gouvernement néglige totalement le risque, s'il augmente les taxes au-delà d'un certain seuil, d'aggraver le problème du marché noir. J'espère que cela n'arrivera pas.

Une voix: Cela arrivera.

M. Scott Brison: Peut-être, mais je crois que, en fin de compte, la hausse des taxes sur la cigarette fera diminuer le tabagisme chez les jeunes. Le marché noir se développera peut-être, mais, à tout prendre, on pourrait presque appuyer cette augmentation de taxe à cause de son effet sur le tabagisme.

Initiatives ministérielles

●(1410)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au nom des habitants de Cariboo—Chilcotin dans le cadre du débat sur le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur l'accise.

L'Alliance canadienne est déterminée à réduire la taille et la portée du gouvernement fédéral afin d'accorder des allègements fiscaux significatifs aux Canadiens laborieux.

Les Canadiens sont aux prises avec de nombreuses difficultés inhérentes à l'observation des règlements et aux échéances, qui souvent ne tiennent pas compte de la paix, de l'ordre et de la prospérité de nos concitoyens. Pourtant des millions de PME canadiennes prospèrent en dépit de l'appétit insatiable du gouvernement fédéral pour les recettes fiscales. Nous sommes sérieusement surtaxés; je suis donc heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui.

L'opposition officielle appuie ce projet de loi, qui a la faveur des intervenants du milieu. Il modernise le cadre relatif à la taxe d'accise sur le vin, les spiritueux et la bière. Un tel appui de la part de l'Alliance canadienne est rare, car nous nous opposons à l'ingérence du gouvernement dans la liberté de choix des Canadiens à qui il impose un fardeau fiscal écrasant. Toutefois, ces propositions ont pour objet de remplacer les structures existantes en matière d'exécution et d'administration de la législation régissant l'alcool et les produits du tabac, qui sont vieilles et dépassées, par un régime moderne reflétant les pratiques actuelles.

Le projet de loi ne traite pas des taux d'imposition ni des questions relatives à l'assiette, sauf pour assurer un traitement équitable des produits canadiens et des produits importés

On a parlé des nombreux bienfaits du vin, de la bière et des spiritueux. J'ai bien aimé ce que le député a dit des bienfaits d'un verre de vin, et on peut sans doute en dire autant de la bière.

Je me souviens avoir lu un article il n'y a pas très longtemps dans une revue ou dans un journal, je ne sais plus trop lequel, dans lequel on disait que les gens qui boivent de façon modérée ont un revenu supérieur à ceux qui ne boivent pas du tout et que les gros buveurs ont un revenu bien supérieur à ceux qui boivent de façon modérée. Je ne sais pas si c'est une indication que les gens ne boivent pas suffisamment. Quoi qu'il en soit, je dois dire que, du temps où j'étais jeune, je travaillais dans les rues de Vancouver-Est, et j'ai vu de très gros buveurs qui étaient extrêmement pauvres. Par conséquent, j'ai des doutes sur les bienfaits de la consommation d'alcool, à moins peut-être qu'elle ne soit prescrite par un médecin.

Le projet de loi modifie le moment où la loi est observée et où la taxe est prélevée; en effet le prélèvement qui se faisait au moment de la vente, se fera à la production pour ce qui est du vin, ce qui est déjà le cas dans les distilleries.

Les modifications qui seront apportées concernant les spiritueux et le vin sont de nature réglementaire et n'ont aucune influence sur le montant de la taxe. L'objet principal de ces modifications est de moderniser la manière dont ces produits sont taxés afin de permettre aux distilleries et aux producteurs de vin la plus grande souplesse dans leurs pratiques de production et de faire en sorte que notre régime fiscal soit compétitif au niveau international.

Du point de vue de l'industrie, le projet de loi prévoit un processus d'appel et de cotisation. Auparavant, si elles s'estimaient injustement traitées, les entreprises ne disposaient d'aucun recours contre les cotisations imposées par le gouvernement.

Le projet de loi prévoit également d'importants mécanismes de surveillance pour freiner le marché de la contrebande. C'est là un aspect important de cette mesure et l'industrie s'en réjouit.

Les modifications qui seront apportées à la loi facilitent l'application des lois existantes et imposent de plus lourdes peines. Ainsi, en vertu de ce projet de loi, la peine maximale encourue pour la production d'alcool de contrebande s'établit à une amende maximale de 1 million de dollars et à une peine maximale de cinq ans de prison. Ces changements sont le fait de l'industrie et tout le monde y gagne, excepté les fabricants de produits de contrebande.

●(1415)

En ce qui concerne le tabac, le deuxième aspect du projet de loi C-47 est problématique. Il est prévu d'augmenter les taxes fédérales d'accise sur les produits du tabac et de rétablir une taxe fédérale d'accise uniforme à l'étendue du Canada, de 6,85 \$ par cartouche de cigarettes. Cette augmentation a pour objet d'améliorer la santé des Canadiens en les dissuadant de consommer du tabac.

Le gouvernement propose d'augmenter de 2 \$ la cartouche au Québec, de 1,60 \$ en Ontario et de 1,50 \$ ailleurs au Canada, les taxes d'accise fédérales sur les cigarettes. La taxe d'accise fédérale totale atteindra ainsi 12,35 \$ la cartouche.

Ne s'oubliant jamais lorsqu'il y a le moindre moyen de percevoir de nouvelles taxes, le gouvernement augmentera les recettes fédérales d'environ 240 millions de dollars par an, grâce à cette hausse de taxe. Il y a quelques minutes à peine, mon collègue a calculé que cela revient en moyenne à une augmentation de 657 000 \$ par jour des recettes fédérales.

Et la réduction du tabagisme? Car c'est apparemment ce qui justifie cette augmentation. Comme les autres, je veux moi aussi que les Canadiens adoptent un mode de vie plus sain. J'y tiens surtout pour les jeunes qui ne sont pas vraiment conscients des dangers du tabagisme.

Réduire le tabagisme chez les adolescents est un objectif louable. Je suis heureux lorsque je vois parfois à la télévision une publicité gouvernementale encourageant les jeunes à ne pas fumer. Certaines de ces publicités me semblent très convaincantes, mais je ne sais pas à quel point elles influent sur la décision que prennent les jeunes de fumer ou de ne pas fumer.

À mon avis, les recettes supplémentaires ainsi perçues devraient être utilisées davantage pour réduire le tabagisme plus efficacement qu'une simple hausse de taxes. Depuis une dizaine d'années, on a constaté que la taxe d'accise élevée sur les cigarettes n'en réduit pas la consommation. Elle a simplement pour effet de créer une économie souterraine.

Il serait bon également que le gouvernement fournisse de l'information aux consommateurs pour s'assurer que les citoyens font un choix éclairé et qu'il offre une aide généreuse à ceux qui luttent pour rompre cette dépendance cruelle, mais légale. Nous espérons que le gouvernement diffusera l'information sur les aspects possiblement mortels du tabagisme, qu'il fera ce qu'une institution gouvernementale peut faire pour encourager et persuader les gens et pour limiter l'utilisation de produits du tabac qui sont très nocifs pour les jeunes, certes, mais aussi pour tout le monde, même ceux qui n'utilisent pas de produits du tabac, mais qui, comme moi, sont peut-être allergiques à la fumée et qui trouvent cette dernière non seulement dérangeante, mais aussi nuisible physiquement.

Initiatives ministérielles

À maintes occasions, nous avons vu que la hausse du prix des cigarettes ne s'est pas accompagnée d'une baisse du nombre de fumeurs au Canada. Fait intéressant à signaler, le projet de loi que le gouvernement décrit comme un moyen de réduire la consommation du tabac en imposant une ponction fiscale aux fumeurs ne tente pas d'infléchir la consommation d'alcool par le biais d'une mesure fiscale.

Le problème avec cet aspect du projet de loi, c'est qu'en haussant les taxes, le gouvernement augmente simplement ses recettes. Le gouvernement au cœur de pierre fera n'importe quoi pour accroître ses recettes. Hausser les taxes sur l'alcool et les cigarettes est probablement le dernier grand moyen dont il dispose encore pour hausser les taxes sans heurter la rectitude politique.

• (1420)

Nous savons que, pour le ministre des Finances, aucune taxe n'est à l'abri d'une augmentation. Les Canadiens savent que l'argent recueilli au moyen de la taxe d'accise n'est pas consacré à des dépenses particulières. Il ne s'agit pas d'une taxe spécialement affectée, pour employer le jargon du milieu.

Par exemple, le gouvernement n'utilise pas les sommes générées par la taxe sur l'essence pour la réfection des routes. La taxe sur le carburant d'aéronef ne sert plus au financement des services de navigation, comme on l'avait prévu au départ. Les pilotes versent maintenant des frais de navigation aérienne à NavCan, sans profiter pour autant d'une réduction des taxes sur le carburant qu'ils mettent dans leur appareil. Les recettes fiscales provenant de la vente de cigarettes et d'alcool ne sont pas investies dans la santé, du moins en quantités suffisantes pour contrôler et réduire efficacement les toxicomanies et aider les fumeurs.

Les fonds recueillis au moyen des taxes s'ajoutent aux recettes générales et sont utilisés pour des initiatives gouvernementales de plus en plus considérables, payées à l'aide de taxes de plus en plus élevées. Cette taxe sur la cigarette n'est que la plus récente des augmentations de taxe auxquelles nous avons droit. Si quelqu'un est prêt à parier qu'il s'agit de la toute dernière augmentation de taxe, je suis prêt à accepter le pari, même si je ne suis pas joueur de nature.

Les recettes fiscales servent à acheter une fontaine dans la circonscription du premier ministre, à aider Wal-Mart à ouvrir un magasin en Ontario ou à acheter des avions à réaction à Bombardier pour le premier ministre et son Cabinet. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons appris que des milliards de dollars étaient investis dans des fondations, sans l'autorisation de la Chambre.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier comment cet argent est dépensé. Pourtant, bien que les recettes dérivées de la taxe d'accise fédérale aient augmenté, les transferts aux provinces pour les soins de santé ont diminué. On les a réduits.

Le gouvernement libéral néglige de nous dire à quoi serviront les nouvelles recettes que ce projet de loi lui permettra d'empocher. Les libéraux profitent de ce projet de loi, auxquels souscrivent d'ailleurs les porte-parole de l'industrie, qui en seront touchés, pour garnir ses coffres, à des fins néanmoins indéterminées à ce jour. Il ne faut pas s'étonner de la dégringolade subie par le dollar canadien devant une aussi piètre gestion. Il ne faut pas s'étonner de la détérioration de la qualité de la vie au Canada, dont on a déjà dit qu'elle était merveilleuse.

Le gouvernement met à profit le projet de loi C-47 pour augmenter les taxes au prétexte de l'équité fiscale. Il profite de toutes les occasions pour augmenter ses recettes. Tout est bon pour amaquer le contribuable, même le principe de l'équité fiscale qui se trouve ainsi dénaturé.

Encore une fois, je reconnais que nous appuierons ce projet de loi, mais pour la seule et unique raison qu'il instaure une certaine égalité sur le marché pour les entreprises visées.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, je n'étais pas certaine de pouvoir être entendue cet après-midi. J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-47. D'entrée de jeu, je voudrais féliciter mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot pour la performance qu'il nous a servie tout à l'heure. De façon pédagogique, il a dit aux gens qui nous écoutent présentement à la télévision à quel point ce gouvernement a agi d'une façon honteuse en ce qui a trait au projet de loi C-47.

Le Bloc québécois était d'accord avec ce projet de loi avant que mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot s'aperçoive, en comité parlementaire, à quel point les dés étaient pipés. Force est de constater aujourd'hui que ce gouvernement, au lieu de défendre les intérêts de la population et des associations qui se regroupent pour avoir une juste part—c'est ce pourquoi il a été élu—, a fait en sorte de défendre les gros qui sont présentement très près de lui.

Le projet de loi ne traitait pas de la taxe d'accise sur la bière. On le sait, ce projet de loi visant la taxation des spiritueux, du vin, du tabac et le traitement des provisions de base devait également inclure des dispositions sur la bière. Malheureusement, l'industrie des micro-brasseries, qui connaît une bonne croissance et qui occupe à l'heure actuelle entre 4 et 5 p. 100 du marché, se voit privée d'être considérée comme les brasseries. Le Conseil canadien des brasseries régionales déplore ce manque. Son importance réside dans le fait que ses activités sont concentrées en région, ce qui est un apport important pour les économies locales.

Dans ma région, à L'Anse-Saint-Jean, précisément dans le comté du député de Chicoutimi—Le Fjord, nous avons une microbrasserie qui produisait il y a quelques années sept sortes de bières. Aujourd'hui, cette brasserie n'en produit que trois, soit L'Illégale, La Folie Douce et La Royale.

Pourquoi, depuis quelques années, la Brasserie de l'Anse, au Saguenay, a-t-elle été contrainte de limiter son marché? C'est parce qu'elle était traitée injustement par le gouvernement. Il est assez pitoyable et misérable de constater que le député de Chicoutimi—Le Fjord, qui se dit préoccupé par le développement de la région, approuve le geste de la députée de London-Ouest.

Je trouve incongru ce qui s'est passé cette semaine au Comité permanent des finances. Madame la Présidente, je suis une femme comme vous. Nous occupons un poste dans la société. Aujourd'hui, plusieurs femmes occupent également d'autres postes dans la société. De plus en plus de femmes occupent des postes de commande. Lorsque le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, mon chef et le député de Roberval ont mis à jour cette pratique au Comité permanent des finances, le premier ministre du Canada a pris cela pour du mépris envers les femmes. J'ai interprété ce qu'il a dit comme du mépris à l'égard des femmes et à mon égard. Il a compris différemment ce que les députés de mon parti voulaient dire. Ce n'est pas cela que mes collègues ont voulu dire. Je suis une femme et si mes collègues avaient voulu dire cela, j'aurais été la première à les rappeler à l'ordre.

Mes collègues ont dit que la députée de London-Ouest, qui est une femme et qui est la présidente du Comité permanent des finances...

Une voix: Oh, oh!

Initiatives ministérielles

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, pourriez-vous dire à la député libérale de je ne sais quel comté que lorsqu'elle aura quelque chose à dire, elle devra se lever et poser des questions.

Lorsque cette députée a agi de cette façon, elle était présidente du Comité permanent des finances.

• (1425)

Si j'étais membre d'un comité et que j'avais des intérêts, ou que quelqu'un de ma famille avait des intérêts, je ferais en sorte de me retirer. Elle aurait pu donner sa place à un autre député. Il y a tellement de députés du Parti libéral qui siègent à ce comité qu'elle aurait pu donner son siège en disant: «Je ne prendrai pas le dossier des microbrasseries parce que mon conjoint a des intérêts directs dans ce dossier.» Elle ne l'a pas fait. Elle a continué de siéger à ce comité.

Mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot a déposé des amendements touchant principalement le dossier des microbrasseries. Elle s'est servie de son pouvoir de présidente pour écarter les amendements du Bloc québécois.

Depuis les dernières élections, depuis la motion M-2, nous avons une nouvelle façon d'opérer à la Chambre. Lorsqu'on présente des

amendements à un comité, on ne peut pas les présenter à nouveau à la Chambre lors de l'étude à l'étape du rapport ou en troisième lecture.

Elle savait sciemment ce qu'elle faisait. Je trouve cela déplorable. J'aime beaucoup la députée de London-Ouest et dans le passé, nous avons eu l'occasion de discuter de plusieurs dossiers. Je trouvais qu'elle était très correcte dans les décisions qu'elle avait prises dans le passé. Toutefois, je trouve déplorable que le gouvernement libéral ait réagi ainsi.

Quand on réagit de cette façon, quand on dévie un dossier qui devait être traité dans l'honnêteté et la transparence et qu'il arrive ce qui est arrivé, c'est qu'il y a anguille sous roche.

• (1430)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse d'interrompre la députée. Elle disposera encore de 13 minutes lorsque le projet de loi reviendra devant la Chambre.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	Cons. ind.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary—Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg—Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley ...	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Cons. ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (73)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.....	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.....	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David.....	Compton—Stanstead.....	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)		
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 26 avril 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	Richard Marceau	Brian Pallister	(16)
Gérard Binet	John Finlay	Inky Mark	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Godfrey	Pat Martin	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Joe Pescholido
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Reed Elley	Robert Lanctôt	Scott Reid
Gérard Asselin	Ken Epp	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Keith Martin	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Joe McGuire	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Anita Neville	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Jean Augustine

Vice-présidents: Stockwell Day
Bernard Patry

Sarkis Assadourian	John Duncan	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	(18)
George Baker	John Harvard	Diane Marleau	Pierre Paquette	
Aileen Carroll	Marlene Jennings	Keith Martin	Svend Robinson	
Bill Casey	Stan Keyes	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	Peter MacKay	Yves Rocheleau
André Bachand	Mark Eyking	John Maloney	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Richard Marceau	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Hedy Fry	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Andy Burton	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
Rick Casson	Grant Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Irwin Cotler	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Ted White
Paul Crête	Rahim Jaffer	Beth Phinney	John Williams
John Cummins	Dale Johnston	David Price	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Bill Casey	Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-président: Steve Mahoney

Diane Ablonczy	John Godfrey	Jerry Pickard	Tony Valeri	(16)
Mark Assad	Art Hanger	David Price	Judy Wasylycia-Leis	
Yvon Charbonneau	Inky Mark	Stéphan Tremblay	Lynne Yelich	
Madeleine Dalphond-Guiral	Anita Neville			

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Francine Lalonde	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Preston Manning	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Richard Marceau	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Grant McNally	Darrel Stinson
Andy Burton	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Serge Cardin	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Randy White
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Dale Johnston	Joe Peschisolido	John Williams
Norman Doyle	Gerald Keddy		

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Pat Martin	Gilles-A. Perron	(17)
John Bryden	Paul Forseth	Philip Mayfield	Alex Shepherd	
Gerry Byrne	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Odina Desrochers	Sophia Leung			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Benoît Sauvageau
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	John Herron	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Denis Paradis	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Ted White
Stockwell Day	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Bev Desjarlais			

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Monte Solberg
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Monique Guay	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Tony Ianno	Anita Neville	Alan Tonks	
Reed Elley	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Ken Epp	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Brian Fitzpatrick	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Paul Forseth	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Christiane Gagnon	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Marcel Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	John Godfrey	Peter MacKay	Carol Skelton
Rick Borotsik	Yvon Godin	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Gurmant Grewal	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Deborah Grey	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Art Hanger	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Réal Ménard	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Jay Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Marcel Gagnon

John Herron
Gar Knutson
Rick Laliberte

Gary Lunn
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:**

Sue Barnes

Vice-présidents:Nick Discepola
Richard HarrisCarolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Yvan Loubier
Grant McNallyMaria Minna
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Charlie PensonPauline Picard
Gary Pillitteri
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Bev Desjarlais

Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Serge Marcil
Andy Savoy
Brent St. Denis

Paddy Torsney
Joseph Volpe
Susan Whelan

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette

Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Ivan Grose	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Jay Hill	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Denis Paradis		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jim Gouk	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Richard Harris	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Loyola Hearn	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	John Herron	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Grant Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	Loyola Hearn	Caroline St-Hilaire	(16)
Sarmite Bulte	Roger Gallaway	Betty Hinton	Chuck Strahl	
Rodger Cuzner	John Harvard	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Stan Keyes	James Rajotte
Rob Anders	Antoine Dubé	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Hélène Scherrer
Bernard Bigras	Paul Forseth	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bill Blaikie	Cheryl Gallant	Serge Marcil	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Deepak Obhrai	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Pescholido	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Jacques Saada

Rick Borotsik	Yvon Godin	Paul Harold Macklin	John Reynolds	
Garry Breitkreuz	Michel Guimond	Carolyn Parrish	John Richardson	(16)
Pierre Brien	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Marlene Catterall				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Peter MacKay	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	John Maloney	Werner Schmidt
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Carol Skelton
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Kevin Sorenson
Sue Barnes	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Bill Blaikie	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Andy Burton	John Harvard	Dennis Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	John Herron	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
David Chatters	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Clark	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	
------------------	--------------	------------	----------	--

(5)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Val Meredith	Tony Tirabassi	
--------------	----------------	--------------	----------------	--

(6)

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldAndré Bachand
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda ChamberlainStan Dromisky
James Lunney
Réal MénardHélène Scherrer
Judy Sgro
Carol SkeltonBob Speller
Yolande Thibeault
Judy Wasylycia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman DoyleJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe PeschisolidoPauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock
Gerry Byrne
John Cannis
Joe Comuzzi

Bev Desjarlais
Norman Doyle
Jim Gouk

André Harvey
Mario Laframboise
Ghislain Lebel

Gerry Ritz
Alex Shepherd
Paul Szabo

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Dominic LeBlanc
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Serge Marcil
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Bernard Patry
Charlie Penson

Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand
Bernard Bigras
Libby Davies

Hedy Fry
Mac Harb
Dominic LeBlanc

Derek Lee
Réal Ménard

Jacques Saada
Kevin Sorenson

(13)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Carolyn Bennett

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Ken Epp
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Benôit Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Bill Casey
Christopher Henderson
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Greg Thompson

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Michel Guimond
Gar Knutson

Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Scott Reid
Greg Thompson
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Joe Peschisolido
James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jean-Robert Gauthier
Viola Léger

Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
John Herron
Jason Kenney
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(22)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Steve Mahoney	du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 26 avril 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur

Projet de loi C-50. Troisième lecture	10869
M. Stinson	10869
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10870
M. Proctor	10870
M. Bergeron	10871
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	10874

Loi de 2001 sur l'accise

Mme Caplan	10874
Motion d'approbation	10874
Adoption de la motion	10874
Troisième lecture	10874
M. Wilfert	10874

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le développement économique

M. Harvey	10875
-----------------	-------

Sandra Johansen

M. Goldring	10875
-------------------	-------

La SCHL

M. Finlay	10875
-----------------	-------

Les bénévoles

M. Tirabassi	10876
--------------------	-------

La Société Radio-Canada

Mme Allard	10876
------------------	-------

George Marcello

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	10876
--	-------

Les arts et la culture

Mme Bulte	10876
-----------------	-------

La Semaine de la non-violence

Mme Girard-Bujold	10876
-------------------------	-------

Le bénévolat

Mme Folco	10876
-----------------	-------

L'hépatite C

M. Hill (Macleod)	10877
-------------------------	-------

Le Centre for Research and Education in Human Services

Mme Redman	10877
------------------	-------

Jour de deuil

M. Proctor	10877
------------------	-------

Les accidents de travail et les maladies professionnelles

M. Bigras	10877
-----------------	-------

Les jeunes en milieu de travail

M. Marcil	10877
-----------------	-------

La recherche sur le cancer

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	10878
---	-------

Le Jour de deuil

M. Malhi	10878
----------------	-------

QUESTIONS ORALES

Les campagnes à la direction

M. Hill (Macleod)	10878
M. Manley	10878
M. Hill (Macleod)	10878
M. Manley	10878
M. Hill (Macleod)	10878
M. Manley	10879
M. White (Langley—Abbotsford)	10879
M. Manley	10879
M. White (Langley—Abbotsford)	10879
M. Manley	10879

Les affaires étrangères

M. Guimond	10879
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10879
M. Guimond	10879
M. Eggleton	10879
M. Bergeron	10880
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10880
M. Bergeron	10880
M. Eggleton	10880
M. Nystrom	10880
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10880
M. Nystrom	10880
M. Eggleton	10880

L'environnement

M. Clark	10880
M. Dhaliwal	10880
M. Borotsik	10881
M. Dhaliwal	10881

La santé

M. Merrifield	10881
Mme McLellan	10881
M. Merrifield	10881
Mme McLellan	10881

Le bois d'oeuvre

M. Asselin	10881
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10881
M. Asselin	10881
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10881

La santé

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	10881
Mme McLellan	10882
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	10882
Mme McLellan	10882

Le Supplément de revenu garanti

M. Gagnon (Champlain)	10882
Mme Folco	10882
M. Gagnon (Champlain)	10882
Mme Folco	10882

L'environnement

M. Penson	10882
M. Dhaliwal	10882

M. Penson	10882	M. Shepherd	10886
M. Dhaliwal	10883	Le terrorisme	
La coopération internationale		M. Stinson	10886
M. Harb	10883	M. Eggleton	10886
Mme Jennings	10883	Question de privilège	
L'agriculture		La ministre du Patrimoine canadien—Décision de la présidence	
M. Proctor	10883	Le Président	10886
M. McCormick	10883		
M. Proctor	10883		
M. McCormick	10883		
Les pêches			
M. Clark	10883		
M. Thibault	10883		
L'éthanol			
M. Borotsik	10884		
M. Dhaliwal	10884		
Le bois d'oeuvre			
M. Mayfield	10884		
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10884		
M. Mayfield	10884		
M. O'Brien (London—Fanshawe)	10884		
L'assurance-emploi			
Mme Guay	10884		
Mme Folco	10884		
Mme Guay	10884		
Mme Folco	10885		
L'âge du consentement			
M. Cadman	10885		
M. Macklin	10885		
M. Cadman	10885		
M. Macklin	10885		
La recherche-développement			
M. Dromisky	10885		
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	10885		
L'aide en cas de catastrophe			
Mme Gallant	10885		
M. Eggleton	10885		
Mme Gallant	10885		
M. Eggleton	10885		
La fiscalité			
M. Loubier	10886		
M. Wilfert	10886		
La technologie			
M. Grose	10886		
		AFFAIRES COURANTES	
		Nominations par décret	
		Mme Redman	10887
		Délégations interparlementaires	
		M. Godfrey	10887
		La Loi sur la sécurité de la vieillesse	
		M. Gagnon (Champlain)	10887
		Projet de loi C-449. Présentation et première lecture	10887
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10887
		Loi sur les espèces en péril	
		Projet de loi C-5—Avis d'attribution de temps	
		M. Goodale	10887
		Pétitions	
		Le CRTC	
		Mme Meredith	10887
		Les pêches	
		M. Brison	10887
		Questions au Feuilleton	
		Mme Redman	10888
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Loi de 2001 sur l'accise	
		Projet de loi C-47. Troisième lecture	10888
		M. Wilfert	10888
		M. Epp	10889
		M. Loubier	10892
		M. Proctor	10897
		M. Epp	10898
		M. Gagnon (Champlain)	10899
		M. Brison	10899
		M. Stinson	10901
		M. Mayfield	10902
		Mme Girard-Bujold	10903
		ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**